**VERBATIM**

**Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.**

|  |
| --- |
| **LÉGENDE**  **La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.**  **[Propos hors micro] :** Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.  **[Mauvaise réception sonore] :** Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.  **[Propos non compris par l'interprète] :** Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.  **[Prises de paroles simultanées] :** Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.  **[Bruits parasites] :** Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.  **\* :** Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.  **\*\* :** Passage manquant. |

**Conseil départemental de La Manche**

**Vendredi 27 septembre 2024**

\_ Bien. Écoutez. Une petite vérification avant de commencer cette séance. M'entendez-vous bien ? Bon. Ça, c'est essentiel pour que nous puissions continuer à échanger sur les rapports qui nous attendent. Je vous dis bonjour à toutes et à tous en vous remerciant d'être présents à ce rendez-vous. Il va nous falloir désigner un ou une secrétaire de séance. Il paraît que Stéphanie Coupé est désignée volontaire par l'ordre alphabétique. Je pense qu'elle accepte volontiers et je l'en remercie. Maintenant, nous allons procéder à l'appel. Il y a quelques conseillers excusés.

\_ Merci, Président. Monsieur Hervé Agnès, un léger retard.

\_ Antoine Delaunay aussi qui va arriver.

\_ Très bien. Monsieur Philippe Bas. Madame Emmanuelle Bellée. Madame Brigitte Boisgerault. Madame Frédérique Boury. Monsieur Jacky Bouvet. Madame Isabelle Bouyer-Maupas. Monsieur Jean-Claude Braud, pouvoir à Madame Nicole Godard. Monsieur Éric Briens. Madame Lydie Brionne. Madame Catherine Brunaud-Rhyn. Madame Christèle Castelein. Madame Hedwige Collette. Monsieur Jacques Coquelin. Madame Stéphanie Coupé. Madame Valérie Coupel-Beaufils. Monsieur Michel de Beaucoudray. Monsieur Antoine Delaunay, léger retard. Monsieur Daniel Denis. Monsieur André Denot. Monsieur Hervé Desserouer, pouvoir à Madame Lydie Brionne. Madame Karine Duval. Monsieur Franck Esnouf . Madame Marie-Pierre Fauvel. Monsieur Benoît Fidelin. Madame Isabelle Fontaine. Monsieur Axel Fortin-Larivière. Monsieur Jean-Marc Frigout. Monsieur Grégory Galbadon. Madame Sylvie Gâté. Madame Nicole Godard. Monsieur Philippe Gosselin. Madame Carine Grasset. Monsieur Dominique Hebert. Madame Adèle Hommet. Madame Sonia Larbi, procuration à Monsieur Grégory Galbadon. Madame Maryse Le Goff. Monsieur Jean-Marie Lebéhot. Madame Dany Ledoux. Madame Odile Lefaix-Veron. Madame Brigitte Léger-Lepaysant. Monsieur Pierre-François Lejeune. Monsieur Gilles Lelong. Madame Martine Lemoine. Monsieur Thierry Letouzé. Madame Nathalie Madec. Monsieur Hervé Mariton. Madame Véronique Martin-Morvan. Monsieur Jean Morin. Monsieur Alain Navarret, léger retard. Madame Valérie Nouvel. Madame Jessie Orvain. Monsieur Damien Pillon. Monsieur Yvan Taillebois.

\_ Merci bien pour cet appel. Le quorum est atteint. Nous pouvons commencer nos travaux. Concernant les propos d'introduction de séance, j'ai alerté il y a peu de temps lors de la conférence de presse de rentrée sur le fait majeur des finances des départements et du peu de considération que l'on nous accorde au regard d'autres collectivités. Et aujourd'hui, je voudrais dans le droit fil de l'action des Départements de France qui, en ce moment, est dans une position non pas de rébellion, mais de : "Ça suffit". Et je voudrais m'associer à cette action qui est lancée du Ségur, mais aussi du fait qu'on ne prend pas en considération toutes les évolutions auxquelles nous somment contraints d'aller année en année, de mois en mois. Et je voudrais vous alerter sur l'enfance. C'était un crédo fort que j'avais manifesté en 2021 en arrivant à cette place. Nous avons agi. Nous nous sommes donné les moyens nécessaires, bien évidemment. Et nous nous rendons compte aujourd'hui que ces moyens ne sont pas surdimensionnés, au contraire. Puisque les besoins sont toujours là, plus criants que jamais, avec des évolutions finalement incontournables que nous devrons gérer, subir dans la mesure du possible. Néanmoins, les chiffres que j'ai collectés, je remercie le service d'Ugo Paris de me les avoir communiqués, révèlent que... on va commencer par les mineurs non accompagnés. Actuellement, nous subissons un flux aux alentours de 200 mineurs non accompagnés et majeurs réorientés, que ce soit au niveau de la cellule nationale ou des venues spontanées. Les arrivées spontanées sont au nombre d'une soixantaine contre 140 qui nous parviennent de la cellule nationale. Nous sommes aujourd'hui à un cumul qui tient compte des entrées et des sorties de 354 enfants ou jeunes majeurs. Le taux d'évolution entre 2015 et 2024 est de 280 %. Le budget identifié pour ces mineurs non accompagnés est de plus de 12 millions par an, compensés à hauteur de 3,72 %, donc moins de 4 % par l'État. C'est là que j'alerte encore. Combien de temps cela va-t-il durer ? Nous acceptons, bien entendu, vous avez tous vu les mineurs qui nous sont confiés, nous les gérons du mieux possible. Nous avons travaillé à un plan visant à adapter nos structures d'accueil à la situation des mineurs. Mais nous ne pouvons pas gérer seuls éternellement. Combien de temps cela va-t-il durer ? On va reparler du Ségur, mais c'est exactement la même chose. C'est contre cela que je me bats. C'est assez, ça suffit. Il y a ce mouvement en cours au niveau des départements qui, les uns après les autres, menacent de tomber parce qu'un État décrète des politiques nationales auprès des collectivités, et surtout aux frais du département. Et ça, je ne peux pas l'accepter, nous ne pouvons pas l'accepter. Je voulais vous donner ces chiffres. En ce qui concerne les informations préoccupantes, c'est de l'ordre de 30 % de plus en 4 ans. Qui dit information préoccupante dit quelque part évaluation qui constitue un danger pour l'enfant et qui nécessite une saisine judiciaire. Les saisines judiciaires sont de l'ordre de 25 % par rapport aux informations préoccupantes. Ça veut dire que sur les 4000, ça se traduit... enfin, 2800 en nombre d'informations et 4040 en enfants. Mais ça veut dire qu'à court terme, ce sont 1000 enfants qui peuvent être confiés. L'ensemble des enfants confiés sur la Manche représente 2230 enfants. 2230 ! Et ce chiffre augmente sans cesse. La progression entre 2023 et 2022 est de plus de 10 %. Tout cela ne peut pas durer. A fortiori, traduction budgétaire. On ne doit pas réaliser que ça, j'en suis bien d'accord, mais au bout d'un moment, on s'essoufflait on n'en peut plus. Notre budget ASE était de 55 millions en 2019, il est de 90 millions aujourd'hui. Quand la compensation de l'État est toujours aussi peu importante. Pour certains départements, il y a des variantes. L'Oise dit qu'elle ne peut plus accueillir les enfants. Elle refuse. Ce n'est plus possible. Elle ne peut plus les accueillir dignement. Trop, c'est trop. La compensation était de l'ordre de 12 %. Je voulais vous alerter. Je sais que vous vivez cela tous les jours avec nous. Mais là, trop, c'est trop. Et à ce rythme, même si notre département n'est pas dans les départements les plus en difficulté, vous savez qu'à la fin de cette année, 29 départements vont avoir recours au fonds de sauvegarde des départements. 29 ! Et beaucoup plus l'année prochaine puisque la construction 2025 sera très difficile. L'atterrissage 2024 va être périlleux. Je pense qu'on aura des secousses à l'atterrissage. Mais tout cela impacte lourdement notre budget 2025. Voilà. C'est encore une alerte que je formule, mais une alerte non négligeable, surtout quand il s'agit de l'enfance. On ne peut pas ne rien faire et rester éternellement dépendant de l'État. C'est bien de prendre des décisions tout aussi belles les unes que les autres. Mais les faire supportaient par les départements, ça suffit. Voilà. Le Ségur, c'est dans la droite ligne. Le Ségur, on a déjà entendu parler de ce dispositif qui visait à donner une prime pendant la période Covid, et après Covid, aux travailleurs sociaux des établissements sociaux et médico-sociaux, les ESMS, qui accueillaient les personnes. Seuls les administratifs n'étaient pas pourvus de cette prime. Il s'avère aujourd'hui que le 26 juin, une décision est prise par le précédent gouvernement qui demande que cette prime soit versée aux administratifs. Autre belle décision nationale, mais qui décide non seulement qu'elle va être distribuée sans se concerter le moins du monde avec les départements, mais aussi qu'elle va être à effet rétroactif du 1er janvier. Traduction immédiate pour le département de la Manche, 1 300 000 € que nous devrons encore verser. C'est très beau de faire les généreux, mais encore une fois, aux frais des départements. Là, trop, c'est trop. Un mouvement est en train de naître au sein des Départements de France. Globalement, nous ne pouvons plus payer. Ne pouvant plus payer, nous refusons dans l'immédiat de verser ces sommes tout le temps que nous n'aurons pas eu de garantie de compensation à l'euro près, je suis formel quand je dis ça. C'est une décision qui est prise au niveau national avec une majorité, avec des variantes selon qu'il s'agit des départements orientés à droite ou à gauche. Le fond reste le même, nous ne pouvons plus payer, de toute façon. Ce mouvement, il est important de s'y joindre. C'est pourquoi il y aura aujourd'hui une délibération en ce sens. Sur le fond, nous acceptons bien entendu cette décision du gouvernement qui consiste à verser cette prime qui était annoncée depuis longtemps. Ce n'est pas la question. La question, c'est de dire qui paie aujourd'hui ? Là, nous ne pouvons que dire stop ferme, catégorique à ces méthodes une fois pour toutes. Il faut arrêter. Nous verserons les 1 300 000 € aujourd'hui, il vous sera proposé de voter en ce sens pour constituer la réserve nécessaire, mais qui en cette période de fin d'année nous met dans la plus grande difficulté. Je viens d'apprendre hier qu'un soutien de l'État à une cotisation au niveau des ressources humaines, qui était versée au département, va s'arrêter en 2025. Nous prenons encore 500 000 € de plus. Jusqu'à quand cela va-t-il durer ? Quand cela va s'arrêter ? Je pose la question. Nous sommes en état de survie. Véritablement, je pose un nouveau cri d'alarme à ce sujet. Voilà ce que je voulais dire concernant cela. Ensuite, nous aurons un rapport qui va vous être présenté en priorité. Il vous est présenté du fait que Nicole Godard doit s'absenter à partir de 10h30, de présenter le rapport 1-5 de l'action sociale. Jacky Bouvet et Franck vont nous présenter cela tout à l'heure. Et de reprendre le cours de l'action sociale dans l'après-midi. Si vous voulez bien, s'il n'y a pas d'inconvénient, nous le ferons. Le SDACR, il est là. Nous le votons pour une nouvelle période. Il faut se prononcer aujourd'hui, donner un nouvel avis. Sachant qu'il est construit par le SDIS, proposé pour avis au département, et au préfet qui donnera l'arrêté nécessaire pour que ce SDACR soit une question de moyens humains, matériels, et de toute la difficulté puisque c'est en toile de fond de ce rapport que nous avons tous à recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Et véritablement, je ne vais pas vous reprendre cela, vous connaissez les tenants et les aboutissants, vous avez pu à la lecture du SDACR prendre toute la dimension qu'il y a dedans. Les multiples déplacements pour des transports de personnes prennent un temps fou à nos sapeurs-pompiers. Ça les mobilise dans des parties de la journée où ils sont les moins nombreux et tous au travail, de plus en plus longtemps. Et décourageant par la même les employeurs et les amenant à dénoncer les conventions par ce que leurs salariés ou leurs agents sont trop pris. Nous, collectivités, nous tenons le cap et nous n'allons pas dénoncer ces conventions. Mais néanmoins, c'est un appel puisque les sapeurs-pompiers volontaires pour des actions d'urgence, des accidents de la voie publique, des incendies, tout type d'incendie où la vie humaine est menacée, est-ce que le rôle est de ne faire que du transport dans la journée ? Je ne pense pas. Ce SDACR est là aussi pour alerter sur les sujets à traiter et donner les perspectives sur ce que pourrait être le SDIS dans l'avenir, quels seront les moyens dont il faudra doter le SDIS. Est-ce que l'équipement et le matériel devront toujours être pareils ? Est-ce qu'il faudra des dispositifs lourds ? Est-ce qu'il faudra couper des dispositifs un peu plus légers permettant d'intervenir rapidement ? Au sein du SDACR, c'est un élément fort que le temps d'intervention. Ce temps d'intervention est menacé aujourd'hui justement par cette croissance d'appel sur des sujets qui monopolisent trop longtemps nos sapeurs-pompiers, dans les services des urgences entre autres, incluant un transport de plus en plus long et faisant que le temps moyen est de l'ordre de 4h maintenant, ce qui est considérable pour 2 ou 3 sapeurs-pompiers qui interviennent. Tout cela va vous être présenté aujourd'hui. Je vais vous dire une chose, je le redirai tout à l'heure, notre engagement aux côtés du SDIS est là. Le département est la pierre angulaire du fonctionnement du SDIS au même titre que les EPCI. Mais nous tous, nous ne voyons qu'une issue, et c'est à mon avis la bonne, c'est de fonctionner ensemble et de rechercher tous ensemble... nous nous sommes déjà retrouvés avec le président du SDIS pour travailler dans ce sens et essayer de trouver d'autres dispositifs. Et puis, pour avoir ses difficultés budgétaires que nous avons aujourd'hui, aller peut-être rechercher des ressources à l'extérieur. Je sais que nos parlementaires travaillent activement à ce sujet, mais je crois que je les appellerai, puisqu'on a la chance de vous avoir au sein de notre assemblée, à agir avec nous dans ce sens puisque c'est un poids considérable que nous pouvons mettre en avant pour trouver une solution à ces difficultés. Soutien du département qui mettra tout en œuvre avec les équipes du SDIS dans l'accomplissement des missions quotidiennes et des services aux habitants de la Manche. Voilà ce que je souhaitais évoquer avec vous. Aujourd'hui, je ne vais pas être plus long. Nous allons en reparler tout à l'heure. Je voulais vous remercier tous pour votre action quotidienne. Je sais que vous êtes tous d'un soutien fort. En ce moment, et particulièrement en 2025, nous aurons tous besoin d'œuvrer ensemble. Je vous appellerai dans la construction budgétaire entre autres, déjà nous sommes réunis en réunion de groupe, mais il y aura une concertation de l'opposition qui sera suivie ultérieurement d'une session off où nous nous réunirons dans cette salle pour évoquer ce que pourrait être la construction du budget 2025, puisque le vote est reporté. Vous avez vu que le département de la Manche n'est pas le seul. Le vote du budget de 2025 se fera le 7 avril 2025, il sera décalé de quelques semaines ou mois, de façon à nous permettre de véritablement travailler sur des bases incertaines. Le projet de loi de finances qui est parti, et qui est l'œuvre d'une administration, n'est pas passé sous les fourches caudines de nos parlementaires, ni du nouveau gouvernement en place. Il est prudent d'attendre que nous ayons plus d'éléments pour nous positionner sur ce que pourrait être notre budget 2025. Nous irons vers des actions prioritaires. Pour des choses essentielles, majeures, il n'y aura pas d'abandon, mais il faudra peut-être s'inventer d'autres méthodes de travail, d'autres dispositifs. Ce sera là l'objet même de nos rencontres, essayer de faire fructifier tout cela. Je sais que tous les jours, Laurent Schléret est sur ces dossiers et cherche les moyens à mettre en œuvre en étant toujours là pour répondre aux besoins des Manchois et des Manchoises. Nous ouvrons majoritairement sur l'action sociale de la naissance aux déchets, mais nous agissons aussi au travers de tous nos dispositifs, toutes nos infrastructures, toutes nos politiques contractuelles pour aller dans cette direction. Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à qui le voudra. Carine.

\_ Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, nous aurions pu avoir une minute de silence à la mémoire du sergent Lenoir pour l'acte héroïque qui a été le sien. Dans une société qui montre trop souvent sa violence, il est essentiel de rappeler combien l'humain aussi peut être généreux et désintéressé. Ce drame a mis en lumière ces femmes et ces hommes de l'ombre, ces sapeurs-pompiers qui, volontaires ou professionnels, placent le collectif au-dessus de tout. Quand tout à l'heure, nous aurons à parler du SDIS, du SDACR, n'oublions jamais que l'essentiel est apporté par cet engagement des Manchois et Manchoises. Je voudrais revenir sur 2 points, un qui nous a occupés la semaine dernière et un qui va nous occuper aujourd'hui. En premier lieu, la clarification concernant le projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Nous souhaitons préciser certains éléments. Bien que le débat ait duré plus d'une heure 30 que nous ayons demandé à scinder le vote en 3 parties pour clarifier les points d'accord et de désaccord, personne n'a une vision claire des choix actés. Nous vous demandons de ne pas considérer le viaduc et le fuseau est comme des invariants du projet, d'approfondir les études en élargissant la focale route départementale 56 et 22 comme une alternative, notamment pour les poids-lourds, et enfin de fournir des études précises sur un réaménagement de la langue chasse. Nous demandons que soit prises en compte les annonces concernant l'usine. Si vous pouviez en douter en juin, les annonces du ministre, force est de constater qu’Orano comme industriel a pris le chemin de cette extension du chantier à venir et de nombreux emplois à la clé. On ne peut plus nier cette nouvelle réalité. Nicolas Ferrand a été nommé pilote du projet Orano. Vous conviendrez comme nous que faire transiter des véhicules jusqu'aux portes de Cherbourg pour les faire remonter est un non-sens, sachant que le flux essentiel de véhicules provient du Sud et que 3000 véhicules de moins sur un trafic de 47 000 voitures à la gare nous laisse sceptiques. La donne a changé et vous le savez, la politique de mobilité sur le Cotentin aussi. Les aspects financiers et environnementaux nous obligent à plus de sobriété, vous le savez, Monsieur le Président, c'est un mot que vous employez vous-même et c'est la ligne qui a aussi conduit à réviser d'autres grands aménagements routiers. L'adhésion des élus locaux est le minimum démocratique à obtenir. Alors oui, c'est le moment, Monsieur le Président, d'incarner la Manche sobre et audacieuse que vous prenez et de benchmarker comme vous aimez le faire en regardant de près ce que sont en train de faire nos amis dunkerquois, en accueillant une gigafactory de 30 000 emplois sans créer ni route ni parking. Reprendre les études avec un regard différent sur le carcan du projet précédent et désuet est pour nous la seule façon de réussir ce projet. Nous voulons bien sûr que les mobilités s'améliorent dans un bassin d'emploi les plus dynamiques de France. Il est urgent d'agir, de prendre en compte tous les nouveaux paramètres pour un projet mieux adapté, plus durable, plus rapide à mettre en œuvre est très probablement bien moins coûteux. A priori, notre assemblée sera amenée à se prononcer à nouveau sur le contournement lors d'une prochaine session. Mais avant cela, nous voulions vraiment insister sur nos invariants, les points que nous pensons indispensables à prendre en compte dans les réflexions des semaines et des mois à venir. Nous souhaitons vraiment cette fois-ci être entendus. Le second point concerne le sujet qui semble central pour vous depuis la rentrée, et pour nous aussi, les finances du département. Lors de notre dernière plénière, nous étions en pleine interrogation sur la gouvernance du pays suite à la dissolution. Et pendant tout l'été, alors que nous pouvions nous réjouir de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques est restée en suspens la nomination d'un Premier ministre d'un gouvernement. Pour autant, les mauvaises nouvelles en matière financière ne se sont pas arrêtées avec la trêve olympique. Le gouvernement démissionnaire a annoncé un déficit budgétaire pour le moins abyssal, nous plaçant en très grande difficulté vis-à-vis de nos obligations européennes. Et comme bouc émissaire, il fut de bon ton d'accuser les collectivités locales. De votre côté, Monsieur le Président, vous n'avez cessé depuis la rentrée de tirer à boulets rouges sur le gouvernement qui asphyxierait les collectivités, et en particulier les départements, en mettant à notre charge les dépenses décidées au niveau national sans que cela ne soit compensé par des recettes équivalentes. Nous évoquerons dans un instant l'application du Ségur pour tous. Ce matin, j'ai envie de prendre ma casquette de pédagogue pour que dans ce moment démocratique si particulier, où chacun se renvoie la responsabilité, nos concitoyens puissent avoir des clés de compréhension. Dans tout ce cheminement, il y a ce que j'appelle les péchés originels. La décentralisation voulue par la gauche après 1981 a érigé en libre principe les administrations des collectivités locales. Pour cela, les compétences d'État ont été transférées avec des financements de compensation, des outils de péréquation et de dotation. Mais surtout, pour asseoir cette libre administration, les collectivités disposaient des impôts locaux. Il leur revenait de fixer les taux. Une forme de dérive dans ce concept initial a conduit à continuer à transférer massivement les compétences, reconnaissant les vertus de la gestion locale, tout en diminuant l'autonomie fiscale des collectivités. Pour un département comme le nôtre, la suppression de la taxe professionnelle a porté un grand coût à cette adéquation entre la dynamique du territoire et celle des recettes. Puis nous sommes arrivés à la situation d'aujourd'hui. Les départements ne disposant quasiment plus de fiscalité et vivant grâce aux dotations de l'État. C'est donc maintenant la loi de finances qui fixe nos revenus, un comble ! Et je passe les détails lorsque l'on a voulu limiter nos augmentations de dépenses. Personne n'est dupe. Depuis 7 ans, il y a eu un sérieux mouvement de recentralisation. La libre administration des collectivités est de plus en plus un rêve lointain. Les départements ont de lourdes charges à assumer en matière de solidarité, d'infrastructure, d'éducation, de cohésion territoriale. Les allocations individuelles sont versées de manière obligatoire avec des montants et des critères définis par la loi. Et dans un département comme le nôtre, le vieillissement de la population est un défi financier. Pour autant, l'action sociale ne se limite pas aux AIS. Il y a l'enfance, vous en avez parlé, Monsieur le Président, et toutes les politiques connexes que nous pouvons mettre en œuvre pour rendre notre territoire plus solidaire. Que s'est-il passé ces dernières années et ces derniers mois pour en arriver là ? Comme le soutient très bien l'Europe dans sa procédure de déficit excessif, notre pays n'a pas qu'un problème de dépenses, il a aussi un gros problème de recettes fiscales. C'est tout le débat actuel. Depuis 7 ans, l'État s'est appauvri volontairement et a appauvri les collectivités en supprimant par exemple la taxe d'habitation, dont au passage 50 % de la population était exonérée, je me permets de le rappeler. Les départements ont tenu avec des recettes des droits de mutation. C'est encore plus vrai dans la Manche ou la dynamique immobilière a été très forte après le Covid, nous permettant de dégager des cagnottes de plusieurs milliers d'euros. Le ralentissement des recettes, de nouvelles obligations de dépenses, l'appauvrissement de l'État, la disparition de la fiscalité locale, tous ces éléments nous ont embarqués dans une spirale très inquiétante. Pour autant, va-t-on vraiment droit dans le mur en klaxonnant comme nous n'arrêtons de l'entendre ? Je ne crois pas. Nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui dans ce climat d'agiter les peurs pour faire réagir l'État et se permettre de dire, comme je l'ai entendu, "Nous n'accueillerons plus les enfants placés, nous ne paierons plus les allocations individuelles de solidarité non compensées". Nous ne pouvons pas nous placer au même niveau d'irresponsabilité dont a fait preuve le président de la République en dissolvant l'Assemblée nationale. Nous avons des choix à faire locaux, mais nous avons aussi des choix au niveau national. Tout est lié. Il va falloir se décider. Plus de décentralisation et de libre administration des collectivités ou la fin de la décentralisation. Dans le département plus que jamais, nous avons des choix à faire. Nous avons à sortir de cette posture de gestionnaire qui choisit sa conduite à tenir avec une feuille de route de l'expert-comptable. Non. Nous devons faire de la politique. Savoir ce que nous voulons pour notre département, choisir des priorités. À la dernière session, vous avez compris qu'il pouvait y avoir des cercles vertueux à faire plus de social pour, à moyen terme, mieux dépensé, mieux répondre à nos objectifs. En TMA, la baisse des dépenses du RSA peut largement compenser notre investissement dans l'accompagnement à la sortie du dispositif d'un plus grand nombre de bénéficiaires. C'est un exemple. La prévention à tous les niveaux, de meilleures conditions de travail et d'exercice des métiers difficiles pour être plus efficace dans nos prises en charge. Tout cela a un double effet, social et financier. Oui, il faut chercher à innover, répondre aux enjeux nouveaux. La gestion n'est pas la seule réponse. Notre département a les reins solides. Il pourrait devoir bénéficier des dynamiques qui l'animent. Maintenant que vous êtes dans la majorité gouvernementale, battez-vous pour que nous retrouvions des outils nous permettant de recueillir le fruit de nos investissements dans le développement de notre territoire. Il va nous falloir mettre de l'énergie dans la construction de ce modèle social à venir. Les départements restent une collectivité clé, j'en suis convaincue. Le département, c'est la bonne échelle d'action. Ne baissons pas les bras. Concentrons-nous sur nos compétences premières. Soyons à 100 % tournés vers nos concitoyens. Inutile de klaxonner. Oui, le mur, nous le voyons. Ce qu'il nous faut, c'est de la concentration, de l'intelligence collective pour le contourner en rendant la société et notre modèle social plus justes, nous pouvons y arriver. Je vous remercie, Monsieur le Président.

\_ Merci, chère collègue. Avant de laisser la parole à Philippe Bas, simplement revenir sur un point. On aura l'occasion d'échanger sur le contournement sud-ouest ultérieurement. Tout véhicule fonctionne avec du carburant. Qui est-ce qui fait fonctionner les collectivités ? Certes, l'envie de mener des politiques. Certes, la décision d'orienter des politiques ou de les orienter autrement que ce qu'elles peuvent être aujourd'hui ou demain. Mais là où j'alerte, c'est que nous sommes arrivés à un tel niveau qu'il n'y a plus de carburant que sont les finances. Sans finances publiques, vous l'avez vous-même précisé, quand la décision a été prise de supprimer cette taxe d'habitation que personne ne contestait, c'était la taxe foncière qui était plutôt dans la ligne de mire. Mais en maintenant la taxe foncière et en décidant de transférer les fruits pour partie du département vers d'autres collectivités, il y avait une obligation de la part de l'État de dire : "Dans ce cas, nous compenserons". Parce qu'il y avait cette dotation de portion de TVA qui était dynamique. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'elle est décorrélée. Nous n'avons plus de contrôle. Nous sommes totalement dépendants. Je formule les mêmes vœux que vous, c'est d'aller vers un juste équilibre des collectivités qui puissent mener leurs décisions et leurs orientations. Mais nous sommes à un tel point que nous ne pouvons plus. On assiste à des lois de décentralisation, 1983... et la loi NOTRe qui a revu un certain nombre de choses. Et voilà qu'aujourd'hui, on reconcentre vers l'État. Que fait-on ? Il faut nous le dire. Soit nous sommes des opérateurs de l'État, et auquel cas, je ne vois pas à quoi nous servirons tous au sein de cette assemblée dans la mesure où c'est l'État qui décide de politique s'il nous faut systématiquement accepter toutes les décisions au travers du Ségur d'autres lignes budgétaires sans arrêt, sans piper mot, et en étant soumis, il n'y a pas d'autres mots, aux ordres dépendants, je ne vois plus quel est notre rôle. Si au contraire, c'est affirmer cette décentralisation en cours et dire que les collectivités à tout niveau et les départements, puisque c'est la bonne dimension, vous l'avez dit vous-même et je vous en remercie, que ces départements sont pertinents et qu'ils peuvent agir sur les politiques publiques qui est l'une de leurs compétences premières avec le domaine social et l'enfance, on leur en donne les moyens, dans ce cas. Mais on ne décrète pas au travers de politiques nationales un certain nombre de décisions qui sont payées par les autres. C'est contre ça que je m'érige. Trop, c'est trop. Quant au fameux déficit des collectivités, vous avez tous apprécié pour siéger au sein de vos communes respectives. Les départements, vis-à-vis de ce déficit de plus de 3000 milliards, nous pesons 1 %.

Quand on dit qu'il a la rage, c'est tout à fait ça. Je fais confiance au gouvernement actuel, mais durera-t-il ? Et toute l'instabilité qui a découlé de cette décision du président de la République de dissoudre, je n'ai toujours pas compris, voilà où nous en sommes aujourd'hui. La plupart des départements sont aux abois. Je peux vous dire que la construction budgétaire 2025 sera compliquée. Il nous faudra réagir. C'est pour ça que je réagis avec une telle virulence. On ne peut pas accepter de se faire exécuter en place publique, comme c'est le cas aujourd'hui. J'espère qu'il y aura une prise de conscience. Les départements de France ont écrit au Premier ministre les mesures les plus urgentes. Nous pouvons mener les politiques. Il y a des résultats, mais certaines politiques ne peuvent plus être menées avec de tels résultats sans avoir un minimum de fonds et d'éléments budgétaires qui nous permettent de les mener à leur terme. Voilà ce que je souhaitais dire là-dessus. Quant au contournement sud-ouest, nous avons rappelé qu'elle était les besoins de ce contournement, mais maintenant, il est en préparation. Il faut le dire une fois pour toutes, c'est la volonté du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin, il faut que nous sachions une fois pour toutes, il faut que chacun se détermine sur les besoins et la réalisation de cet ouvrage ou pas. J'en appelle à votre décision de nous dire très vite, ça peut être lors d'une prochaine séance, ce que vous en pensez. Je suis très attentif et nous sommes tous très attentifs. Cette décision doit se prendre d'une façon entre le département, la communauté d'agglomération et la ville de Cherbourg-en-Cotentin. C'est un ouvrage qui a été appelé de nos vœux. Remodeler les voies actuelles pour en faire des passages élargis, ça veut dire aussi consommer un foncier conséquent. C'est supprimer des haies. Il faut bien avoir la mesure de ces projets et de tout ce qu'ils pourraient impacter, impacter les paysages et les haies qui bordent les routes. Je laisse la parole à Philippe Bas. Je la lui donne.

\_ Je ne veux pas prolonger exagérément ce temps d'introduction de nos débats, surtout que nous avons des dossiers importants à traiter aujourd'hui, qu'il s'agisse des violences intrafamiliales du schéma départemental, d'analyse et de couverture du service départemental d'incendie et de secours, de la modernisation du port de Granville, etc. Vous avez abordé, Monsieur le Président, et Karine Duval a repris des éléments importants, dont la plupart nous dépassent. S'agissant des relations entre l'État et notre collectivité, les collectivités territoriales de manière générale, il est absolument exact qu'au fil des années, nous avons assisté à un démantèlement de la fiscalité locale commencée avec la suppression de la taxe professionnelle à l'époque de Dominique Strauss-Kahn et poursuivie par plusieurs gouvernements, puis amplifiée par la suppression de la taxe d'habitation du gouvernement d'Emmanuel Macron. Aujourd'hui, vu de l'État, les transferts de l'État aux collectivités territoriales, c'est le premier poste budgétaire : 125 milliards d'euros par an. L'Éducation nationale, hors université, c'est 80, avec les universités, c'est un peu plus de 100 milliards. La Défense nationale : 60 milliards. Les intérêts de la dette abyssale de notre pays, c'est 60 milliards aussi et ce sera 75 milliards dans 2 ans. Les emprunts en cours ne sont remplacés que par de nouveaux emprunts, dont les taux d'intérêt sont beaucoup plus élevés qu'il y a quelques années. Les intérêts ont augmenté. Au fond, nous sommes pris à la gorge. L'État est pris à la gorge pour sa mauvaise gestion, qui est unique en Europe, aujourd'hui. Avec un déficit public que nous n'avons pas connu depuis 1994. Ça remonte à loin, tout de même. Plus de 6 % de la richesse créée par le travail des Français en une année. Je veux bien que l'on ait un problème de recettes, mais nous sommes le pays où les prélèvements obligatoires sont les plus importants. Je suis toujours un peu surpris de voir que l'on peut encore, aujourd'hui, songer à des solutions de facilité qui consisteraient à augmenter les ressources fiscales. Ce n'est pas dans cette assemblée que ce débat va se traiter. Mais il me semble que si on veut que les Français déploient leur énergie créatrice par le travail, l'initiative et le développement de leur entreprise, l'idée de taxation supplémentaire et d'impôt supplémentaire, alors que la question du pouvoir d'achat reste très prégnante dans le débat public, est en réalité traitée avec une extrême défiance.

L'État, avec les 125 milliards d'euros, se dit que ce serait bien que pour faire des économies, puisqu'il n'augmente pas les impôts, regarde de plus près cette dépense. C'est tout le paradoxe qu'un État qui a laissé s'accumuler les déficits publics va chercher des solutions à des problèmes qu'il a lui-même créés aux dépens des collectivités territoriales. Ce ne sont pas des libéralités dont les collectivités bénéficient. Ce ne sont pas des marques de générosité, des cadeaux de l'État. C'est la compensation de la disparition progressive de la fiscalité locale. Pour les départements, c'est aussi la prise en charge partielle et qui s'érode, alors qu'elle était déjà partielle, de prestations d'État qui sont dans la gestion... Non seulement nous sommes dans cette situation où nos ressources ne dépendent plus de nous, mais de l'État principalement, mais en plus, les charges correspondant à une partie importante des ressources ont naturellement augmenté beaucoup plus rapidement en raison du nombre de personnes dépendantes, en raison de la situation de l'enfance en précarité, en raison du développement des soutiens aux personnes handicapées. Les charges augmentent plus vite que les ressources qui, au contraire, sont très restreintes.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation d'étranglement qui justifie que nous résistons, mais qui exige aussi de notre part que nous sachions maîtriser autant que possible nos propres dépenses, alors qu'elles dépendent en partie de facteurs qui nous sont extérieurs. C'est tout l'enjeu du budget que le service prépare sous votre autorité et celle de notre vice-président en charge des finances. Je comprends très bien que nous soyons amenés à prendre le temps nécessaire pour que nous trouvions que la décentralisation n'est pas un vain mot et que nous sachions mieux que l'État maîtriser nos propres dépenses dans la mesure où elles sont maîtrisables. Vous pouvez compter sur le soutien de la majorité départementale dans un esprit de responsabilité pour que ce travail s'accomplisse dans de bonnes conditions sans dramatisation, mais sans non plus sous-estimer la difficulté. Voilà ce que je voulais dire brièvement sans aller beaucoup plus loin.

Je suis heureux qu'aujourd'hui aboutisse un travail important et conduit en bonne intelligence, en bonne concertation avec le service départemental d'incendie et secours. Les engagements que nous allons prendre en adoptant ce schéma vont donner de la visibilité à la gestion de ce service départemental d'incendie et de secours dont nous sommes la principale partie prenante. Dans son conseil d'administration, nous sommes aussi confrontés à des évolutions qui nous dépassent largement. Nous y reviendrons tout à l'heure. La charge du service dépasse de beaucoup les interventions pour les incendies. Elle dépasse même de beaucoup les interventions pour des situations d'urgence qui implique un risque vital pour les personnes. Les sapeurs-pompiers sont amenés à intervenir parfois pour des situations qui se traiteraient mieux avec des services sociaux, médico-sociaux, des ambulanciers ou un déplacement dans les services d'urgence des hôpitaux qui n'exigent pas l'implication des pompiers. C'est difficile, mais nous voulons nous montrer solidaires. J'ai apprécié que Karine Duval rappelle les sacrifices que nos sapeurs-pompiers peuvent faire. C'est le cas du sergent Lenoir. Plusieurs d'entre nous ont été aux obsèques pour entourer la famille. C'est bon de rappeler la mémoire de ce sapeur-pompier qui a salué l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

\_ Merci, cher collègue. Philippe Gosselin a la parole.

\_ Merci. Tu as interpellé les parlementaires. Il y en a 2 dans la salle. Notre chef de groupe ayant pris la parole, je voulais à mon tour revenir sur vos propos, président, et ceux de Karine. Je me réjouis que nous ayons un diagnostic plutôt partagé. Ça n'a pas toujours été le cas. C'est bien de voir ensemble un certain nombre de difficultés. L'État doit assumer la charge financière qui est la sienne. Il y avait un principe en 82, qui a parfois été compliqué à mettre en application. Au bout de 42 ans, on peut faire un premier bilan revu et corrigé. C'était le principe du transfert de l'euro à l'euro. À l'époque, c'était du franc au franc. Nous en sommes loin sur un certain nombre de politiques. Les départements ou les collectivités bénéficient aussi de transferts de ressources, 125 millions de transferts du budget de l'État vers les collectivités, ce n'est pas rien. Une partie de nos fonctions et de nos compétences sont exercées parce qu'il y a aussi des fonds d'État. Ils sont le fruit des impôts de l'ensemble de nos concitoyens et une partie de la dette.

Je n'ai pas de difficulté à ce que les départements assument leurs services, mais quand le président évoque 3,72 % de participation de l'État pour les MNA, les mineurs non accompagnés, ce sont des individus qu'il faut prendre en charge, mais c'est 12 millions d'euros x 3,78. Ce sont des miettes qui tombent dans le budget du département. Cette difficulté est très présente. Je vois aussi le budget de l'ASE. On nous dit parfois que les départements n'assument pas toutes leurs responsabilités. Mais il est bon de rappeler que le budget, en 5 ans, est passé de 55 millions à 90 millions.

Tout ça démontre aussi une certaine fragilité de la société, une fragilisation des familles, des couples, de ces enfants qui ne sont pas toujours bien accompagnés. Il y a une vraie question de société. À notre échelon de proximité, on ne peut pas s'en désintéresser. Nous devons faire avec les moyens qui sont les nôtres. C'est le moyen de rappeler et de plaider pour une vraie décentralisation. On a eu un acte Ier en 82, un acte II dans les années 88-89, un pseudo acte III dans les années 2002. Le rééquilibrage face à un État qui a une forme d'incurie passe par les territoires. C'est vrai pour les départements comme pour les agglomérations et les collectivités si on veut pouvoir répondre en proximité. C'est un élément qui peut nous rassembler au-delà de nos différences. C'est ce que je porterai à l'Assemblée nationale auprès du nouveau ministre de l'Intérieur. Il est ancré dans son territoire. Catherine Vautrin qui est chargée des territoires et de la décentralisation est une ancienne élue, une ministre très ancrée dans son territoire. On a sans doute quelque chose à construire. Est-ce que la configuration politique permettra de le faire ? C'est un autre sujet auquel nous n'avons pas la réponse uniquement ici. Ce sont des éléments qui peuvent être une orientation de notre département, des élus de ce département pour porter cette demande de décentralisation sans aucune naïveté.

Et pour faire un petit focus et marquer une continuité de l'État sur le schéma de nos sapeurs-pompiers, le nouveau schéma qui sera abordé tout à l'heure, il y a eu des travaux intéressants qui ont été faits, le Beauvau de la sécurité civile. J'espère que ce Beauvau ne restera pas lettre morte. Il y a eu des engagements de l'État. J'ai transmis à Franck, le président du SDIS, un retour d'intervention là-dessus. La ministre est partante à s'engager. À nous d'essayer de faire que ces engagements soient tenables et que l'État ne se décharge pas sur les collectivités. C'est nous qui porterions la responsabilité pour l'opinion publique, alors que ce n'est pas nous qui devrions la porter. Nous faisons déjà des efforts qui me paraissent légitimes. Cela a été rappelé avec les interventions jusqu'au sacrifice ultime de sapeurs-pompiers. Nous savons ce que nous devons à nos sapeurs-pompiers, à leur famille. Ça continuera. Mais il faut que chacun assume ses responsabilités. Le département le fait. Chacun doit assumer ses propres responsabilités.

\_ Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Sans quoi je vous propose de passer à l'ordre du jour. En préambule, nous allons faire voter l'approbation du PV de notre dernière réunion du 24 juin. Désormais, nous le ferons voter en début de séance. Jacky Bouvet le présente. C'est assez vite fait.

\_ Merci. Bonjour, chers collègues. Vous avez tout résumé. Vous êtes sollicités pour approuver le procès-verbal de la session du lundi 24 juin. Je considère que ce rapport est visiblement adopté. Il n'y a pas de remarques particulières en la matière.

\_ Très bien. Merci. Puisque vous avez la parole, nous passons au rapport hors-série, qui concerne la motion en faveur de la ligne nouvelle Paris-Normandie. Nous avons échangé ensemble à plusieurs reprises. C'était un coup sur la tête. Nous avons quels sont les besoins sur les transports ferroviaires. On sait qu'il y a eu des efforts importants déployés par la région. La région a lourdement investi sur les wagons de ces lignes en qualité de confort. Certains disaient que ça permettait d'attendre dans de meilleures conditions. Oui, ils avaient le mérite d'être là et d'avoir des liaisons Wi-Fi. La ligne s'améliore quand même. Globalement, c'est mieux que ça ne l'était. Alors que des dizaines de millions d'euros ont été engagées sur les travaux futurs, nous avons eu un coup sur la tête, un de plus, puisque la région Île-de-France a donné un avis défavorable sur un vote en séance d'une façon imprévisible. Les réactions ont été nombreuses. Après avoir cosigné une lettre avec les parlementaires et les élus de ce département, il me semblait utile de prolonger cela d'une motion en faveur d'un vote que je vous ai proposé aujourd'hui. Je laisse Jacky Bouvet le soin de la présenter.

\_ Dans une motion adoptée le mercredi 11 septembre 2024, les élus du conseil régional d'Île-de-France ont exprimé leur opposition à la future ligne nouvelle Paris-Normandie. Cette décision aussi soudaine qu'inexplicable, basée sur des arguments erronés, nous stupéfie. Alors que leur est plus que jamais la collaboration entre les régions afin de compléter les insuffisances de l'État, les élus du conseil départemental de la Manche ne peuvent que regretter une prise de position tendant vers une volonté centralisatrice qui n'a plus cours. Ils renouvellent leur souhait de voir aboutir dans les délais convenus la réalisation de la ligne nouvelle Paris-Normandie. Ils réaffirment leur soutien financier à la création d'un saut de mouton à l'approche de la gare de Paris Saint-Lazare et demandent à chacun de prendre la mesure des enjeux d'un tel projet pour les régions Île-de-France Normandie.

La ligne Paris-Cherbourg a été créée au XIXe siècle. Son électrification est intervenue en 1996, près de 30 ans après celle de la ligne Paris-Le Havre, réalisée en 1969, avec de multiples promesses quant à son avenir prometteur à une époque où le turbo-train cède la place au train à grande vitesse.

Depuis les années 1970, le trafic de banlieue se densifie sur les lignes desservant la gare de Paris Saint-Lazare, entraînant des difficultés grandissantes d'accès pour les trains en provenance de Normandie. L'ancienneté non résolue du matériel roulant n'a été enrayée que par la décision volontariste et ambitieuse de la région Normandie apprendre à sa charge le renouvellement des rames, afin d'offrir aux voyageurs se déplaçant entre Paris et la Normandie les conditions de transport digne du XXIe siècle. Cependant, les conditions d'accès à une des principales gares parisiennes n'ont pas été réglées. Le vieillissement des infrastructures la forte densité du trafic entre les lignes Normandie franciliennes à partir de Mantes-la-Jolie rendent la collection de la Normandie la capitale aléatoire et difficile.

Le projet de ligne à grande vitesse desservant la Normandie a revu le jour à la fin des années 2000 sous la houlette de Monsieur Bernard Cazeneuve, député-maire de Cherbourg-Octeville, Monsieur Philippe Duron, député-maire de Caen et Monsieur Laurent Beauvais, président de la région Basse-Normandie. Ce projet fédérateur par nature était repris par le président de la République Monsieur Nicolas Sarkozy, puis par ses successeurs, Monsieur François Hollande et Emmanuel Macron. La dette ferroviaire envers la Normandie a été reconnue en 2017 par Guillaume Pépy, alors président-directeur général de la société de transport, puis le 31 octobre 2023 par Monsieur Clément Beaune, alors ministre des Transports, lors de l'examen du projet de loi de finances 2024.

Les collectivités de Normandie ont également pris leur part dans le soutien actif à ce projet de ligne nouvelle Paris-Normandie en acceptant de financer une part non négligeable du saut-de-mouton, une infrastructure de la vocation de faciliter l'accès des voyageurs dans la capitale. Près de 100 millions d'euros ont déjà été engagés par l'ensemble des partenaires pour la réalisation de ce projet structurant. Je vous invite à délibérer sur cette notion en faveur de la ligne nouvelle Paris-Normandie.

\_ Merci. Axel a la parole.

\_ En mai dernier, une grande concertation a été lancée. J'avais mis dans vos différentes bannettes des documents rappelant les informations. Merci.

\_ Merci. Il n'y a pas d'autres demandes ? Pierre-François Lejeune a la parole.

\_ Nous allons voter cette motion. Ce sujet est un sujet trans partisan. Il a été rappelé, courrier qui a été cosigné par l'ensemble des partenaires territoriaux avec vous, Monsieur le Président, notamment Sébastien Fagnen et Anna Pic, on voit combien ce sujet est important pour le territoire. Le conseil environnemental s'est positionné en ce sens. Nous rejoignons cette motion que nous allons bien évidemment voter, et j'espère à l'unanimité.

\_ Merci. Philippe Gosselin demande la parole. Je profite de ce moment pour rappeler à certains que nous avons en lui un nouvel élu parlementaire. Il est récemment réélu. C'est la première fois que nous nous réunissons depuis ta réélection. Tu as la parole.

\_ On fait du neuf avec du vieux ! Je regarde les collègues, Karine en particulier. Pierre-François l'a souligné, on peut avoir des sensibilités différentes, mais ce n'est pas le cas dans tous les départements. Il y a des départements où les guerres sont ouvertes et déclarées en permanence entre élus de différentes sensibilités. Les parlementaires de la Manche savent faire un front uni quand il est nécessaire de le faire. C'est le cas, tous les parlementaires de la Manche, front uni, en associant le président du conseil départemental, se sont unis en quelques heures pour faire un courrier commun pour alerter et dénoncer. Une fois de plus, c'est front uni quand un sujet se présente. Je veux bien comprendre que la présidente de la région Île-de-France soit dans un bras de fer avec l'État et un certain nombre de partenaires. Je crois que la motion Île-de-France est aussi dans cet état d'esprit. Dont acte, c'est sa stratégie, mais les Normands n'ont pas à payer la stratégie de l'Île-de-France. Il est important d'avoir un corridor, que la Normandie soit desservie. Ce n'est pas seulement sur la ligne Paris-Cherbourg mais c'est aussi pour la ligne Granville-Montparnasse. Il y a juste un petit port qui s'appelle Le Havre, et Le Havre est vital pour l'ensemble du pays, pas que pour la Normandie. Il y a des enjeux économiques aussi essentiels. Ce n'est pas simplement sur les passages, mais c'est aussi sur le fret. C'est bon de le rappeler dans cette unité.

\_ Merci pour ce rappel. Il n'y a pas que les Bretons qui unissent leurs votes. En Manche aussi, on le fait. On n’est pas si loin de nos cousins bretons. On a pour pratiques de chasser en meute et de réagir en meute quand il le faut. Est-ce que je mets cette motion au vote électronique ou est-ce que le fait à main levée ? Au vote électronique ? Un petit mot de Dominique Hébert.

\_ Je ne sais pas s'il faut parler de chasser en meute, on a fait front, mais pas le front populaire ou républicain ! Sur le ton de l'humour, je félicite aussi nos deux parlementaires pour l'union des droites.

\_ Voilà une belle unanimité manchoise autour de cette ligne nouvelle Paris-Normandie. Ce n'est pas l'issue de nos soucis sur cette ligne. J'ai assisté à des réunions où à chaque nouvelle réunion que nous avions, on remettait 2 ans de plus. Aux dernières nouvelles, on était arrivé à 2035 ou 2036. Gardez patience, ça viendra. On mérite ça. On mérite d'aller à une vitesse... Nous l'attendons. Merci à tous et à toutes pour ce vote unanime. Je vais vous proposer de modifier l'ordre du jour en ce qui concerne l'action sociale. Nicole Godard ayant dû s'absenter, elle va revenir cet après-midi, il vous est proposé néanmoins, au niveau de l'action sociale, de présenter le rapport d'avis du SDACR qui va nous être présenté par Jacky Bouvet. Ils vont nous parler de ça à tour de rôle. Jacky Bouvet a la parole.

\_ Merci. Cela va être présenté à 2 voix et à 2 temps. Je vais m'appeler sur la délibération pour faire l'introduction, puis je donnerai la parole à Franck qui nous fera une présentation synthétique du SDACR, mais important et essentiel. Puis je reprendrai la parole pour la 2e partie de la délibération. Ensuite, vous serez amenés à délibérer en ce sens. À l'image de la délibération précédente et de la motion qui vient d'être votée à l'unanimité, ce sera un signal important pour que le SDACR puisse y être. Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les SDIS. Renouvelé tous les 5 ans, le SDACR permet d'établir un bilan de l'évolution des risques des adaptations nécessaires sur le territoire, la définition des orientations politiques et l'impact sur les moyens humains, matériels et financiers. Le SDACR est un outil de pilotage du SDIS. Le document soumis à votre avis acte une volonté de renforcer la formation des personnels sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, de rationaliser le parc du SDIS avec l'acquisition de véhicules polyvalents capables de couvrir plusieurs besoins opérationnels. La professionnalisation de certains centres de secours est envisagée. Le SDACR 2024-2028 intègre également une évolution des pratiques et des risques. Le risque littoral qui était jusqu'à présent considéré comme un risque spécifique est maintenant considéré comme un risque courant, entraînant une répartition des moyens humains, matériels et de la spécialisation nautique plus homogène sur des centres d'intervention et de secours côtiers. La prise en compte du risque nucléaire, bactériologique et chimique sera renforcée, de même que le transport des matières dangereuses. Le département viendra en soutien du SDIS afin de lui permettre la mise en place des objectifs pour la réalisation du SDACR 2024-2028 en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles il fait face. Je cède la parole à Franck, qui va pouvoir vous présenter le SDACR.

\_ Merci beaucoup, Jacky. Je tiens à remercier Monsieur le Président pour les propos tenus ce matin. Le SDIS de la Manche, c'est ensemble. C'est le département, les EPCI. Je remercie mes collègues qui ont pris la parole en souvenir du sergent Lenoir, qui a donné sa vie pour porter secours au Sud Manche. J'ai une pensée particulière pour nos collègues. Je vous rappelle que les sapeurs-pompiers de la Manche, ce sont 200 000 appels par an, 42 000 interventions par an, soit 57 000 sorties d'engins. Par jour, 547 appels, 140 interventions pour 160 sorties d'engins. Et plus de 10 000 interventions complémentaires sur 5 ans. Cadre réglementaire du SDACR. La loi du 3 mai 1996 : un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques doit être élaboré par le SDIS et arrêté par le préfet du département. Ce document obligatoire est un inventaire des risques auxquels le SDIS doit faire face et détermine les orientations de couverture. Le bilan d'analyse du SDACR 2018-2022. Une évolution d'effectifs des sapeurs-pompiers stable. Une durée moyenne d'engagement de 10 ans et 8 mois depuis le 1er janvier 2021. Malgré les stabilités des engagements, nous recrutons chaque année 150 sapeurs-pompiers volontaires avec une augmentation des coûts liés aux recrutements. Le coût des recrutements, c'est surtout les visites médicales, l'habillement et des formations pour chacun.

Une disponibilité en journée en chute, comme le rappelait Monsieur le Président en ouverture de session. C'est en chute de 9,4 % en 5 ans. Une intervention de la balance entre disponibilités et sollicitations opérationnelles. Vous verrez les difficultés entre 7h et 19h. Seuls 14 fourgons avec 6 sapeurs-pompiers ont un taux d'armabilité supérieur et égal à 90 %. Je sais que ça choque beaucoup de maires du département devant tant de véhicules, mais c'est le SDIS qui est derrière. Une mission d'inspection fin 2022 faisant apparaître une structure consolidée, mais présentant des fragilités. Un développement du volontariat qualitatif et quantitatif qui souffre d'une organisation mutation, une évolution sociologique des profils des sapeurs-pompiers volontaires. Des fonctions supports en difficulté, sous-effectif RH. Une organisation territoriale demandant à être aboutie pour être compris et efficiente mise en œuvre en 2023. Une défense du Mont-Saint-Michel nécessitant une mise en œuvre opérationnelle efficace. L'analyse des risques et perceptions de couverture SSUAP. Une diminution des carences de 20 % avec une activité globale du SSUAP globalement maîtrisée. Les délais d'arrivée sur les lieux aux alentours de 12 minutes dans la moyenne nationale pour une durée d'intervention avoisinant les 1h30. On vous rappelle en dessous qu'en l'absence de RCP, la survie diminue de 10 % chaque minute. L'idéal, c'est d'intervenir le plus rapidement possible, avant les 4 minutes. Nous devons faire face à la fermeture des services d'urgence. Nous avons souhaité le développement de véhicules légers infirmiers qui viennent en renfort de nos équipes, mais aussi l'intérêt de la médicalisation du dragon 50, fait majeur pour notre département pour un coût de 250 000 € par an.

L'analyse des risques et perception des enjeux de couverture incendiée, cela représente 8 % de l'activité opérationnelle pour un coût moyen annuel proche de 6,3 millions d'euros. Un taux d'armabilité en période de journée de 90 % tenu par 11 centres d'incendie et de secours, soit 14 FPT. 21,1 % des hydrants nécessitent des actions de maintenance et d'aménagement afin de les rendre conformes et parfaitement utilisables pour la DECI. Seulement 40 % des communes ont pris leur arrêté DECI. Un délai d'arrivée sur les lieux aux alentours de 17 minutes pour une durée d'intervention moyenne avoisinant les 2h30. C'est +6,7 % entre 2018 et 2022.

Analyse des risques et la perception des enjeux de couverture. Le risque nautique doit être considéré comme un risque courant. 2 pôles de plongeur à Granville et Cherbourg. Le centre nautique départemental permet de solliciter les spécialistes. Acquisition de nouveaux équipements pour répondre au niveau de la mer, des jet-skis. Analyse des risques technologiques. CNPE, ORANO, arsenal militaire, Naval Group, la déchetterie du Ham, le transport également de matières dangereuses. Les spécialistes NRBC sont quasiment exclusivement des sapeurs-pompiers professionnels.

Tout à l'heure, on parlait des risques de perception des enjeux de couverture du Mont-Saint-Michel. 3 millions de visiteurs en 2023. DECI fragiles et non réceptionnés. Déménagement du centre d'incendie Le Mont-Saint-Michel vers le lieu de vie la caserne, rendant plus complexe la prise en compte du risque insulaire. Affectation de moyens exclusifs et spécifiques. Le VATT pour un coût de 130 000 €. Effectif de sapeurs-pompiers professionnels insuffisant pour assurer l'armabilité du centre d'incendie du Mont-Saint-Michel.

Les nouvelles technologies, comme les panneaux photovoltaïques, champs éoliens et véhicules à énergies alternatives, la méthanisation, le développement du secteur industriel et des transports associés, développement du secteur nucléaire et les risques climatiques, tout ça doit être pris dans ce schéma.

Les ressources humaines avec la formation, un plan d'action visant à l'amélioration des disponibilités des sapeurs-pompiers. Réinventer le modèle du volontariat en redéfinissant les conditions et la mise en œuvre. La limitation du nombre de gardes de 600 heures par an préconisée par l'IGA en décembre 2023. La nécessité aussi d'ETP supplémentaires. Il faut repenser la balance entre professionnalisation et volontariat. Renforcement de l'encadrement intermédiaire et l'ingénierie des sapeurs-pompiers professionnels et des PATS.

Sur le plan opérationnel : poursuivre l'effort de médicalisation du dragon 50 tout en renforçant la formation aux soins d'urgence dans un contexte de mise en œuvre de télémédecine. Renforcement de la chaîne de commandement et médical au plan local et départemental. Rationalisation au plan géographique de l'implantation des centres de secours. Sur le plan technique, une politique de dotation d'engins polyvalents, redéfinir l'armement type des unités en formation dans leur classement. La construction des centres d'incendie et de secours conformément à l'armement type défini et correspondant au nouveau classement des centres. Réviser le plan pluriannuel d'équipements : renforcement de la capacité de lutte contre les feux d'espaces naturels, adaptation des moyens nautiques, ainsi que des moyens élévateurs aériens.

Vous l'aurez compris, les objectifs sont de rationaliser l'existant, de moderniser les équipements, de rechercher de nouvelles sources de financement. Un plan pluriannuel de recrutement pérennisant la ressource de demain, un règlement opérationnel allant vers la rationalisation des ressources tout en conservant les objectifs de couverture conformes à l'urgence de la mission. Un plan pluriannuel d'investissement posant le cadre d'une nécessité d'évolution des organisations de moyens dans un contexte budgétaire contrôlé. Un plan pluriannuel d'équipement intégrant la nécessité d'adaptation de nos moyens face à une mutualisation des risques, changements sociétaux, mise en tension des services et risques émergents.

Pérenniser des actions adaptées et de développement sur le plan pluriannuel dans un contexte budgétaire contrôlé. Balance des surcoûts et des estimations de la part nouvelle par rapport aux dépenses existantes. Afficher les recettes existantes, donc la contribution du conseil départemental, contribution des communes et EPCI, les emprunts, le FCTVA, recettes d'amortissement, interventions à caractère payant. La TSCA : revalorisation de la part versée aux SDIS au regard du coût du sauvé. Fonds d'investissement européen : FEDER. Le fonds vert : mutation vers les énergies renouvelables, parc roulant, adaptations bâtimentaires. Mise à contribution des générateurs de risques. Optimisation de la politique relative aux interventions payantes. Contribution volontaire des communes et EPCI.

Le SDACR, pour construire les équilibres de demain, maintenir une action de secours auprès de la population efficace et adaptée. Merci de votre attention. Je tiens à remercier particulièrement le contrôleur général, mais aussi le colonel présent ce matin, directeur adjoint du SDIS de la manger toute l'équipe pour l'écriture de ce SDACR qui a demandé beaucoup de précisions. Plus de 220 pages mises à votre disposition. Ce SDIS est ambitieux. Il est écrit pour répondre aux besoins de nos Manchois, porter secours à domicile et à notre population en ayant des équipements qui répondent aux besoins des sapeurs-pompiers de la Manche. Je vous remercie et je laisse la parole à Jacky Bouvet pour la fin de cette délibération.

\_ Merci, Franck. Je te félicite pour la présentation synthétique de ce SDACR qui est très complet. Vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance. Les enjeux sont affichés et sont très clairs. Je reprends la 2e partie du rapport. La présentation du SDACR constitue aussi l'occasion d'interpeller l'État sur ses responsabilités. Le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés, malgré la mise en place d'une garde ambulancière à compter d'octobre 2022, induit une envolée des appels injustifiés au moyen des SDIS. Ce phénomène et l'encadrement des tarifs de transport de malades par les SDIS est source de coûts importants, mais aussi de démotivation des sapeurs-pompiers qui sont mobilisés sur des tâches ne correspondant pas à leurs réelles missions. À titre d'autre illustration, l'État prend des décisions en termes de rémunération sans leur donner les moyens de les financer. On pourrait parler du personnel de gardiennage de nuit qui est doublée dans les EHPAD, au regard de la réglementation incendie, sans tenir compte de son utilité ou non. C'est un coût annuel de 1,8 million d'euros, ainsi que de nombreuses autres normes nationales en décalage avec la réalité quotidienne, génératrice de ce coût pour les indices ou les collectivités. Il vous est proposé que le département de la Manche donne un avis favorable en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles il fait face. Il est proposé à nouveau d'appeler l'État à assumer les conséquences financières des décisions qui pèsent sur le recours volontariat, des transports d'urgence et qui affectent l'équilibre financier du SDIS. Au regard de ces éléments et de la présentation qui a été faite par Franck Esnouf, je vous invite à délibérer et à donner un avis sur le SDACR pour la période 2024-2028.

\_ Merci, chers collègues, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui ?

\_ L'examen du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le fameux SDACR, a donné de manière étonnante lieu à des débats vifs dans les 2 commissions action sociales et affaires générales. Je dis étonnante, parce que qui voudrait s'opposer à une meilleure adaptation des secours en l'occurrence par l'action des sapeurs-pompiers auprès de la population des entreprises ? En réalité, ces débats sont bien plus portés sur la délibération que vous nous soumettez et que vous signez que sur le schéma en lui-même. Pourtant, tout est lié. Je m'en explique. En premier lieu, le SDACR est un document essentiel. Il est rendu exécutoire par un arrêté préfectoral. C'est un document structurant qui a autorité sur la conduite opérationnelle du SDIS. Ce schéma est bien départemental, car son principe est de mettre en adéquation les risques existant sur notre territoire avec la réponse opérationnelle des sapeurs-pompiers. C'est une démarche logique. On regarde les risques et on voit comment les couvrir. Le comment fait appel à des moyens humains et matériels, et à une organisation adaptée. Le SDACR, c'est la feuille de route du SDIS qui va ensuite la décliner par une réponse technique pour remplir les objectifs. Il est important de rappeler ce processus, car le choix des équipements, les cibles en personnel, l'organisation territoriale avec les casernes, tout cela est décidé après cette analyse des risques à couvrir. Ce SDACR était attendu, car il était nécessaire de remettre à plat énormément de données avec les évolutions rapides que nous connaissons actuellement liées à la démographie, à la sociologie, au dérèglement climatique. D'ailleurs, le constat est partagé. Attendre plus de 5 ans entre 2 SDACR n'est plus du tout adapté au contexte actuel. Ce schéma sera évolutif au cours des 5 ans et c'est une bonne chose. Ce travail réalisé par le SDIS est excellent. Que les services en soient remerciés. Les réponses proposées sont faites avec le souci de la plus grande efficacité, tout en tenant compte d'une nécessaire optimisation des coûts. Au-delà de quelques bévues corrigées dans la note complémentaire que nous avons reçue, et qui prouve bien un défaut de compréhension de certaines situations, venons-en à la question des coûts. Oui, les temps changent. C'est bien la première fois. Nous avons regardé les précédentes délibérations du SDACR que le conseil départemental se permet de soumettre à la réalisation du schéma des secours à sa capacité à la financer. C'est juste incompréhensible. Formulé comme ça, ça n'a pas de sens avec la question posée aujourd'hui. Soit on est d'accord avec l'analyse, soit on ne l'est pas. Avec le groupe, nous ne comprenons pas la responsabilité que vous prenez avec cette condition suspensive qui revient à dire : "D'accord avec les risques, mais on ne s'engage pas à mettre les moyens pour les couvrir". C'est une très grosse responsabilité vis-à-vis de la population. Les pompiers font leur boulot. Ils analysent objectivement les risques et proposent des solutions. Comment peut-on être ceux qui ne financeront pas la sécurité des Manchois ? C'est vraiment dommage d'arriver à prononcer des mots comme ça, mais nous ne pouvons pas en conscience savoir que pour une question de finances, il y a des vies qui ne pourront être sauvées, des personnes qui seront en danger, des biens qui seront détruits en plus grand nombre. Oui, nous avons conscience de ce que sont les finances publiques. Nous sommes nous-mêmes gestionnaires de collectivités locales. Et nous avons conscience, Karine Duval l'a rappelé, des contraintes budgétaires actuelles et à venir. Mais là, vous prenez le sujet à l'envers. Le financement est une autre question. Ce n'est pas la question qui est posée aujourd'hui. Aujourd'hui, nous devons dire si oui ou non, nous approuvons l'analyse des risques et la couverture proposée. Parler ainsi des finances, ce serait remettre en cause la couverture opérationnelle proposée. Est-ce bien cela ? Dans ce cas, allez jusqu'au bout et dites au SDIS de revoir sa copie. Nous ne sommes pas d'accord avec ces propositions. Comme nous, je suis sûre que vous trouvez ce document parfaitement équilibré, réaliste et adapté à la mise en sécurité des Manchois. Et bien sûr, une fois arrêté par le préfet, il s'imposera de toute façon au SDIS et à ses financeurs. Sinon, à quoi servirait son élaboration, son adoption, s'il est aussitôt remis en cause pour des questions financières ? Comment pourrait travailler la direction du SDIS si elle ne sait pas si elle sera en capacité de mettre en application un schéma qui s'impose à elle ? Oui, je le répète. La formulation de votre projet de délibération n'a pas de sens. Pour autant, bien sûr la question du financement des SDIS, et du nôtre en particulier, est un sujet plein et entier. Bien sûr qu'il va falloir monter au créneau au niveau national pour revoir les règles actuelles. Qui sont les bénéficiaires financiers d'un système de secours efficace ? Qui sont ceux qui ont un intérêt à voir les sapeurs-pompiers mieux couvrir les risques ? Tout simplement, le secteur assurantiel, que ce soient les assureurs ou l'assurance-maladie. Le procédé existe déjà, puisqu'une partie de la taxe sur les contrats d'assurances finance par l'intermédiaire du département les sapeurs-pompiers. Messieurs les parlementaires de la majorité gouvernementale, il faut certainement aller plus loin à l'avenir. Dans notre département maintenant, notre conseil départemental limite volontairement sa participation au fonctionnement du SDIS alors que c'est une compétence première. Alors que nous présidons de droit l'établissement et que 4 membres du bureau sur 5 sont issus de nos rangs. Pour autant, en limitant notre participation à parité avec le bloc communal, nous nous appliquons la règle du plafonnement qui, pourtant, ne nous concerne pas. Je m'explique. Par la loi, le bloc communal ne peut voir l'augmentation de sa contribution au-delà de l'inflation. Comme nous gardons une répartition 50-50, l'évolution de notre propre contribution ne peut donc dépasser l'inflation. Pourtant, nous ne sommes pas soumis à cette règle. D'ailleurs, dans le financement des 36 SDIS de catégorie B, 25 départements sont au-delà des 50 %. Et nous sommes parmi les départements dont la part est la plus faible. Nous vous avons proposé plusieurs fois ce déplafonnement. Et avec l'inflation en forte baisse, il va être de plus en plus indispensable que le conseil départemental prenne la mesure de sa responsabilité auprès du SDIS. Enfin, rappelons que 80 % du budget de fonctionnement du SDIS est incompressible puisqu'il est consacré à la rémunération des personnels. Vous aurez bien compris que nous sommes totalement pour le SDACR, est complètement opposés à la rédaction de votre délibération. Sans le retrait de la condition financière, nous voterons contre la délibération. Un contre qui vaut un pour, pour l'application du schéma, pour l'approfondissement de la question du financement, et surtout pour un département qui place au premier plan la sécurité de ses habitants.

\_ Bon. Nous sommes au cœur du débat. Vous avez évoqué la conjoncture. La phrase qui a été proposée dans un premier temps sur la délibération a été modifiée pour ne retenir que le renvoi à nos contraintes budgétaires actuelles. C'est simplement ce signal d'alarme. C'est conjoncturel. Bien entendu, ce SDACR est bien rédigé. Je n'ai jamais reproché à personne, ni à Franck Esnouf, président du SDIS, de nous avoir présenté un SDACR irresponsable qui va bien au-delà de leurs prérogatives. Nous sommes bien conscients que le SDACR doit prendre en compte les contraintes et les obligations, les besoins du territoire, et les réponses qu'il faut y donner. Et les réponses, elles sont données. Et la mention simple du temps d'intervention, qui doit être plus courte encore, engage la responsabilité du SDIS évidemment. Nous ne sommes pas si fous que nous allions dans cette direction de contester même les actions qu'il faut faire pour améliorer les temps d'intervention. Évidemment. Ce SDACR ne me choque en aucun cas. La seule chose, c'est qu'au travers de l'alerte que nous posons en fonction de contraintes budgétaires... pourquoi ? Parce que l'appel du SDIS en termes de financement est sur 5 ans un total d'interventions, d'une augmentation d'interventions du département de quasiment 23 millions. Je ne peux pas verser une telle somme sur 5 ans. Les besoins, je ne les conteste pas. Simplement, il faut que nous travaillions ensemble pour trouver des solutions face à ces difficultés. Ça a été évoqué tout à l'heure, aller chercher des financements peut-être à l'extérieur. Peut-être que les parlementaires auront des idées pour nous amener des financements. Mais en l'état, le devoir du département, c'était bien l'objet de la rédaction de la délibération n'était pas de contester le SDACR. Il était parfaitement bien rédigé. Nous sommes en phase là-dessus. Je le dis, et je l'ai montré. La simple phrase qui consacre la limite budgétaire, eh bien oui. On sait qu'il y a besoin de moyens humains et matériels. Et il y a cet effort qui est fait dans une harmonisation des matériels. Faire appel à des matériels plus légers. Et aussi, à se plier aux réglementations en vigueur. Le président du SDIS l'a rappelé tout à l'heure. Quand certains Manchois s'étonnent du nombre de véhicules déployés, c'est la réglementation qui impose aux SDIS de déployer les véhicules. C'est parce qu'il faut répondre à des obligations. Comment pourrais-je contester ce SDACR ? Simplement, nous avons alerté et rappelé nos contraintes. Ce SDACR est voté pour 5 ans. Mais il y a des revoyures annuelles, bien évidemment. Nous sommes amenés à le revoir en fonction des moyens dont nous disposons. Et c'est en cela que ce SDACR, en l'état, je ne peux personnellement inciter le groupe majorité et vous tous... il n'y a pas de groupe d'indépendants, mais nos amis non-inscrits, on va dire, et l'opposition à aller dans ce sens. Je ne peux que vous orienter dans cette direction. Ce SDACR appelle l'unanimité, à l'évidence. J'invite donc les conseillers départementaux que vous êtes à suivre ce SDACR qui sera, après avis favorable, je l'espère, repris par le préfet et qui fera l'objet d'un arrêté publié à ce sujet. Je vois que votre conseiller départemental en charge des finances demande la parole. Je lui donne la parole bien volontiers.

\_ Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier également notre collègue Frédérique Boury. Sans elle, nous n'aurions pas compris l'importance de ce schéma départemental, qui avait pourtant été très bien expliqué par Franck Esnouf et Jacky Bouvet. C'est une boutade, évidemment. Bien sûr que nous pensons que c'est important. Mais nous devons aussi avoir conscience que les temps sont difficiles et seront encore plus difficiles demain. Comment pouvez-vous penser que nous allons voter un schéma départemental et tout faire pour ne pas le réussir ? Comment pourrait-on laisser croire cela ? Si nous votons ce schéma, c'est parce que nous avons envie de le mener à bien. Et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir avec nos finances pour pouvoir le mener à bien. Cependant, je crois qu'il nous faudra faire pression sur l'État encore une fois si nous voulons vraiment avoir les moyens de notre action politique. Là encore, sur ce domaine comme sur beaucoup d'autres. Je vous prie de croire que dans les années à venir, nous aurons encore plus de difficultés à mener une politique. Bien sûr, bien évidemment, nous sommes pour ce schéma. L'ensemble de nos collègues pense que c'est important d'avoir ce type de schéma. Encore une fois, comme l'a rappelé le Président, il est établi pour 5 ans. Malheureusement, je ne suis pas en mesure aujourd'hui en tant que responsable des finances de ce conseil départemental de vous dire ce que seront les finances du département dans 5 ans.

\_ Merci, cher collègue. Je voudrais simplement rappeler que la contrainte concernant la taxe sur les conventions d'assurance qui nous est versée est de 12 millions. Nous versons 19 millions au SDIS sur les 12 millions auxquels nous sommes contraints. Tous les ans, nous augmentons nos versements d'1 million, sachant que s'y ajoutent 3 millions d'investissements. L'objet même du SDACR est de nous mettre face à nos responsabilités, que ce soient nos sapeurs-pompiers, le colonel en charge Dedieu et le président du SDIS, nous sommes bien en face de nos responsabilités. Il faut y répondre, à l'évidence. Mais dans la mesure de nos moyens, en rappelant que les moyens dont nous dotons le SDIS sont ceux-là. Nous pouvons les améliorer, nous les améliorons tous les ans, régulièrement. Après se posera la question de la Conférence des financeurs qui est faite pour cela, pour que nous nous retrouvions tous. Franck et moi, nous bénissons tous les jours cette instance qui permet de mettre chacun face à ses responsabilités. Si les EPCI sont limitées au taux de l'inflation dans la progression, ils ont le droit de mettre plus. C'est de cela que nous discuterons. Nous sommes dotés d'éléments d'échange et nous ferons tout notre possible pour répondre. Mais ce SDACR est là. Un travail formidable a été fait. J'en ai pris connaissance en détail. Et je remercie encore tous ceux qui ont œuvré, directeur, président, sapeurs-pompiers à tous niveaux dans la rédaction de ce SDACR. Je donne maintenant la parole à Philippe Bas avant de la laisser ensuite à Philippe Gosselin.

\_ Monsieur le Président, je veux d'abord me réjouir que nous nous apprêtions à adopter un avis positif sur ce projet quinquennal qui nous engage pour le soutien à notre Service départemental d'incendie et de secours, dont je rappelle que c'est un établissement public qui dépend conjointement du département et du bloc communal pour faire court. Je trouve un peu surréaliste le débat sur la question financière parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le département, Monsieur le Président, vous pourrez les rappeler et les mettre à disposition de tous, n'a cessé de soutenir cet établissement public qui est le sien en augmentant chaque année les dotations. Ceux d'entre nous qui étaient il y a quelques jours à Cherbourg pour l'inauguration d'un nouveau et magnifique centre de secours voient bien à quel point l'effort financier du département permet de donner à nos sapeurs-pompiers volontaires et professionnels les moyens de l'action pour faire face aux urgences auxquelles sont confrontés nos concitoyens. Et ce que nous disons en adoptant un avis favorable à ce schéma, c'est que nous voulons continuer à le faire. Mais si nous voulons être forts dans la négociation avec l'État, je vous demande de nous aider à être forts, y compris nous-mêmes, les parlementaires. Il faut donner l'alerte sur le fait que nous ne pourrons pas les uns et les autres continuer à développer nos actions à périmètre inchangé. Qu'est-ce que ça veut dire, à périmètre inchangé ? Ça veut dire que nos sapeurs-pompiers multiplient des interventions qui sont, en réalité, des interventions indues pour remplacer ceux qui sont défaillants. Nous ne pouvons pas continuer de cette manière. Nous ne pouvons pas financer à guichet ouvert des actions qui, en réalité, ne relèvent du SDIS parce que le contexte d'intervention du SDIS s'est considérablement dégradé en raison de la défaillance d'autres partenaires. Il faut le dire avec clarté, il faut que notre assemblée l'assume. Ce n'est pas aider notre Service départemental d'incendie et de secours que de l'ignorer et de laisser croire qu'on peut ne pas prendre en compte ses difficultés. Je veux pouvoir dire au niveau national que non seulement le SDIS de la Manche, mais l'ensemble des SDIS, sont menacés par les carences, les lacunes, les défaillances de l'organisation de notre système social, notre système de santé. Et donc, je crois qu'on a tout intérêt à mettre cette pression. Je vous conjure de le faire. Faisons-le dans l'intérêt du SDIS. Et soyons fiers de notre travail pour le SDIS.

\_ Il y a certes des lacunes à ce niveau. Pour avoir échangé avec les agissants, et entre autres les ambulanciers, ils ont mis en place un certain nombre... je crois que c'est 3 associations qui se déclinent du nord au sud de la Manche qui sont finalement des structures de garde en cas d'appel. Et les renseignements que j'ai puisés auprès des ambulanciers sont les suivants. Les structures sont mises en place 24h/24, 7j/7, et ne reçoivent pas d'appel. Je pense qu'il y a eu défaillance au début. Les moyens ont été mis en place. Je pense qu'il faut nous orienter véritablement vers un appel dirigé par les SAMU, non pas systématiquement vers les pompiers, mais vers ce qu'on appelle les blancs, les ambulanciers qui ne reçoivent pas d'appel, qui se désolent d'avoir mis en place ces structures qui ne reçoivent que peu ou pas d'appels au grand dam des personnes qui sont de garde. C'est un sujet sur lequel on pourra travailler aussi. Voilà une variante aussi des solutions qu'il nous faudrait trouver. Je laisse maintenant la parole à Philippe Gosselin.

\_ Merci, Président. Quelques mots pour saluer le gros travail autour de ce schéma que Franck nous a présenté, un gros travail de la part du bureau et des services. Nous partageons le diagnostic. Personne ne peut le contester. Les besoins sont là. De ce point de vue, je me réjouis que nous soyons tous d'accord. Je pense au contraire que la formulation de la délibération est bonne. On parle beaucoup des aspects financiers. La délibération ne met pas l'accent uniquement sur les aspects financiers. Elle attire aussi l'attention sur les normes. Et là, il y a un gros sujet. Quand désormais, on nous dit que c'est 600 heures maximum pour les volontaires, ça a des conséquences et ça implique un recrutement supplémentaire. Ce n'est pas rien. Au risque parfois de désorganiser l'organisation locale avec les volontaires. Je ne cherche pas à opposer volontaires et professionnels. Le modèle français qui fait référence en Europe, c'est justement cette alliance, cette approche commune entre les volontaires et les professionnels. Il ne faut pas qu'on casse cette machine. C'est l'État qui fait tomber cela. Quand on change toutes les tenues parce que c'est décidé au niveau national, très bien, je veux bien. Mais est-ce qu'il y avait nécessité de changer toutes les tenues en même temps ? Ça a un coût. C'est du one shot, mais ça vient s'ajouter à d'autres dépenses. Il y a aussi, et c'est sous-entendu selon moi dans la délibération, une décision de la cour de justice de l'Union européenne sur une directive temps de travail qui assimile les volontaires à des travailleurs salariés. Il y a un sujet. Ça marche pour l'essentiel des sapeurs-pompiers en Europe, mais pas en France compte tenu de notre modèle français. Je crois qu'il faut qu'on puisse aussi l'exprimer. Pour moi, la délibération prend en compte à la fois la réalité de notre territoire avec ses besoins qui sont reconnus, et personne ne peut dire qu'on sacrifie la sécurité de nos concitoyens. Attention à ne pas jouer là-dessus. C'est trop grave pour se permettre de le faire. Et attirons l'attention en effet, l'union fait la force dans ce cas-là, sur les normes qui tombent, sur les financements qui ne sont pas assurés, sur les transferts des charges et des responsabilités. Service d'incendie et de secours, mais l'incendie, c'est pour quelques pour cent. En réalité, il faut bien le faire parce qu'il y a carence par ailleurs parfois. C'est l'occasion, au contraire, au travers du schéma puisqu'on est d'accord sur le diagnostic d'alerter. Je crois que le rôle d'une assemblée comme la nôtre est aussi d'alerter. Il n'y a pas de procès des uns et des autres. Alerter sur les dysfonctionnements, c'est aussi ce qui a alimenté le Beauvau de la sécurité civile. Et il faut le rappeler et essayer de prolonger. Ça revient à prolonger les interventions du président ce matin.

\_ Gilles Lelong a demandé la parole. Je vois que le voyant est rouge, donc il ne peut pas.

\_ Merci, Monsieur le Président. Je voudrais saluer la qualité des débats. C'est un débat important. Je regrette simplement l'intervention de notre collègue Jacques Coquelin. Après les propos de Frédérique Boury, on n'a pas besoin de propos vexatoires ici pour faire avancer le débat. Je pense qu'on est à peu près tous d'accord sur le fond du sujet. Le SDACR est là... d'abord, je voudrais remercier le travail réalisé par les services du SDIS. Ils ont fait un travail remarquable. Une analyse poussée sur nos besoins. On a besoin de savoir où l'on va, d'avoir cette analyse. Je pense qu'elle est importante. Le SDACR va s'imposer de toute façon dès lors qu'on va l'accepter. Le préfet va s'en emparer, il va nous l'imposer. Qu'on veuille le financer ou qu'on émette des doutes sur le financement, le préfet va nous l'imposer. À moins de se retrouver sous la tutelle de la préfecture, mais le conseil départemental sera bien soumis à financer ce SDACR. Le mode de financement, c'est un vrai sujet. Au-delà de ce qui a été dit, il va bien falloir à un moment ou un autre se poser la question du financement des SDIS. C'est un vrai sujet. Tous les sujets qui ont été abordés, ce sont des questions qui se posent en conseil d'administration des SDIS, mais aussi ailleurs. Il va falloir être en capacité d'y répondre. Ces réserves, nous pensons qu'elles n'ont pas lieu d'être sur ce SDACR, même si nous comprenons les difficultés. Il y aura un vrai travail de fond à faire sur le financement. Nous pensons que l'alerte a bien été donnée. Elle peut être donnée par d'autres canaux plutôt que de le faire sur ce rapport.

\_ Rapidement. Merci, Monsieur le Président. Juste par rapport aux 2 dernières interventions. On ne nie pas le niveau d'intervention du département en soutien aux SDIS sur les années passées. On était effectivement à l'inauguration du nouveau centre de secours de Cherbourg Ouest. Le soutien du département est indéniable. Avec des locaux d'une grande qualité, comme on a pu le voir. Notre inquiétude n'est pas sur le passé, mais sur le futur. Autre chose m'interpelle dans l'intervention de nos 2 parlementaires, qui ne sont pas parlementaires depuis les dernières élections, mais depuis de nombreuses années. Quand on renvoie systématiquement... non. Vous avez quand même tenu des responsabilités importantes en tant que ministre, secrétaire général du président de la République. Vous connaissez parfaitement le fonctionnement de ces questions-là. Je ne nie pas non plus votre passé avec des responsabilités extrêmement importantes. Mais pour autant, dans vos discours et vos prises de parole, j'ai l'impression que vous faites le procès de l'État. C'est une forme de bilan et d'aveu d'échec de toutes ces dernières années des politiques nationales. Ça remet en question. Effectivement, je suis d'accord avec notre ami Philippe Gosselin. Il pose un diagnostic sur lequel on partage, mais on ne partage pas forcément les solutions. Mais pour autant, puisqu'on partage le diagnostic... non. Puisqu'on partage le diagnostic, la slide de conclusions que nous a présenté notre collègue Franck Esnouf disait : "Construire aujourd'hui les équilibres de demain". Il y a y compris les équilibres financiers. Maintenir une action de secours auprès de la population. Évidemment, tout cela, on le partage. Mais ce que nous ne partageons pas, c'est de le mettre sous la condition financière. L'alerte est donnée, mais la délibération qui nous est soumise est sous réserve des conditions financières. Monsieur le Président, vous avez l'air de nous dire que vous changez un peu la teneur de la délibération. Mais c'est un peu flou en ce qui nous concerne. On aimerait avoir quelque chose de plus précis, très clairement, sur laquelle vous nous appelez à délibérer.

\_ Je vais donner la réponse tout de suite. Ce n'est pas une condition. Je me suis exprimé tout à l'heure en disant que c'était une alerte. Le document SDACR, c'est un document de programmation. Il est le fruit d'une réflexion et de mesures qui ont été prises de la nécessité des urgences et des modes opératoires à venir. Mais en aucun cas, la phrase posée ici n’est une condition. C'est simplement de rappeler que nous sommes sous l'effet de réserves financières. Et que celles-ci sont fragilisées en ce moment. Je pense que nous pouvons... tout à fait sereinement mentionner ce texte en sachant que nous adhérons, je l'ai dit et je le redis au nom de mes collègues, je pense qu'ils seront tous d'accord avec moi, sur la rédaction de ce SDACR. Il est le fruit d'un lourd travail. Et je le respecte, bien évidemment. Mais un document de programmation ne s'impose pas, il est proposé. On vous demande avis. Nous allons nous positionner. Nous allons donner un avis. Mais en tant que tel, je ne peux pas admettre qu'on nous dise que nous posons une condition financière. Nous devons revoir ce document pour 5 ans. Il sera revu. Il faudra actualiser. Une programmation sur 5 ans ne peut pas coller aux besoins et à la réalité des besoins systématiquement. C'est pour cela qu'il faudra nous revoir. C'est pour cela que nous échangeons. C'est pour cela qu'il y a cette Conférence des financeurs qui est là. Franck Esnouf, comme moi, l'apprécie. C'est un organe d'échange essentiel parmi les financeurs. Je donne la parole à Axel Fortin-Larivière, puis à Jacques Coquelin et à Karine Duval.

\_ Je voudrais juste poser une question pour être certain du vote que je vais forcément réaliser comme tout le monde. Je me réjouis forcément des débats. Ma question est simple. Lorsque l'on a reçu les rapports il y a déjà quelques jours, il était effectivement précisé dans le paragraphe 2 de la page 2 du rapport une notion de capacité, de validation, en tout cas d'avis favorable en fonction toutefois des capacités financières. Cependant, cette semaine, on a reçu un autre document issu des affaires générales qui propose que ce paragraphe soit remplacé par un autre paragraphe qui dit bien : "Le conseil départemental donne un avis favorable au schéma, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles il fait face". Ce qui est complètement différent de la première version. Je m'étonne que l'on fasse débat-là aujourd'hui. Mais je voudrais juste comprendre. Je voudrais bien comprendre que l'amendement va remplacer le paragraphe dont je suis en train de parler et qui semble poser problème. Je vous remercie.

\_ Président, je suis très colère et je remercie Axel Fortin-Larivière d'abonder dans notre sens. Déjà, sur le fait des conditions, dire sous réserve, pour moi c'est une condition. La délibération a été modifiée sans notes complémentaires. Se positionner sur une délibération modifiée sans notes complémentaires, ce n'est vraiment pas bien. Je demande une suspension séance pour pouvoir répondre. Le débat a été complètement tronqué par cette rédaction sans notes complémentaires. On s'est positionné sur un texte...

\_ Apparemment, ça vous a été adressé à tous par e-mail.

\_ Hier ? Je n'en vois pas de trace et je trouve que ce n'est pas honnête.

\_ On va vous le renvoyer.

\_ Si vous voulez, on peut jouer à ça, sauf que c'est mesquin parce que la réserve est bien là. Je veux une suspension de séance, si vous me l'accordez, Président.

\_ Avant toute chose, je vais laisser la parole à Jacques Coquelin.

\_ Très rapidement, Monsieur le Président. Je voudrais simplement dire que si mes propos ont été considérés comme vexatoires, je prie mes collègues de bien vouloir m'en excuser, bien évidemment. Ce n'est pas dans mes habitudes. Je voulais rappeler ici que tout le monde avait bien compris l'importance de ce schéma. Je prie mes collègues de bien vouloir m'excuser si mes propos étaient déplacés.

\_ Ceci étant dit, suspension de séance courte. 10 minutes.

[Suspension de séance]

\_ Je vous propose de reprendre vos places. Nous reprenons nos travaux. C'est vrai que ce n'est pas m'inciter à accepter des interruptions de séance. C'est le temps qui passe. Certains d'entre vous m'ont rappelé qu'il était bientôt l'heure de déjeuner. Bien. Je vois que Pierre-François Lejeune demande la parole. Je la lui donne.

\_ Merci. Suite à cette interruption de séance, notre groupe s'est réuni pour faire le point. Il y a eu ce débat sur le SDIS. C'était important au vu des enjeux que nous ayons ce débat, notamment sur cette question financière. Lorsqu'il a été rédigé, il a été soumis à la commission action sociale, c'était vraiment cette formulation sous réserve de moyens financiers et de contraintes budgétaires. Bien évidemment, c'était important, et c'est sain de traiter ce sujet. Ce sujet n'est pas nouveau. Nous évoquons cette question financière cette répartition. Je pense que c'était important. C'était un des grands sujets, que nous puissions l'évoquer. Ensuite, je pense qu'il y a eu un flou quant à cette délibération et sur ce qui était demandé de voter. Pour ça, Karine Duval allait l'évoquer. Nous avons pris en compte ce que vous nous avez indiqué, même si je pense que sur la méthode, c'était vraiment flou. Lorsqu'il est évoqué qu'au niveau de la commission affaires générales, il était soumis une nouvelle délibération, Karine Duval qui représente notre groupe a dit qu'en aucun cas, cette rédaction n'a été soumise. Si cette nouvelle rédaction a été soumise en commission affaires générales, il n'y aurait pas eu avis favorable. C'est bien à la suite de cette commission affaires générales qu'il y a eu des décisions qui ont été prises et vous avez soumis une nouvelle délibération et qui a été envoyée mercredi dernier. Il y a eu ce flou. Il était important de pouvoir le traiter, même si je trouve que c'était assez inédit. Finalement, ça doit nous faire leçon, notamment sur l'actualisation des délibérations sur web delib.

Après, on voit bien qu'il y a des subtilités de rédaction. Nous sommes des élus avec de l'expérience. Nous voyons que finalement, c'était ce fameux débat. On met sous réserve. Maintenant, on dit "en prenant en compte". Est-ce qu'on dit la même chose ? On ne va pas revenir sur le débat. On a bien compris dans l'échange dans le débat que ce n'était pas votre position, Monsieur le Président. On a compris qu'on était sur un avis favorable sans réserve pour le SDACR. On est bien d'accord que cette formulation n'a rien à voir avec ce qui était présenté au début avec les différentes commissions, notamment la commission action sociale. C'était un avis favorable sous réserve. Nous en avions discuté pour savoir comment l'on peut réserver... Bien d'être modifié sur web delib. Suite à ce débat, nous avons bien pris en compte tous ces éléments. Nous voyons que la démocratie fonctionne. Depuis les commissions, la position a été modifiée. Bien évidemment, au vu des garanties que nous avons et que vous avez prises, on sait bien que le compte-rendu fait foi, nous voterons donc favorablement ce SDACR, car il est voté sans réserve. Merci à vous.

\_ Merci. Pour reprendre un peu, je n'insiste pas aux réunions de commissions. Je sais que sur la proposition de l'un des membres de la commission affaires générales, il a été proposé en réunion de commission de modifier le "sous réserve". Dans mon esprit, c'est là pour alerter. Ce qui est rédigé, c'est différent. Nous prenons en compte les contraintes budgétaires. Il y a une autre leçon à tirer. Vous avez tous ouvert vos documents sous l'intitulé "Département 50". Cet amendement a été adressé. Cela peut être ouvert sans en prendre connaissance. Mais cela vous a bien été adressé à tous. Puisque de tout événement, il faut tirer une leçon, je pense qu'au-delà du numérique, on met sur table les textes modifiés. Cela me semble essentiel. Je deviens peut-être, mais j'ai encore ce principe du papier qui est important. Le texte modifié doit absolument être mis sur table avant séance. Ce qui est important, c'est de se mettre en phase avec ce SDACR. Ça me semble essentiel pour soutenir nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, pour soutenir toute l'action qu'ils mènent tous les jours, les contraintes et obligations. Au-delà de ça, il y a un règlement auquel ils sont tenus. Le règlement et les contraintes qu'ils subissent, il y a aussi toutes les contraintes journalières, mensuelles qu'ils peuvent avoir et cela impacte lourdement la gestion et les comptes du SDIS. Je ne sais pas si Franck Esnouf veut prendre la parole.

\_ Juste pour indiquer que je ne prendrai pas part au vote par courtoisie étant donné que j'ai travaillé sur ce document avec mes services. Je remercie chacun d'être intervenu au cœur du débat sur le SDACR. Merci pour tous ces débats, il en avait besoin. Cela permet de clarifier les choses et d'avancer tous ensemble. Avançons tous ensemble.

\_ Je vais rester sur ma position initiale qui est de voter contre cette délibération, parce qu'elle n'est pas fidèle à la lettre du schéma qu'elle défend dans le SRADDET. La fin de la délibération évoque une notion d'engagement budgétaire. Je voterai contre.

\_ Si personne ne prend la parole, nous allons procéder au vote. Cet avis est donc adopté par 51 voix pour, 1 voix contre et l'un d'entre vous ne prenant pas part au vote. Je vous remercie pour cette quasi-unanimité et l'important, c'est que nous nous retrouvions tous sur l'essentiel, ce qui gravite autour de ce schéma est primordial pour l'avenir de nos services de secours. Merci à toutes et à tous.

Je suis sous le regard de Philippe qui me fait comprendre à demi-mot que son estomac le tourmente. On va essayer de faire quand même une reprise... Nous en terminons pour le moment avec l'action sociale que nous reprendrons cet après-midi. Nous allons prendre la commission appui aux territoires par le rapport 2-1. Il est relatif à la création d'une agence interdépartementale d'information sur le logement, c'est-à-dire l'ADIL.

\_ Merci. Ce rapport concernant la création d'une ADIL. C'est une agence interdépartementale d'information sur le logement. Le présent rapport a pour objet de soumettre votre approbation au projet de création d'une ADIL. Au-delà des nombreuses politiques publiques volontaristes en matière de rénovation des logements, le contexte de crise du logement engendre des difficultés pour se loger, notamment pour les jeunes actifs. Le département en concertation avec les intercommunalités du territoire souhaite ainsi donner une nouvelle impulsion à sa politique habitat. Que vous soyez propriétaires ou locataires, les services qui seront neutres et gratuits d'une ADIL sont en capacité de répondre par des actions de conseil, d'expertise juridique et économique concernant la location, la qualité de l'habitat, la fiscalité, l'accession à la propriété, les assurances, les travaux, l'urbanisme, la copropriété. La liste est longue. La ville de l'Orne à laquelle nous vous proposons de nous associer a pour exemple pour 280 000 habitants, a été créée en 2001. Elle répond à plus de 4000 consultations par an, soit près de 20 par jour ouvré. Les ADIL sont créées par initiative du département. Elles prennent le statut d'association et sont principalement financées par le département, l'État, l'action logement, les collectivités locales, la caisse de garantie du logement locatif, social, les organismes des logements sociaux, la CAF et d'autres partenaires publics et privés.

Une première estimation budgétaire évalue les besoins avec un budget à hauteur de 220 000 €, environ 60 % pris en charge par l'État et les autres structures dont je vous ai parlé. Autant le département et les autres structures n'ont pas le choix, les EPCI auront la possibilité de nous accompagner ou pas. Mais il est certain que si les EPCI ne le souhaitent pas, il n'y aura pas les mêmes services qui seront apportés en fonction des membres de nos concitoyens. La rédaction des statuts est prévue avec l'ADIL de l'Orne en cette fin d'année. L'adhésion et les modalités de participation financière vous seront proposées lors du premier trimestre 2025.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'une décision, mais il s'agit d'une proposition et de vous demander si vous êtes d'accord pour continuer cette étude de mettre en place une ADIL avec le département de l'Orne.

\_ Merci, cher collègue, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole autour de cette ADIL que beaucoup appelaient de leurs vœux depuis un certain temps ? Jusqu'à présent, nous fonctionnions avec des rapports épisodiques de l'ADIL d'Ille-et-Vilaine. Là, c'est une structuration beaucoup plus formée autour de ce que souhaite aussi l'Orne. Dans le cadre des mutualisations que nous devons entreprendre, comme nous sommes dans une période de difficultés financières, on peut faire preuve d'exemplarité en allant chercher des moyens chez d'autres départements et en agissant ensemble. Voilà ce que je peux vous dire autour de cette ADIL. Il n'y a pas de demande de prise de parole...

\_ Est-ce que les EPCI ont été mis dans la boucle et invités à la réflexion ?

\_ Ils ont été avisés, semble-t-il. Sachant que là, nous sommes à l'étape du rapprochement de l'Orne. Dans la finalisation, ils seront avisés. Je crois qu'ils ont été approchés de toute façon. J'ai un directeur qui est là-bas et qui peut nous le confirmer. Tout comme nous sommes approchés au niveau de l'agence d'urbanisme dans un autre sens. C'est une logique d'en échanger ensemble.

\_ Nous travaillons déjà depuis longtemps avec les EPCI et en particulier, on peut considérer que certains EPCI sont demandeurs. Je n'ai pas le ressenti sur l'ensemble d'entre elles. Néanmoins, on voit tout de suite, quand il y a beaucoup de logements sociaux, en particulier dans certains EPCI, ça ne posera aucun problème. Je compte sur vous, dans les instances, si vous y êtes, de faire en sorte d'amener l'ensemble des collectivités à participer. Ça correspond vraiment à un véritable besoin. On va travailler sur le dernier trimestre avec eux sur ce dossier-là.

\_ Merci, cher collègue. S'il n'y a plus de demandes particulières, je vous propose de mettre aux voix. Je vous remercie. Je continue sur le rapport 2-3, le bilan 2023 de la délégation de compétences des aides à la pierre. C'est toujours André qui nous propose le rapport. Ce sera suivi sur le vote des garanties globales concernant les prêts HLM, Manche Habitat. Ensuite, on essaiera d'aller jusqu'au bout de cette thématique appui aux territoires. André a la parole.

\_ Il y avait Adèle entre les deux.

\_ J'ai un document sans le 2-2.

\_ C'est peut-être toi, qui as faim !

\_ Chère collègue, vous étiez en avant-dernière position. Je note cette belle remontée !

\_ Merci, André. Merci. C'est un sujet qui va tous nous faire plaisir. C'est un sujet qui je vais vous présenter en binôme avec le bilan de la promotion "Thomas Pesquet" et les modalités d'organisation pour la prochaine promotion. C'est une belle réalisation et un bel exemple de ce que notre jeunesse peut offrir à son territoire avec beaucoup d'enthousiasme et d'investissement de leur part. Dany va d'abord vous présenter le bilan, et ensuite, je vous proposerai quelques préconisations pour le mandat suivant, qui commencera le 19 novembre prochain.

\_ Merci. Le bilan de cette promotion "Thomas Pesquet", lors de leurs 2 années de mandature, nos 54 jeunes CDJistes ont mené de manière dynamique 4 projets. La commission culture et patrimoine a réalisé une fresque retraçant l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. La fresque a été inaugurée en mai et elle est encore visible jusqu'au 11 novembre. La fresque recouvre une casemate. C'est quelque chose de très impressionnant. C'est à découvrir. Les jeunes de la commission sports et avenir ont organisé des ateliers de prévention sur les troubles des conduites alimentaires auprès des élèves de 5 collèges. Pour la commission bien vivre ensemble, nous allons créer des actions de sensibilisation à la collecte et au recyclage des mégots de cigarettes auprès de plus de 500 jeunes lycéens et lors d'un festival de musique. Et pour la commission environnement et développement durable, nos jeunes ont sensibilisé des collégiens de 6e de deux collèges sur la diversification des sources de protéines dans leur alimentation et en essayant d'inclure des alternatives à base de plats végétariens. Voilà pour le résumé des projets menés par nos jeunes.

\_ Je vais parodier un hebdomadaire bien connu, le poids des mots, le choc des photos. On vous propose une vidéo pour illustrer le travail de la commission sports et avenir. Pour ceux qui suivent la session en ligne, vous pouvez retrouver ces vidéos, ainsi que celle des autres commissions sur la chaîne YouTube dédiée à la jeunesse et sur le compte X du conseil départemental.

[Vidéo]

\_ Les 3 autres vidéos sont disponibles. Je vous invite à aller les voir, si ce n'est pas déjà fait. Lors de leur mandature, les jeunes participent à des séminaires. Notamment en octobre 2023, c'était le séminaire de rentrée, à Paris. Des jeunes ont pu visiter le Sénat. Je remercie notre collègue Philippe Bas qui les a accueillis dans ce magnifique palais du Sénat. Merci également pour ta présentation de l'histoire et du déroulement de toute cette institution républicaine. Il y a eu aussi une autre visite à Europa Expérience, à Paris. C'est un lieu où les jeunes peuvent, de manière ludique, découvrir tout le fonctionnement du Parlement européen. C'était pour le séminaire de rentrée. Et puis il y a le séminaire de clôture qui a eu lieu en mai dernier. Ils se sont rendus à Cherbourg où les jeunes ont visité le musée Utah Beach et le musée au sommet de la montagne du Roule. Cette visite faisait le lien avec le 80e anniversaire du débarquement. Ils ont aussi visité l'emblématique Cité de la Mer. En fin de session, ils ont eu la possibilité de faire des ateliers sur l'engagement et la participation dans un futur au-delà du CDJ, au sein du conseil régional, par exemple. Ils ont eu la possibilité d'échanger avec nos collègues conseillers départementaux. Je remercie mes collègues qui étaient venus échanger avec nos jeunes et d’anciens CDJistes qui sont venus échanger sur leur expérience au sein du CDJ de la Manche.

\_ Petit point de budget. Il est totalement respecté. Nous avons inscrit 20 000 € pour la réalisation des projets et nous utiliserons que 14 788 €. Concernant le coût des transports sur la mandature, sur les deux années, nous sommes à 70 500 €. Une expérience qui porte vraiment ses fruits et que nous devons continuer. Pour ce faire, il est important de rappeler les objectifs et de voir les préconisions que nous pouvons déduire de cette expérience complète. Les objectifs principaux que nous nous étions fixés : préparer les jeunes Manchois à exercer leur rôle de citoyen. Je crois que chacun de nous qui a pu les accompagner sur des cérémonies, sur des temps d'échanges, voit que nous avons atteint l'objectif. Développer le sens de l'engagement citoyen et associatif, permettre aux jeunes de réaliser des projets collectifs en lien avec d'autres jeunes. Il est important de souligner que nos 54 jeunes sont avant tout des ambassadeurs de notre jeunesse. Ils sont contagieux dans le plus beau sens du terme. Leur enthousiasme se ressent dans chacun des établissements, pas seulement les collèges. C'est leur lieu d'enseignement, mais c'est aussi les associations dans lesquelles ils sont impliqués, les groupes qu'ils peuvent animer. Et pour ce faire, il faut une organisation efficace et efficiente du CDJ. Nous remercions les équipes de la direction de la jeunesse, des collèges et des sports.

Nous vous proposons 16 préconisations autour de 4 axes. Pour le premier, de préparer les jeunes Manchois à exercer leur rôle de citoyen. On doit poursuivre la communication autour du dispositif. Je vous invite vraiment à vous manifester dans les collèges et dans les établissements de nos jeunes. Pour la campagne de communication, Dany va nous redonner les dates. Rien ne vaut vos témoignages dans les établissements. Porter le discours dans les établissements, c'est primordial. La visite des institutions françaises et européennes, il faut continuer. La mobilisation des collectivités pour permettre la présence des jeunes lors des cérémonies locales et départementales. On a progressé, mais on peut faire encore mieux au niveau de nos mairies et de nos agglos. Sur les temps forts de la vie républicaine, nos jeunes doivent être présents et à nos côtés. Et la mise en situation pour permettre la prise de parole de chacun. N'hésitez pas à nous envoyer vos vidéos et vos photos, c'est toujours un vrai plaisir de voir qu'un dispositif fonctionne.

Sur le 2e item, développer le sens de l'engagement citoyen et associatif. On vous propose de renforcer encore le lien entre les CDJ et les autres dispositifs d'engagement existant, que ce soit par information, des ateliers d'immersion et des témoignages. Le lien avec le conseil régional des jeunes doigts être intensifié avec nos conseils municipaux, locaux de jeunes. Il faut que ce lien se fasse encore plus. On doit également renforcer la communication entre les jeunes en dehors des temps de commissions. Ils ont une commission par mois. Les interactions doivent être facilitées pour faciliter aussi la co-construction des projets et qu'on ne leur demande pas de tout écrire en 2 heures. Et concernant l'accompagnement des CDJistes par nous-mêmes, les conseillers départementaux, on vous propose de partir sur la base du volontariat de chacun selon son agenda et ses disponibilités. On avait mis en place le système de tutorat. On vous propose de l'organiser sur la base du volontariat en renouvelant les temps d'échange élus adultes-élus jeunes pour que l'on puisse avoir cette interaction plus grande.

Concernant la possibilité de permettre aux jeunes de réaliser des projets collectifs en lien avec d'autres jeunes, il faut accentuer la communication auprès de tous les jeunes Manchois de l'actualité du CDJ. Nos jeunes font, il faut que l'on fasse savoir ce qu'ils font, que ce soit pour leurs projets, leurs ambitions et pour le recueil de la parole pour qu'ils aient aussi ce retour de leurs actions pour leur permettre de progresser. Et concernant l'accompagnement du projet déjà, il faut s'appuyer plus sur les directions de métier d'autres collectivités. Le conseil de jeunes, ce n'est pas l'affaire uniquement de la direction des collèges, de la jeunesse et des sports, mais c'est l'affaire de chacune des directions de la collectivité. On sent qu'il y a une vraie demande pour qu'il y ait plus d'interaction avec nos 54 pépites.

Et dernier point : garantir une organisation efficace et efficiente du CDJ. On vous propose la mise en place d'une consultation des jeunes sur le format des commissions. Aujourd'hui, on leur avait imposé un temps en présentiel et un temps en visio. On souhaite leur demander ce qu'ils veulent, si on part sur des journées complètes ou des demi-journées. On souhaite leur demander leur avis. Éclaircir la règle de remplacement de jeunes conseillers qui renoncent à leur engagement pour des questions de santé, de déménagement, de problème de rythme par rapport à la conjugaison avec le rythme scolaire. On vous propose de ne plus remplacer la seconde année de la mandature, parce que les projets sont engagés. C'est compliqué d'intégrer un jeune en fin de parcours. Si c'est pour qu'il ait une expérience décevante du conseil de jeunes, ce n'est pas forcément ce que l'on souhaite. Et mettre en place un travail préparatoire renforcé est obligatoire en amont des sessions plénières pour les présidents et vice-présidents de chaque commission, pour que leurs présentations soient plus sereines et les aider à progresser dans cette notion de prise de parole.

Concernant ce que l'on continue, il s'agit de continuer l'accompagnement de l'animation du CDJ par les deux corps européens de solidarité et la ligue de l'enseignement en associant les professionnelles jeunesses du département et continuer le dispositif du transport. Il est considéré comme satisfaisant et sécurisé. C'est un engagement de jeunes mineurs. Il ne s'agit que ça se fasse dans un contexte le plus rassurant et le plus serein possible. Voilà pour les préconisations qui sont nées du bilan de cette 3e session dénommée "Thomas Pesquet".

\_ Je fais le lien avec la 4e promotion dont les candidatures seront ouvertes du 14 octobre au 12 novembre. J'insiste que le conseil départemental des jeunes est ouvert à tous les jeunes. Les jeunes concernés sont les jeunes en 5e et 4e de l'ensemble des collèges publics et privés. Ce sont les jeunes concernés de tous les lycées et en instituts spécialisés. On prend toutes les candidatures. C'est sous la forme de candidatures très diverses. Ça peut être des écrits, des images, des vidéos. Le contenu est divers pour porter sa candidature, ce qui permet à l'ensemble des jeunes de pouvoir porter un dossier. Le jury de sélection sera le 19 novembre. À la suite du jury, un courrier est envoyé pour information aux candidats, à leurs parents et aux établissements qui ont connaissance des CDJistes sélectionnés, mais également aux élus départementaux et aux élus locaux, notamment les maires. Le séminaire de cohésion aura lieu le samedi 14 décembre. C'est un temps important pour les jeunes. C'est la première fois qu'ils se rencontrent tous. Au travers d'ateliers, on peut briser la glace et commencer à faire groupes tous ensemble. La session plénière d'installation aura lieu le mercredi 18 décembre. Je vous invite à noter cette date dans vos agendas. Vous serez tous invités. Merci.

\_ Merci, Dany. Vous avez pu découvrir le bilan que nous vous présentons. Peut-être que vous avez des commentaires ou des questions suite à ce bilan. Juste avant de vous proposer d'en prendre acte et de voter favorablement pour ce bilan et ses préconisations, je vous signale que la commission appui aux territoires et la commission affaires générales ont toutes les deux émis un avis favorable à l'unanimité.

\_ Merci pour cette présentation à deux voix qui se sont complétées efficacement. Nous avions affaire à des jeunes vifs d'esprit, performants, avec une certaine aisance à l'oral. Je l'ai vu avec un certain nombre de rapporteurs et qui étaient en totale décontraction au sein de leur petite assemblée. Je me réjouis que cette promotion ait pu œuvrer dans de telles conditions. Je remercie la direction des collèges, de la jeunesse et des sports. Je vous invite à vous prononcer sur le bilan. S'il y en a qui demande la parole avant... Axel Fortin-Larivière ?

\_ Merci beaucoup. J'ai pris un grand plaisir à accompagner mon collégien. J'ai deux remarques. J'ai vu que c'était basé sur le volontariat. En ce qui me concerne, ça restera une obligation. Je pense que par les temps qui courent, vu les débats que nous avons autour de la démocratie, de la représentativité, de la citoyenneté, en tant que citoyens élus, nous avons plus que le devoir de transmettre ce que sont les collectivités à nos jeunes générations, pour qu'eux-mêmes s'intègrent et que l'on ne se retrouve pas avec des gens qui ne savent pas ce que font le département et la région. Nous avons un vrai devoir. J'avais autre chose à dire, mais j'ai oublié. Je laisse la parole.

\_ Valérie Nouvel.

\_ Je remercie Adèle et Dany. Au niveau de la commission nature et infrastructures, nous avons eu plaisir à accueillir les jeunes pour des échanges. Je les encourage à aller plus loin. Et je voudrais peut-être insister sur le fait que malheureusement, tous les ans, on apprend que des principaux de collèges n'ont pas forcément donné l'information. C'est quelque chose qui me choque. Si les principaux de collèges ne donnent pas la chance à des élèves de participer au CDJ. Ce serait bien que la rectrice d'académie fasse aussi le relais auprès des principaux. Nous en entendons tous les ans. On sait que ça ne vient pas des jeunes. Ce principe d'équité... Je demande à ce que l'on ait cette communication avec la rectrice. Peut-être que vous pourriez aussi enfoncer le clou avec les principaux des collèges.

\_ J'évoquerai cela avec eux. J'ai cru comprendre que Adèle ou Dany allaient se diriger vers des collèges qui n'ont jamais de candidats. Ce serait une excellente chose. Je vous en remercie à l'avance. Pour certains, depuis 3 mandatures, il n'y a pas de réponse. Si vous pouvez l'une et l'autre... Dany ?

\_ C'est prévu. Notre agent qui anime le CDJ, il a déjà déposé l'ensemble des documents aux collèges. Nous allons nous partager le territoire pour aller sur les collèges où il n'y a jamais eu de candidats. J'essaierai de vous inviter aussi si je suis de passage sur vos territoires. Comme le disait Adèle, nous sommes les premiers ambassadeurs du CDJ. Pour répondre à ta première question, c'est vrai que les ateliers des commissions adultes et jeunes ont été très intéressants. Je pense que pour la prochaine mandature, nous ferons quelque chose de plus ludique.

\_ Merci, Valérie. J'ai retrouvé ce que je voulais dire. Nous avons eu la chance, cette année, d'aller voir nos collégiens dans nos collèges. On a distribué un très beau livre que j'ai lu avec grand intérêt. Je me dis que quand on va les voir pour leur souhaiter un bon accueil dans nos collèges, on pourrait aussi passer voir les 5e pour leur parler du conseil des jeunes pour faire la promotion aussi du CDJ. Je n'ai pas eu la consigne de le faire, mais la prochaine fois, je le ferai, avec plaisir.

\_ Merci. Félicitations à vous. J'ai juste une question. Les enfants se sont beaucoup investis. Qu'en est-il de l'aventure d'après ? Proposez-vous autre chose ou ouvrez-vous une porte sur d'autres structures ?

\_ Le conseil régional des jeunes leur permet de continuer l'aventure à partir de la 2nde. On a un petit laps de temps. Il y a aussi toutes les associations de la Manche qui sont soutenues par des bénévoles et qui seraient ravies d'accueillir des jeunes, même si c'est pour un engagement ponctuel et différent de ce que l'on a pu connaître jusqu'à maintenant. Ça fait 6 ans que le conseil départemental a été mis en place. Lors des prochaines élections, nous pourrions avoir les premiers candidats issus du conseil départemental des jeunes. Il nous reste quelques courtes années. J'espère que nous aurons des candidats aux places adultes après avoir goûté aux places jeunes.

\_ Je propose de mettre de voix. Je ne souhaitais terminer cette commission avant 13h30. Il va falloir que l'on accélère sérieusement. Je mets aux voix. À l'unanimité. Je vous remercie. André est prêt à nous présenter le rapport 2-3. Je lui donne la parole.

\_ Il s'agit de vous présenter le bilan 2023 de la délégation de compétences des aides à la pierre. Le rapport a pour objet de porter à connaissance le bilan 2023 pour la période 2021-2026 en dehors du territoire de la communauté d'agglomération du Cotentin, qui a pris la compétence d'aide à la pierre il y a maintenant 2 ans. Pour le parc public, les objectifs 2023 en matière de production de logements sociaux n'ont pas été atteints. Nous avons obtenu 285 possibilités de création par le comité régional, et malheureusement, nous avons réussi à en construire que 179. En revanche, pour l'objectif Palulos rénovation, on a dépensé 437 logements réhabilités dont 228 en rénovation énergétique et 209 en restructuration ou réhabilitation lourde. Il y a donc eu des actions importantes pour la rénovation et la réhabilitation.

Pour le parc privé, ça concerne essentiellement les projets portés par l'ANAH, 637 réalisations ont été faites pour un objectif de 785. Les gens ont préféré attendre les nouvelles aides qui sont tombées trop tard. Pour 2024, l'objectif prévisionnel d'offres nouvelles s'établit à 314 logements locatifs sociaux. Pour la construction neuve et pour l'acquisition-amélioration. Et le parc privé cible 973 logements pour le territoire de délégation du département. Il vous est demandé de prendre acte.

\_ Merci pour cette présentation. Il y a quand même beaucoup plus de logements autorisés par l'État, par le CRH, alors que nous déplorions il y a 3 ans des chiffres trop bas. Mais la demande de logements est telle, malgré cette réponse, c'est insuffisant. Quant aux réalisations de PLAI en nombre insuffisant, on se heurte à une chose. À cette demande, il y a une réponse technique qui n'est pas là de par les constructeurs eux-mêmes ou les entreprises qui ne répondent pas. Et le domaine réglementaire qui retarde aussi les constructions. C'est regrettable. Mais ce qui est important, c'est de constater qu'au niveau des PLS, il n'y ait pas un trop grand nombre de PLAI qui déséquilibre la mixité sociale. On constate que le Palulos, qui est pour la rénovation à part entière sur les logements sociaux, fonctionne à plein gaz. Là, il y a une réponse qui est supérieure à la normale. Les bailleurs sociaux font tous des efforts pour avancer dans cette direction. Y a-t-il des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je propose de le mettre aux voix. Rapport adopté à l'unanimité. Merci. Dans le droit fil de ce que j'évoquais au niveau des logements sociaux, il y a 3 délibérations propres à une demande de garantie prêts plus PLAI, PLS, CPLS. C'est Alain Navarret qui nous présente ces 3 rapports... On va faire les rapports. Ça peut aller très vite, Alain.

\_ Le rapport est dans le titre. Ce sont des garanties d'emprunts pour des prêts locatifs. Le premier, c'est PLUS. La possibilité était de 7,5 millions d'euros. Cette enveloppe s'avère insuffisante pour mener les travaux par l'office. Il vous est proposé de garantir également 12 millions pour le premier rapport, des prêts locatifs à usage social. Le rapport suivant, mêmes dispositions. L'enveloppe initiale était de 3,5 millions d'euros en prêts locatifs aidés d'intégration. Une nouvelle demande est faite pour garantir 7 millions d'euros. Et concernant un nouveau programme également pour les prêts PLS et CPLS. Vous avez un montant qui est demandé de 8 millions d'euros pour ce nouveau programme. Voilà pour ces 3 rapports que l'on peut voter...

\_ On les votera séparément. Merci pour cette présentation groupée. Y a-t-il des demandes...? Non, je mets aux voix. Le 2-5 concernant les prêts PLUS. Délibération adoptée. Le 2-6, maintenant. Je vous remercie. Unanimité. Le rapport 2-7, maintenant. Non, ce n'est pas le bon. C'est le 2-7. Bien. Les 3 rapports sont adoptés à l'unanimité. Moins ma voix. Je ne prends pas part au vote. Alain Navarret demande la parole.

\_ Juste pour préciser que ce sont les garanties globales que nous votons en séance plénière. Les individualisations des programmes sont examinées mensuellement par la commission permanente.

\_ Précision utile. Merci. Rapport au suivant, le 2-8 : le fonds d'aide à l'immobilier : la création d'un volet friche et l'ajustement du bonus impact emploi-insertion.

\_ Le rapport concerne le fonds d'aide à l'investissement. C'est un dispositif d'aide aux PME et TPE dans leur investissement immobilier. Ça existe depuis 2017. Les EPCI ont délégué au département la gestion de ce fonds. Il existe 2 volets, le volet PME et le volet TPE. L'aide concerne sur ces volets, à des niveaux différents, des projets de construction neuve, d'extension ou d'acquisition et de réhabilitation. L'aide se fait par avance remboursable, avec également une possibilité de bonification sur les emplois. On vous propose de faire évoluer un peu le dispositif. À la fois de corriger un peu le dispositif de la bonification à l'emploi et de proposer un 3e volet, le volet friche. Pour ce qui concerne la bonification à l'emploi, on l'avait déjà fait évoluer l'année dernière vers l'emploi d'insertion, avec le système de bonification RSA. Force est de constater que ça ne prend pas forme vis-à-vis des entreprises. En fait, on vous propose de le corriger et de le caler sur un dispositif qui existe déjà au niveau du département, le contrat emploi-insertion Manche, avec des critères déjà existants. On pourrait se caler sur une bonification de 5000 €, plafonnée à 20 000 € par l'embauche de toute personne au dispositif RSA de plus de 6 mois et sur des contrats de 20h par semaine pour des CDI ou des CDD. Et la 2e évolution concerne la création d'un 3e volet aux côtés du volet PME et TPE, et de se caler sur des sujets que l'on connaît bien, notamment liés au PLU, sur les sujets de Zéro artificialisation nette, et le fait d'avoir des tensions sur le foncier à venir. L'idée serait d'aider les projets d'entreprises qui souhaiteraient reprendre des friches industrielles avec un certain nombre de contraintes, parce qu'il faut dépolluer le site, etc. On peut avoir des coûts supplémentaires. Ou alors, également de pouvoir aider des vacances d'espace industriel ou d'espace commercial de plus de 3 ans. C'est une proposition qui vous est faite et, si elle est acceptée par le conseil, pourrait être proposée au niveau des EPCI pour le mettre en application, si les EPCI trouvent un intérêt à ce 3e volet. L'engagement, c'est que ça se fasse à budget constant pour ne pas engager éventuellement des dépenses non prévues. L'idée est, un peu dans la dynamique de ce Zéro artificialisation nette, de pouvoir accompagner des projets qui iraient dans ce sens-là, et éviter de consommer du foncier. Au niveau de la proposition de subvention, il y aurait donc une subvention basée sur 10 % d'une assiette éligible, limitée à 50 k€ avec un bonus de 15 % de l'assiette éligible en avance remboursable, comme on le fait déjà pour les PME/TPE au niveau de leurs investissements standards pour des opérations de plus de 500 k€. L'idée est de corriger la bonification au niveau de l'emploi, de se caler sur un dispositif qui existe déjà au niveau du département pour les bénéficiaires du RSA, et ce volet supplémentaire pour les industriels qui souhaiteraient, ou les commerçants, investir plutôt dans des friches.

\_ Merci, cher collègue, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui.

\_ Merci, Monsieur le Président. Je vais faire court parce qu'on a tous faim. Je ne sais pas trop comment me positionner sur cette délibération. Comme son titre l'indique, fonds d'aide à l'immobilier, on a des aides pour la construction et des aides pour les bonhommes, aussi. C'est un peu caricatural, mais on a quand même 2 sujets différents, l'immobilier et l'insertion, qui sont traités dans la même délibération. Je ne suis pas forcément d'accord avec le mélange des 2, et puis les aspects sur le bonus impact emploi-insertion. Je m'abstiendrai pour cette délibération.

\_ Au travers de cela, il y a un aspect incitatif. Nous travaillons à l'insertion. Il est clair que dans l'esprit, une entreprise qui reçoit le soutien d'une collectivité, la collectivité est en droit de lui demander d'agir. Nous sommes dans un domaine purement social, celui de l'insertion, où les entreprises doivent aussi montrer qu'elles peuvent contribuer à insérer des salariés. Ça s'est fait avant, ce n'est pas nouveau. Les 2 sujets sont mis en corrélation.

\_ Vous êtes parti du point de vue de l'entreprise, alors que je pars du point de vue du type d'aide. Je regrette que l'aspect emploi-insertion ne soit pas davantage creusé, parce que c'est important que les entreprises puissent rendre des comptes sur des aides. Je m'abstiendrai sur cette délibération.

\_ Dans notre philosophie, là où il y a l'aide à l'immobilier, il y a emploi. Tout est lié. S'il y a emploi, il y a une démarche d'insertion. On doit se positionner sur les 2. Dans l'esprit, c'est ça. Bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. On va mettre aux voix. D'accord, merci pour cette précision. Alors. Le 2-4 tant attendu, Michel de Beaucoudray est appelé à le présenter en un temps record parce qu'il semble qu'il y ait un accord de part et d'autre. La ville de Cherbourg-en-Cotentin autour des 3 projets qu'elle présente sur ce contrat. Je laisse Michel nous les présenter. Merci.

\_ Avant l'hypoglycémie, on y va rapidement. C'est un rapport intéressant sur notre belle politique contractuelle avec le contrat de territoire, les CPU, les CPS. C'est vraiment une belle image que l'on porte auprès de nos collectivités. On va parler du CPU de Cherbourg après celui de Saint-Lô et Granville. Nous allons nous positionner sur le CPU de Cherbourg. Cherbourg-en-Cotentin, ville nouvelle créée le 1er janvier 2016 qui est la 1re ville de la Manche, la 4e ville de la Normandie, qui joue un rôle de pôle urbain important et incontournable vu son offre variée de commerces, de restaurants, d'équipements et d'événements culturels. Il y a cette notion de bonification de 20 % lorsque la collectivité a une philosophie importante au niveau écologique et inclusif. Juste pour nommer les quelques actions de la ville de Cherbourg, qui sont très intéressantes, sur ses actions écologiques et inclusives, la ville de Cherbourg qui s'inscrit dans une démarche visant à sa reconnaissance en qualité de ville durable, qui a un schéma d'aménagement lumière qui met en œuvre la démarche "Ici commence la mer" pour sensibiliser les habitants à l'impact des déchets sur l'environnement. Il y a une extension du réseau urbain de chaleur dans le quartier des Provinces. Il y a une action de réduction de consommation énergétique dans la majorité des bâtiments de la commune. Et il y a une démarche de désimperméabilisation de 10 000 m² de voirie. La ville de Cherbourg a pour but de construire des projets dans un objectif d'accessibilité pour tous, en créant la 1re aire de jeux inclusive ouverte. Les éducateurs de la ville prennent en charge les personnes porteuses de handicap. Le travail d'inclusion se fait également dans les crèches pour accueillir les enfants porteurs de handicap. Et entre autres, la mise en œuvre d'outils de participation citoyenne et de dialogue citoyen. À partir de tous ces exemples, on peut constater que la ville de Cherbourg-en-Cotentin a des actions très importantes et très développées sur la transition écologique et inclusive. Pourquoi je parle de ça ? En fait, l'enveloppe de ce CPU pour Cherbourg est de 2,5 millions d'euros. Mais il y a aussi cette bonification de 500 000 € sur laquelle il faudra se positionner au vu de tous les exemples que l'on vient de donner. La commission de travail a considéré que c'était tout à fait louable. Les 3 projets de la commune du Cotentin par rapport à ce CPU sont d'abord le palais des sports Chantereyne avec une nouvelle salle de judo et de danse. L'investissement est de 4,5 millions. Le 2e, c'est la rénovation du plateau piétonnier pour 5 millions d'euros. Le remboursement du département serait d'environ 800 000 €. Enfin, la restructuration du groupe scolaire Robert Doisneau pour un investissement de 6 millions d'euros. Après les bonifications de 500 000 € vis-à-vis des 3 objets qui viennent d'être présentés. Avant de conclure, je voudrais remercier les équipes de l'appui aux territoires par leur grande compétence, mais aussi leur dynamisme et leur travail en collaboration avec les services de Cherbourg en l'occurrence, et la belle image qu'ils portent sur le territoire de la compétence du département. C'est important de le dire. C'était l'occasion de le redire une nouvelle fois. Voilà, Président, je pense que j'ai été succinct. Il y avait au moins 15 pages que j'ai résumées en 1,5 page.

\_ Merci, cher collègue. Eut égard à l'ampleur des projets, le temps est court. C'est une somme assez importante dans le cadre de ce CPU accordé à la 1re ville de la Manche, avec des projets ambitieux. Je salue cette action. Je vous invite, à moins qu'il n'y ait des demandes de prise de parole, à voter. Je vois que Dominique Hebert a demandé la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, je voudrais d'abord mentionner la qualité des échanges et la sérénité qui règnent au sein du groupe de travail piloté par Michel, avec des échanges libres et constructifs qui permettent d'avoir des avis partagés sur les dossiers qui nous sont soumis à l'étude. Je remercie Michel et les collègues qui participent à ce groupe de travail pour la qualité de l'ambiance qui règne dans ce groupe. Je voudrais également rappeler que cette politique de soutien des communes est essentielle pour leur permettre de réaliser leur investissement. Le système de bonus permet d'inciter les communes à une meilleure inclusion dans nos politiques et investissements publics, ainsi que d'être vertueux en termes de lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de notre planète. Des objectifs qui ont été intégrés par la ville de Cherbourg-en-Cotentin, qui a proposé 3 projets qui intègrent les objectifs visés par le département. Je précise que nous sommes aussi plusieurs élus au sein de cette assemblée à être membres de l'exécutif de Cherbourg et que nous ne pouvons pas participer au vote, tout en étant satisfaits de la délibération.

\_ On ne mettra pas le vote en suspens. Je vous propose d'y aller de suite. Bien. Décision adoptée à la majorité des votes exprimés. Je m'en réjouis. La longueur du vote n'est pas le reflet des hésitations des conseillers départementaux de la majorité, je le précise ! Bien. Maintenant, il est 13h48. Je vous propose de nous diriger vers la table, vos tables. Et nous reprenons à 15h... 14 h ? 15h ! 14h, ça va être short. Voilà, si ça vous va. 15h au plus tard.

[Pause]

\_ Tout le monde ayant repris sa place, je vous invite à la reprise de nos travaux. Nous allons reprendre les travaux sur la commission action sociale. Isabelle Bouillet Maupas va nous présenter ce rapport 1-1. C'est relatif à l'appel à projets violences intrafamiliales 2024. Un sujet majeur. Je lui laisse la parole bien volontiers.

\_ Merci. Énième jour du procès des viols de Mazan, dans lequel plus de 50 hommes sont accusés d'avoir abusé sexuellement de Gisèle Pelicot, le tout orchestré par son mari. Cette actualité nationale ne cesse de nous rappeler à quel point les violences intrafamiliales transcendent les territoires, les âges, les nationalités et les classes sociales. Cette affaire met au centre la famille comme premier lieu des violences. Comme l'illustre cette expression "l'agresseur ne sonne pas, il a la clé". Aujourd'hui, en France, 1 personne sur 4 déclare avoir subi au moins une fois depuis l'âge de 15 ans des violences psychologiques : contrôle, emprise, dénigrement, comportement jaloux sans raison, intimidation, menaces sont autant de situations qui recouvrent cette expression dite des violences psychologiques. Toutefois, ce sont les violences physiques qui restent majoritairement enregistrées auprès des services de sécurité. Elles représentent 66 % des 208 000 cas de violences par partenaire ou ex-partenaire enregistrées par les services de sécurité, chiffre issu de l'année 2021. Constat alarmant auquel s'ajoute la violence sur mineur. Une personne sur 5 déclare avoir été victime de violences intrafamiliales dans l'enfance, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Des chiffres qui ne peuvent pas nous laisser indifférents. Le département de la Manche n'est pas épargné. Les violences intrafamiliales sont en effet s'il un fléau silencieux qui se cachent partout. Elles sont destructrices et omniprésentes, brisant des vies au quotidien. Nous ne pouvons pas fermer les yeux. Agir est une urgence. Protéger est un devoir, prévenir est de notre responsabilité. Les services du département ont enregistré 2055 faits de violences intrafamiliales en 2023. C'est 8 % de plus qu'en 2022 et deux fois plus qu'en 2016. Face à ce constat d'augmentation incessante de plaintes pour violences intrafamiliales, le département de la Manche, en tant que chef de file de l'action sociale et au titre de ses compétences relatives à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables, agit et mène depuis 2019 une politique volontariste de prévention et de lutte contre ces violences. Le projet de mandature 2022-2028 de l'assemblée départementale est venu réaffirmer l’engagement du département contre les violences intrafamiliales, à savoir toutes les violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein d'une même famille et les violences éducatives dites ordinaires. Pour relever ce défi, l'assemblée départementale a fait le choix d'accentuer et de diversifier son soutien aux acteurs locaux. Ils lancent chaque année un appel à projets visant à encourager les nouvelles initiatives de prévention et de sensibilisation qui concourent à garantir aux personnes victimes de violences et à leurs proches le même accès à l'aide et au soutien, quel que soit leur lieu d'habitation. Le département soutient également la structuration des réseaux locaux de prévention des violences intrafamiliales qui sont aujourd'hui la pierre angulaire du travail partenarial dans la lutte et la prévention des violences intrafamiliales. Je profite de cette prise de parole pour remercier tous les professionnels, tous ceux qui agissent sur le terrain pour leur dévouement, leur écoute, leur expertise et leur proximité au quotidien auprès des victimes. Pour moi, ils sont les sentinelles de notre lutte contre ces violences.

L'appel à projets violences intrafamiliales a ainsi vu son enveloppe évoluer de 20 000 à 80 000 € en 2024. J'espère pouvoir atteindre 100 000 € en 2025. Cette augmentation a permis d'élargir les objectifs et de cibler simultanément les facteurs culturels et sociaux, sources de ces violences, et l'amélioration des prises en charge individuelle, ainsi que les problématiques concernant les personnes victimes, leurs proches et également celle concernant les auteurs. Depuis 2020, ce sont plus de 25 projets qui ont été soutenus par le département de la Manche. Le présent rapport a pour objet de vous restituer les porteurs de projets qui ont été retenus par la commission d'instruction qui s'est réunie le 26 juin 2024 pour l'appel à projets 2024 dans l'enveloppe et de 80 000 € et dont les axes d'actions ainsi que les critères d'instruction ont été validés en commission permanente en mars 2024.

Cette année, 13 projets ont été sélectionnés par la commission pour recevoir un soutien du département de la Manche. Une attention particulière a été portée à la répartition des fonds à fin d'assurer la mise en œuvre de projets sur tout le territoire de la Manche. Je tiens à remercier les membres du groupe pour la richesse des échanges que nous avons pu avoir, ainsi que les porteurs de projets pour la qualité de leurs propositions qui répondent aux 3 critères définissant cet appel à projets que sont la prévention, l'accompagnement et l'orientation des victimes. L'enveloppe de 80 000 € a été attribuée aux porteurs suivants : l’association Femmes, le SPIP, la ville de Cherbourg-en-Cotentin, le CLIC Sud Manche, L’Étape, l'école des parents et des éducateurs de la Manche, le CCAS de Saint-Lô avec l'accueil de jour Villa Myriam, la Maison du pays de Lessay, le pôle famille de Granville, le CLIC du Cotentin, le CCAS de Périers et l’ADSEAM. Au regard de ces éléments, chers collègues, je vous invite à délibérer et à approuver les propositions émises par la commission de l'appel à projets 2024 concernant cette répartition de l'enveloppe financière de 80 000 € qui a été consommée dans sa globalité. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission affaires générales, ainsi que de la commission affaires sociales, avec une petite précision : trois collègues ne prennent pas part au vote.

\_ Merci. La parole est à Pierre-François Lejeune.

\_ Le chiffre de 8,6 % d'augmentation 2023 dans notre département est bien plus qu'une simple statistique. C'est une tragédie humaine, sociale qui se répète quotidiennement dans les foyers de la Manche. Plus de 2 000 cas recensés en un an. Ce sont des personnes brisées. Pour cela, nous devons tous changer notre regard. Ces violences ne relèvent pas de la sphère privée, comme on a pu le penser trop longtemps. Ce sont des crimes, des atteintes graves aux droits humains les plus fondamentaux. Nous devons reconnaître qu'elles prennent racine dans un système de domination dont les stéréotypes sexistes qui continuent de structurer nos relations sociales et familiales. Face à cette situation, notre responsabilité est immense. Il ne suffit pas de réagir. Il faut prévenir. Il ne suffit pas de punir. Il faut réparer. Cela commence par l'accompagnement des victimes, mais aussi par un travail auprès des auteurs afin de prévenir la réitération des comportements violents.

L'enveloppe de 80 000 € proposée est essentielle pour soutenir les initiatives locales. Comme l'a si bien dit Gisèle Halimi, grande avocate, la cause des femmes n'est pas l'affaire de toutes, mais bien aussi de tous. Il ne suffit pas de proclamer l'égalité. Il faut la rendre réelle et effective. C'est tout l'enjeu de cette délibération. À travers ces projets, c'est une société plus humaine que nous construisons. Nous affirmons que les violences intrafamiliales ne sont pas une fatalité. Chacun a le droit à la dignité, à la sécurité et au respect de ses droits. C'est pour ces raisons que nous voterons en faveur de cette délibération. C'est un pas de plus vers une société qui se tient enfin aux côtés de celles et ceux qui ont été trop longtemps réduits silence.

Je vous remercie. Pour un aspect plus formel, vu qu'il y a une subvention qui serait versée à la ville de Cherbourg-en-Cotentin, les élus de l'exécutif de Cherbourg-en-Cotentin ne prendront pas part au vote. Merci.

\_ Merci. Philippe Bas a demandé la parole.

\_ Brièvement. C'est pour remercier de son travail Isabelle Bouillet Maupas, ainsi que la commission qui a statué sur les projets qui sont soutenus par le département. Nous avons affaire à un phénomène qui, s'il relève de l'intime, relève aussi d'un dérèglement de la vie de notre société. Nous sommes pleinement dans notre rôle quand nous parlons de prévention, d'accompagnement, d'orientation des victimes. On ne peut que regretter que la situation appelle un tel effort de la collectivité. Je crois que si nous ne le faisions pas, nous manquerions à notre devoir de solidarité et nous laisserions dans l'ombre des détresses qui débouchent sur des situations personnelles extrêmement difficiles que nous sommes appelés à rencontrer dans l'exercice de notre mandat de conseillers. Nous sommes des élus de proximité auxquels on confie beaucoup de choses. Il est important de s'être engagé dans cette voie. Ce n'est pas seulement l'affaire de la police et de la gendarmerie. Cela touche les conjoints, les enfants, et parfois les personnes âgées. Quand on a refermé la porte de la maison, on constate que plus encore sur la voie publique, la violence est présente et elle ne cesse de s'aggraver. C'est très important que le conseil départemental se saisisse, comme il le fait avec beaucoup de fermeté, mais aussi d'humanité, de ces difficultés pour aider à les réduire.

\_ Merci pour cette parole. La parole est à Jacques Coquelin.

\_ Par solidarité avec le maire de Mazan, il est préférable que nous parlions des viols Pelicot, plutôt que des viols de Mazan. J'ai entendu avec beaucoup d'attention le maire de Mazan s'exprimer sur le sujet. Pour un maire, c'est toujours une grande problématique d'avoir une telle situation dans sa commune. Il est donc préférable de parler de l'affaire Pelicot plutôt que de Mazan.

\_ Cet aspect ne doit pas être chargé de fatalité. Le constat aujourd'hui est de dire que si nous ne mettons pas de freins, et nous faisons ce qu'il faut, le développement des violences intrafamiliales est exponentiel. C'est suivre ce rythme de propagation qui est inquiétant. On le voit au travers... La présidente de l'Oise disait ce matin qu’elle qui est très attentive à l'enfance et qui veut à tout prix éviter que femmes et enfants subissent des violences, on sait que certaines peuvent passer au travers. Il me paraît parfois difficile de déceler tout cela dans des familles où tout semble bien se passer. Ce qui est très inquiétant, c'est cette vitesse de propagation. Nous avons beau tenter de faire ce qu'il faut, nous ne ferons jamais assez à la vitesse de propagation actuelle. Ça me tourmente. La situation de dérèglement sociétal est telle aujourd'hui que nous pouvons craindre des jours difficiles dans l'avenir. Ce qui est essentiel, c'est de le faire maintenant, et de veiller aussi à essayer de suivre ces difficultés. C'est là depuis longtemps, mais aujourd'hui, c'est mis au grand jour. Voilà ce que je voulais vous préciser. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je propose de votre ce rapport aux voix. Merci à Isabelle pour le travail effectué avec les services. Proposition adoptée par 49 voix. Je vous remercie. 5 ne prenant pas part. Nous passons au rapport 1-2 avec Christèle Castelein sur l'aide à l'investissement complémentaire sur l'EHPAD de Canisy-Dangy. Je lui laisse la parole.

\_ Merci, président. Le projet de Canisy-Dangy répond aux critères départementaux au soutien d'investissement aux EHPAD, notamment par la suppression des chambres doubles, la création de salles de bains individuelles, le gain énergétique, la prise en compte de l'approche domiciliaire et l'impact sur le tarif hébergement. Le projet validé en 2021 prévoyait d'augmenter la capacité de l'EHPAD de 68 à 74 lits avec un projet architectural de deux maisonnées de 8 résidents, deux maisonnées protégées avec 8 résidents également, et un bâtiment principal qui pourrait accueillir 42 résidents dont certaines avec chambre kitchenette. Le tout dans un éco-quartier intergénérationnel qui comprendrait également une plateforme de services, un relais petite enfance et une micro-crèche. Le montant estimé des travaux était d'un peu plus de 11 millions et la subvention du conseil départemental était à l'époque de 455 000 €. Mais depuis 2021, comme beaucoup de projets, le coût des matériaux et les taux d'intérêts d'emprunts ont évolué, voire explosé. Aujourd'hui, les départements ont sollicité pour une demande de subvention un investissement complémentaire en plus de celui de 455 000 €, soit un total de 1,4 million. De son côté, l'ARS s'est engagée à verser une subvention d'1 million, mais étudie la possibilité d'avoir un versement à hauteur du département. C'est pourquoi je vous sollicite pour voter le droit à cette subvention supplémentaire, tout en sachant que l'enveloppe initiale d'investissement de 12 millions n'évoluera pas et on restera dans la même enveloppe. Avis favorable de la commission action sociale et de la commission administration.

\_ Merci. Il était convenu au moment d'agir de faire à parité. On verra. Pierre-François Lejeune ?

\_ Merci, Monsieur le Président. Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre accord quant à l'attribution des subventions complémentaires à la fois pour l'EHPAD de Canisy-Dangy mais il y a aussi d'autres délibérations, pour le Val de Saire et La Haye-Montsenelle. Ces aides sont des soutiens qui permettront de moderniser les établissements et d'améliorer la qualité de vie des résidents ainsi que les conditions de travail. Nous saluons l'effort fait pour inscrire ces projets dans une démarche innovante, respectueuse de l'environnement et des enjeux sociaux actuels. Cependant, nous souhaitons attirer de nouveau votre attention sur un point important, la modernisation des EHPAD dans l'ensemble de notre département. Si le projet de Canisy-Dangy est exemplaire, il reflète aussi l'ampleur des besoins qui existent ailleurs. Et avec un budget de 12 millions d'euros alloués pour la mandature, il est évident que cette somme, bien que conséquente, reste insuffisante à l'échelle départementale. Ce constat doit nous amener à repenser notre approche de nombreux autres établissements dans la Manche confrontés aux mêmes défis, réduire les chambres doubles, améliorer la sensibilité, réduire la consommation énergétique. Les besoins d'infrastructure ne cessent de croître, notamment avec le vieillissement accéléré de notre population. En effet, d'ici 2030, les personnes de plus de 65 ans représenteront une part croissante de la population dans la Manche. Et selon l'INSEE, plus d'1 habitant sur 3 aura dépassé cet âge d'ici 2070. Nous devons mieux répondre aux besoins de nos aînés. Cela nous incite à créer de nouvelles places. C'est un rapport de l'INSEE qui exprime aussi qu'il faudra plus de 1100 places supplémentaires à la fois dans les EHPAD, mais pas seulement, d'ici 2030. Soit 100 nouvelles places chaque année. Pour autant, aucune disposition n'est prévue dans nos décisions, à la fois en lien avec l'ARS et de décision pragmatique au niveau départemental. Nous saluons les efforts entrepris, mais nous devons prendre conscience qu'un effort budgétaire supplémentaire est indispensable pour répondre aux enjeux futurs. Nos établissements médico-sociaux doivent bénéficier de ressources nécessaires afin de garantir un accueil digne, équitable et respectueux pour tous nos aînés sur l'ensemble du territoire. Nous vous remercions.

\_ Merci. Il y a eu un effort, effectivement. Il y a eu un accord passé avec l'ARS, qui est un accord de parité. À partir du moment où nous versons une certaine somme, l'ARS s'engageait à verser autant. Ce n'était pas toujours aussi simple que ça en avait l'air. Néanmoins si peu représentatives qu'elles peuvent paraître, ces sommes sont quand même conséquentes dans la mesure où nous aurons quantité d'établissements. Il y a des priorités à donner. Une obsolescence, une vétusté, un temps d'attente très long, c'était le cas pour Canisy. Contrairement à certains départements qui n'agissent dans les financements que par le biais de la tarification, nous allons au-delà puisque nous finançons aussi les EHPAD par le biais de la tarification. Il ne faut pas l'oublier. On peut toujours considérer qu'on peut aller plus loin, vous connaissez l'ampleur de nos difficultés, je me tourne vers Jacques Coquelin, mais je peux me tourner vers les membres de la commission affaires générales et vous tous dans vos commissions respectives, nous savons qu'il y a des priorités à donner. Mais il nous faut agir. Le mieux vieillir est là. Nous devons travailler aussi efficacement que possible. Puisque vous citiez l'exemple des chambres doubles, il y a des établissements qui fonctionnent hélas toujours en chambres doubles et c'est l'une des priorités. Des établissements qui sont dans un état de vétusté avancée et où il y a un mal-être au travail de la part des soignants. Ça fait beaucoup de choses. Avec ce mur de vieillissement qui nous attend. Nous pouvons nous préparer à d'autres défis encore. Mais ça a le mérite d'exister. Nous allons vous présenter ensuite, avec Christèle Castelein, l'EHPAD du Val de Saire et de La Haye-Montsenelle. Après le Covid, les coûts ont considérablement augmenté, les coûts des entreprises. Peut-être allons-nous revenir à quelque chose de plus raisonnable parce que le travail vient à manquer, les carnets de commandes ne sont plus aussi remplis qu'auparavant. Et déjà, je le vois auprès des bailleurs sociaux ou dans les appels d'offres, les retours sont grandement satisfaisants. Nous revenons pour le moins dans un prix qui était à l'évaluation, et pour le mieux, à -20 -25 par rapport à l'évaluation, ce qui fait qu'on a une amplitude qui est de 50 du plus cher au prix actuel. Oui ?

\_ Je voulais juste répondre. Le vieillissement de la population, on a les chiffres. Mais qu'on ait 65 ans, 75 ans ou 85 ans, les besoins ne sont pas les mêmes. Il faut peut-être qu'on arrive ce prisme de l'établissement : "On est vieux, on va en établissement". Je pense qu'il y a autre chose à faire. Avec la commission de transformation dont tu fais partie, on travaille sur d'autres projets comme les centres-ressources territoriaux, des choses expérimentales que l'on peut lancer dans le département. Il n'y a pas que les EHPAD. On peut trouver des solutions intermédiaires en travaillant avec les collectivités ou autres. C'est le travail qui est déjà engagé avec mes collègues au niveau de la transformation de l'offre et de l'action sociale.

\_ Précision. Je vais mettre aux voix et nous allons continuer après sur les 2 autres délibérations. Unanimité. Je vous remercie. Nous passons au rapport 1-3 sur l'EHPAD du Val de Saire.

\_ Même projet, tout aussi important pour l'EHPAD du Val de Saire qui s'inscris lui aussi dans une approche domiciliaire pour la construction d'un EHPAD de 87 lits sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, avec une unité de 15 places pour les personnes désorientées. Pour le site de Barfleur, fusionné avec celui de Saint-Vaast-la-Hougue, des réflexions sont en cours pour une transformation de l'offre avec une approche domiciliaire. Le plan de financement initial de 2021 prévoyait une subvention de 211 000. Comme son homologue de Canisy-Dangy, l'inflation est passée par là. Une aide supplémentaire de 400 000 € vous est demandée aujourd'hui, ce qui porterait au total de 611 000 € pour un coût établissement a pratiquement 15 millions d'euros. Un avis favorable de la commission action sociale et de la commission affaires générales.

\_ S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Rapport suivant, 1-4 sur l'EHPAD de La Haye-Montsenelle.

\_ Même cause, mêmes effets avec un projet architectural de l'EHPAD de La Haye-Montsenelle, validé également en 2021 qui comprend le groupement en un seul site de 45 places plus 19 places. Le montant initial de la subvention était de 85 000 €. Il vous est demandé d'apporter une subvention supplémentaire de 160 000 € de manière à pouvoir garder une cohérence avec les places pour l'hébergement. Avis également favorable de l'action sociale et des affaires générales.

\_ Merci. Je mets aux voix. Adopté. Je vous remercie. Rapport suivant, 1-6, relatif au fonds de solidarité logement. C'est Brigitte Boisgerault qui nous le présente. Elle a la parole.

\_ Merci, Président. Les montants sont un peu différents. L'approche est un peu différente également puisqu'il s'agit d'un bilan comptable. Ce n'est pas plus triste, mais ce sont plutôt des chiffres. Cependant, il ne faut pas oublier qu'au cœur de ces chiffres, ce sont beaucoup de personnes en précarité. Le département est toujours bienvenu dans ces aides. Le fonds social de solidarité pour le logement a pour objectif de favoriser l'insertion sociale. Nous le savons tous déjà. Je ne vais pas me répéter. Il fait l'objet d'une convention entre le département, assure le pilotage et la gestion administrative, et la CAF. On est bien d'accord qu'il s'agit d'un bilan comptable. Le bilan constate une augmentation du nombre de demandeurs en 3 ans. C'est un chiffre que vous n'avez peut-être pas, mais en fait, les demandeurs sont 64 % à venir du privé, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer. C'est important de le noter. Une augmentation du nombre de ménages aidés en 3 ans. Une baisse des recettes. Ça, forcément, c'est un chiffre dont on peut échanger. Et une augmentation des dépenses de 66 534 € par rapport à 2022. Entre 2022 et 2023, la répartition des dépenses évolue vers une baisse des aides financières à l'accès, une augmentation des aides à la paie des loyers, une baisse des aides à l'impayé et une augmentation des aides à l'énergie. Un niveau sensiblement équivalent du volet prévention avec l'accompagnement social représente néanmoins toujours le premier poste de dépenses, 40 % du montant du fonds. Une diminution de la part des frais de gestion payait à la CAF dans la continuité de l'internalisation de gestion administrative, une diminution des remises de recettes. Les recettes se déclinent ainsi. 74,55 % de contribution partenariale au premier rang duquel se trouve le conseil départemental pour un montant de 951 363 €, soit une augmentation de 5,25 %. Les dépenses sont de 3 types. Aide financière à l'accès au logement, prise en charge des impayés de loyer en cours d'occupation, accompagnements sociaux liés au logement. Les dépenses sont stables, même si elles sont à 84,9 % des crédits engagés. Les 88 270 récents du budget sont répartis entre l'accompagnement à l'entretien et l'accompagnement personnalisé à la maîtrise des énergies. Ça me permettra de faire le lien avec les avenants qui sont à la fin du rapport, qui concernent l'ASEL, l'APME, le CDHAT, l'AAFP et l'ADESSA. Vous pouvez retrouver la signification des acronymes à la fin. Je peux vous les donner, il n'y a aucun souci. Pour en revenir à la fin, puisque l'objet de ce rapport concerne essentiellement le bilan comptable, le bilan comptable comptabilise une dépense supérieure de 217 205 en recettes. Et le 2e chiffre très important, c'est une diminution des fonds de roulement en 2022, ce qui me permet de rebondir également pour lancer un appel à toutes les collectivités qui ne sont pas toujours parties prenantes pour aider ce fonds. Et ce ne sont pas les plus grosses collectivités, plutôt certainement les plus petites collectivités. J'ai quelques chiffres que je peux vous donner à la date d'aujourd'hui, qui concernent le nombre de collectivités. Je ne l'ai plus... Voilà. Sur 445 communes sollicitées en 2023, seules 174 ont participé au FSL. C'est important de rappeler à tous l'importance de ce fonds. Comme je l'ai dit au départ, ce sont aussi les propriétaires privés... enfin les locataires des logements privés qui en sont aussi bénéficiaires contrairement à la représentation qu'on pourrait en avoir. Après toutes ces belles paroles, je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. Il a eu un avis favorable de tous, sauf Madame Christèle Castelein qui n'a pas participé à cette délibération.

\_ Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

\_ J'ai essayé d'être le moins ennuyeuse possible pour ce type de rapport.

\_ Je le mets aux voix. Délibération adoptée. Je vous remercie. Par 53 voix. Nous passons au rapport 1-7 qui concerne le financement du dispositif pour le soutien à la vie résidentielle pour l'association des parents et amis des enfants inadaptés de l'Avranchin APAEIA. C'est Sylvie Gâté qui nous présente ce rapport.

\_ Merci, Président. L'association des parents et amis des enfants inadaptés de l'Avranchin, l'APAEIA, gère 3 établissements sur le pôle adulte. Un établissement non médicalisé foyer de vie et 2 établissements d'accueil médicalisé. Le département attribue des moyens pour la partie hébergement des établissements d'accueil médicalisé et pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil non médicalisé. En ce qui concerne les 2 EAM, le département est en cofinancement avec l'Agence régionale de santé de Normandie. Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du secteur du handicap entre le département, l'ARS et l'APAEIA a été signé pour une durée de 4 ans. La création d'un dispositif soutien à la vie résidentielle fait partie des objectifs prévus. Ce dispositif vise à renforcer l'apprentissage des adultes en situation de handicap pour leur permettre de vivre en autonomie dans un logement situé au cœur de la cité, dans une démarche inclusive d'autodétermination. Avec un agrément de 24 places sur le site de Villedieu-les-Poêles. Ce projet dont la construction est portée par le bailleur social Manche Habitat s'inscrit dans une démarche de transformation et de création de l'offre pour répondre aux besoins du territoire et des personnes accompagnées. Il se traduit par le redéploiement de 10 places d'hébergement du foyer occupationnel d'accueil de Saint-Senier-sous-Avranches au sein du dispositif de Villedieu-les-Poêles, le maintien de 5 places d'hébergement du foyer occupationnel, le redéploiement de 7 places d'accueil de jour d'Avranches vers le dispositif, la création de 9 places d'hébergement et la création de 2 places d'accueil de jour.il devra y avoir un échange en amont avec la maison départementale de l'autonomie pour prioriser les jeunes en situation d'amendement Creton. Ce projet nécessite un accompagnement et des moyens renforcés, et donc un coût de 64 000 € au lieu de 58 000 € actuellement. Le dispositif qui devrait être opérationnel pour le premier semestre 2026 sera ouvert 365 jours par an. Il s'adresse comme je vous le dis en priorité aux jeunes qui sont 127 en attente de structure adaptée à leur situation. Je vous invite, chers collègues, à délibérer et à approuver l'augmentation de la dotation globale à hauteur de 703 000 € à compter de 2026, et à autoriser le président à signer l'avenant au CPOM pour intégrer ce dispositif de soutien à la vie résidentielle. Un projet qui se veut très inclusif, et ce ne sont pas mes collègues Martine Lemoine et Philippe Bas qui ont démenti. C'est un projet très attendu de tous depuis maintenant 8 ans. Ce rapport a reçu un avis favorable des commissions action sociales et affaires générales.

\_ Merci de cette présentation. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. On reste sur la position exprimée en commission. Je mets aux voix. Martine Lemoine.

\_ Merci, Président. Non, je ne démentirai pas, effectivement. C'est un projet très attendu sur le territoire. Projet novateur avec une volonté inclusive attendue par les habitants dans la proximité de ce projet-là. Très attendue tant pour la qualité d'accueil des résidents qui n'est pas au rendez-vous aujourd'hui. Et j'avoue que pour la tranquillité des familles qui, à chaque passage de la commission de sécurité, ont toujours un peu d'inquiétude. Et puis tant aussi pour le travail des professionnels, comme ça a été dit tout à l'heure. Je suis ravie, je pense que mon collègue le serait tout autant de voir ce projet présenté aujourd'hui à votre vote.

\_ Merci. Nous pouvons continuer les opérations de vote. Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie pour eux. Bien. Nous allons passer au rapport 1-8 qui concerne la prime Ségur et le financement des établissements sociaux et médico-sociaux, plus précisément des postes administratifs de ces ESMS, sans compensation aucune de l'État, nous avons évoqué cela ce matin. Avec un amendement que vous avez dû trouver sur vos tables, qui a été envoyé mercredi dernier, le 25, par e-mail. Je laisse la parole à Nicole Godard qui va nous le présenter.

\_ Merci, Président. Vous l'avez évoqué ce matin. Le 26 juin dernier, l'État a décidé d'agréer un accord visant à généraliser la prime dite Ségur aux personnels qui n'ont pas bénéficié, et ce, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024 pour les salariés concernés sont principalement les personnels administratifs et techniques, les cadres intervenant dans les établissements et services du secteur handicap et de l'enfance, et le département ne remet pas en cause le fond de cette mesure qui permet de mieux reconnaître ces métiers et agir sur leur attractivité. Cependant, à ce jour, les départements n'ont reçu aucune information quant à la compensation de l'État pour faire face à cette dépense nouvelle. On nous met devant le fait accompli, et sans concertation avec les départements qui ne peuvent, compte tenu des situations budgétaires, en supporter les conséquences financières et la dégradation continue des budgets. Aujourd'hui, la soutenabilité des dépenses est clairement interrogée. Cette nouvelle étape pour le département de la Manche est estimée à 1,3 million par an. Cette somme serait répartie entre les établissements relevant de l'enfance pour un montant de 250 000, les structures du secteur des personnes en situation de handicap adultes pour 1,5 million. Tous les départements de France sont confrontés à cette nouvelle dépense liée au Ségur. Effectivement, le Président l'a rappelé, vous avez eu sur votre bureau cet amendement puisque l'Assemblée des départements de France a lancé un mouvement national pour appeler l'État à ses responsabilités, car il ne peut créer de nouvelles charges massives sur les départements, qui plus est rétroactivement, sans les compenser. Ce mouvement est suivi massivement par les départements français et par tous les départements normands. L'objectif est d'obtenir rapidement de l'État des engagements de compensation de cette nouvelle charge pour pouvoir procéder au versement des cotations supplémentaires aux établissements sociaux et médico-sociaux. Pour permettre un versement rapide une fois les garanties obtenues de l'État, le président propose de voter les crédits utiles dans la décision modificative présentée, mais de conditionner par le présent amendement le versement des dotations du département à un engagement de compensation de l'État. Cette décision de l'État a été prise soudainement, juste avant les élections législatives, sans aucune concertation. Avec cet effet rétroactif peu respectueux des budgets, des départements déjà votés en équilibre. Par son attitude, l'État a mis à mal les établissements et les professionnels qui agissent quotidiennement au service des personnes en situation de handicap ou en protection de l'enfance. Il est de la responsabilité de l'État de cesser le transfert de dépenses sans compensation financière. Il en va de la capacité des départements à assurer et à assumer leur mission et la mise en œuvre des politiques publiques au service des habitants. Les éléments nouveaux justifient donc le dépôt de l'amendement proposé en commission de l'action sociale sur le souhait du président du conseil départemental. La délibération proposée, compte tenu des éléments d'information, le département de la Manche revalorise les dotations des établissements concernés pour un montant de 1,3 million d'euros avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024, mais autorise le versement sous réserve de compensation de l'État. Ça a été un avis favorable de la commission action sociale, étant précisait que Pierre-François Lejeune, Odile Lefaix-Veron et Frédérique Boury n'ont pas pris part au vote. En ce qui concerne la commission affaires générales, Karine Duval n'a pas pris part au vote.

\_ Merci pour cette présentation. Je vois que Pierre-François Lejeune demande la parole. Je la lui donne.

\_ Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, par cette délibération, nous faisons face à une situation touchant l'un des secteurs les plus essentiels de notre société, celui des professionnels du lien et du soin. Depuis des années, ces hommes et ces femmes dévoués souvent invisibles attendent la reconnaissance légitime qu'il aurait due tant sur le plan symbolique financier. Ils ont été souvent désignés comme les oubliés du Ségur. Ce combat pour la reconnaissance de ces professionnels, nous l'avons mené aux côtés de nos partenaires associatifs, syndicaux, et des acteurs du secteur médico-social. Nous avons exigé avec force que la prime Ségur soit étendue à celles et ceux qui en avaient été initialement exclus. Finalement, après des années de revendications légitimes, l'accord du 4 juin 2024 et l'arrêté du 25 juin ont permis cette extension. Cependant, au lieu de célébrer cette véritable avancée sociale, nous sommes contraints aujourd'hui de débattre des modalités de mise en œuvre de cette mesure face à un gouvernement qui demeure sourd à nos demandes de compensation financière. Il est bien entendu que nous dénonçons cette absence de compensation et que nous continuerons à le faire. Il est inacceptable que les départements soient contraints de supporter seuls les charges nouvelles imposées unilatéralement et sans concertation. Cependant, conditionner le versement des primes à une compensation de l'État reviendrait à faire porter le poids de cette injustice sur les professionnels qui n'en sont pourtant pas responsables. Il s'agit de secrétaires, d'agents techniques, de cadres intervenant dans les établissements médico-sociaux, des professionnels qui ont déjà trop attendu. Ce sont des personnes qui prennent soin des plus vulnérables, des enfants, des personnes en situation de handicap et des familles en difficulté. Refuser de leur verser la prime sous prétexte que l'État n'a pas encore apporté sa réponse, c'est les punir une seconde fois. Au niveau de la gauche, nous avons toujours affirmé que la justice sociale doit être notre priorité absolue au sein de ce département. Cette revalorisation salariale constitue un devoir et un engagement. Pour nous, il est hors de question de remettre en cause ou de reporter cette mesure. L'État a certes failli à ses engagements, cela ne fait aucun doute, toutefois c'est à nous au sein de ce conseil départemental de faire peser cette défaillance sur les personnels de ces dotations ? Nous devons bien entendu continuer à exercer une pression sur l'État pour qu'il honore ses promesses, mais nous ne pouvons pas prendre en otage les salariés qui n'en sont aucunement responsables. Il convient de nous rappeler que toutes les décisions que nous prenons vis-à-vis de nos services publics affectent directement chaque citoyen. Les établissements médico-sociaux et les professionnels du soin et du lien sont au cœur de notre action sociale, ne les fragilisons pas davantage. Il est essentiel de continuer à exiger une compensation de l'État, mais nous devons également faire preuve de responsabilité. Les versements doivent être garantis dès maintenant, sans attendre, car le coût humain et social d'un report serait bien plus lourd que l'impact budgétaire à court terme. Notre groupe est favorable à un versement immédiat aux établissements médico-sociaux, c'était l'objet de la déclaration initiale. Nous voterons contre l'amendement, donc cette délibération qui est proposée, puisqu'elle conditionne les versements une compensation de l'État. Je vous remercie.

\_ Merci pour cette prise de position. Bien évidemment, tout ce que vous nous dîtes là m'a effleuré, et n'a pas fait que m'effleurer, a retenu toute mon attention. Trop, c'est trop. Si nous ne faisons rien, si nous ne réagissons pas aujourd'hui, nous ne montrerons pas la position des départements et l'autorité qu'ils peuvent représenter. C'est un rapport de force, quelque part, qui est là aujourd'hui. Non plus avec le gouvernement en place aujourd'hui. Mais qui a institué ce rapport ? Ça fait des mois que nous sommes impuissants, que nous subissons les dépenses contraintes non compensées. Il est temps de montrer notre désapprobation. Nous ne prenons pas les agents en otage, n'ayez crainte. Nous allons voter une DM tout à l'heure où cette somme sera inscrite, bien évidemment. Nous comprenons les besoins et les motivations de ces personnes qui attendent, les oubliés du Ségur, comme vous le disiez, qui attendent depuis longtemps. Mais nous avons déjà subi un effet Ségur durement, rudement, qui a posé dans nos comptes lourdement. Aujourd'hui, c'est un nouveau coup qui nous est porté. J'ai parlé des élections parce que c'est ce qui nous vient immédiatement à l'esprit. On ne va pas être hypocrite. Il vaut mieux dire les choses. On les a bien comprises, bien entendues, en tout cas. Comprises, c'est autre chose. C'est pour cela que cette réaction est là. 70 départements font blocus, la totalité des départements de Normandie. Nous ne comprenons pas comment nous pourrions manifester notre désapprobation sans nous joindre au mouvement national en cours. Je ne sais pas quelle peut être la position des départements orientés à gauche. Certains disent qu'ils comprennent tout à fait, mais qu'ils n'ont pas d'argent. Loin d'aller vers cette prétention, je préfère marquer notre désapprobation claire et nette, puissante si on peut dire, de façon à dire : "Halte-là". Si ce nouveau gouvernement n'a pas les mêmes intentions, lui dire quand même que les départements, ça suffit. J'entendais qu'au cours du congrès des sapeurs-pompiers, pour revenir à ce que nous évoquions ce matin, le président Sauvadet a demandé d'arrêter. Nous autoriserons le versement sans réserve de compensation de l'État, c'est une prise de position actuelle. Mais bien entendu, à terme, les agents percevront ces sommes. Évidemment. Il ne s'agit pas de les prendre en otage. Nous sommes de tout cœur avec eux. Vous vous rappelez le Ségur qui avait quand même agité en d'autres temps nos instances. Là, on le subit une nouvelle fois sans le moindre appel, la moindre rencontre provoquée. Rien. Je le disais ce matin, la générosité de l'État au travers de ses collectivités, c'est fini. C'est une position et je comprends la vôtre, évidemment. Et je la respecte. Voilà ce qu'il en est. Je ne sais pas si certains veulent intervenir sur le sujet.

\_ Rapidement. On transmettra le message aux parlementaires de la majorité gouvernementale.

\_ Oui. Bon. Jacques Coquelin ?

\_ Juste pour confirmer qu'on est en train d'engager un bras de fer avec le gouvernement. Si je devais engager un bras de fer, je vais avec un bras musclé, pas avec l'autre. Il vaut mieux qu'on se musclait qu'on ait des billes pour défendre nos intérêts, je parle des intérêts du département, bien évidemment. Pour ne pas prendre en otage ceux qui doivent toucher cette prime.

\_ Mais nous sommes 70 % des départements à tenir cette ligne. Le mouvement est venu. Autant s'y rallier.

\_ Juste pour compléter ce que tu disais, Jacques, c'est bien dans ce bras de fer qu'il y a quelque chose qui ne va pas. L'État sait très bien qu'on ne prendra pas en otage les agents. Du coup, c'est un bluff qui est vain, en fait.

\_ Je disais que c'était un rapport de force. Si on doit le mener, c'est maintenant. La mesure est effective aujourd'hui. On a été véritablement floué dans cette affaire. Mal considérés ou inconsidérés. C'est le mouvement d'humeur qu'on entend mener. Je me dis que si 70 autres départements le font, allons-y. Je t'accorde que, moi le premier, je ne souhaite pas que ça dure des lustres. Il faudra trouver une solution assez rapidement. Mais nous ne nous sommes pas donné de délai dans l'immédiat. Nous verrons comment réagiront les autres départements de France. Mais pour le moment, cette manifestation de désapprobation est là. Il y a opportunité, faisons-le. Je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 44 voix pour et 10 contre. Je vous remercie. Rapport suivant, le dernier de la série action sociale, le 1-9 qui concerne le renforcement de l'attractivité du métier d'assistant familial, métier essentiel, je l'évoquais ce matin. Nicole Godard nous le présente. Elle a la parole.

\_ Merci pour la protection de l'enfance dans notre département connaît un contexte de forte tension lié naturellement au nombre croissant d'enfants confiés, nous en avons parlé ce matin. Ils étaient 2230 au 31 décembre 2023. Aujourd'hui, on arrive à plus de 2300. Alors qu'ils étaient en 2024 d'un chiffre de 1864. Plus de 25 % d'augmentation en 4 ans. Naturellement, tout ça amène à un manque de places disponibles pour accueillir les enfants confiés, malgré les efforts du département. Je rappelle les créations de places qui ont été proposées à votre assemblée, les appels à projets pour la prise en charge des MNA et le parrainage. Depuis près d'un an, la direction petite enfance, enfance, famille à engager plusieurs chantiers avec l'objectif de structurer, simplifier et fluidifier le travail en direction centrale en territoires et auprès des partenaires. Un plan d'action a été élaboré pour recruter davantage d'assistants familiaux, car le renforcement de l'attractivité du métier d'assistant familial est nécessaire. Au regard des besoins qui augmentent et dans l'intérêt des enfants. Le service des assistants familiaux et de l'accueil collectif, le SAFAC, a réalisé au second semestre 2023 un diagnostic de la situation et une évaluation des besoins, d'où la nécessité d'engager rapidement des mesures. Nous savons combien les assistants familiaux sont très engagés dans notre département dans leur mission qui est d'organiser la vie quotidienne de l'enfant qu'ils accueillent avec toute la bienveillance qu'on leur connaît, de jour comme de nuit, en lui offrant un environnement stable et sécurisant, mais aussi en répondant aux besoins de soins, d'éducation et d'affection. Ils sont salariés du département et ils sont au nombre de 415, ces assistants familiaux. Cette hausse constante du nombre d'enfants au sein de leur famille. 952 jeunes accueillis chez nos assistants familiaux. Le départ en retraite à venir de nombreux assistants familiaux. Il faut savoir que d'ici 2027, près d'une centaine d'assistants partira en retraite. C'est aussi la hausse des émissions, l'augmentation des arrêts maladie, le sentiment d'isolement des assistants familiaux, l'accueil en surnombre important, augmentation des remises en cause de l'allégement des assistants familiaux. Pour remédier à cette situation, 3 axes forts ont été travaillés. L'attractivité de la profession, avec le concours des assistants familiaux, et ainsi mettre en œuvre la communication à grande échelle et la valorisation de ce métier. Enfin, le bien-être au travail des assistants familiaux avec une amélioration des qualités de vie au travail. Les retours qui émanent sont positifs. Ils participent à la dynamique engagée avec les réunions, les groupes de travails. Aujourd'hui, nous avons recruté 14 assistants familiaux de plus que l'an dernier. Un des autres leviers pour améliorer la reconnaissance professionnelle que nous leur devons, c'est aussi un levier financier. C'est pourquoi il vous est proposé aujourd'hui de leur accorder tout d'abord une indemnité de permanence. Lorsqu'un assistant familial est en congé et que l'enfant accueilli est en droit de visite et d'hébergement chez les parents, les territoires sollicitent d'autres assistants familiaux afin qu'ils se rendent disponibles si une difficulté se présente. Ils répondent toujours favorablement avec, en priorité, l'intérêt de l'enfant. Actuellement, aucune gratification ne permet de dédommager le professionnel pour cette permanence. Une indemnité d'un SMIC horaire brut par jour de permanence est proposée. C'est aussi l'indemnité des dimanches et jours fériés au regard de l'impact de ce métier sur la vie privée, mais aussi familiale. Une gratification pour les dimanches et jours fériés a été imaginée à hauteur d'un SMIC horaire brut par jour. C'est aussi une prime de tutorat. Les assistants familiaux ont l'obligation de suivre une formation d'une durée de 240 heures préparant au diplôme d'État d'assistant familial pour faciliter leur intégration et bénéficier d'une personne-ressource parmi leurs pairs, il est apparu pertinent qu'un assistant familial puisse être identifié comme tuteur au sein des groupes d'entraide et qu'une prime de 100 € annuels lui soit versée. Et enfin, une majoration salariale liée à l'ancienneté. Une grille d'évolution des salaires a été définie : deux SMIC horaire par mois de 5 à 9 ans d'ancienneté inclus, et les professionnels ayant plus de 15 ans d'ancienneté, 6 SMIC horaire par mois. Il vous est demandé de voter l'application de cela à partir du mois d'octobre. Le coût prévisionnel est de 595 000 €.

\_Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

\_ J'ai oublié de dire que c'est un avis favorable des 2 commissions.

\_ Donc c'est un résumé suffisamment convaincant pour que nous puissions le mettre d'emblée aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour ce soutien. Maintenant, à la commission nature et infrastructures. Axel Fortin Larivière me représente. Je vais lui donner la priorité pour présenter le rapport sur l'insertion environnementale du patrimoine routier départemental.

\_ Merci. Je vais commencer à vous dire quelque chose d'important. Rien qui ne peut se mesurer ne peut être amélioré justement. Savoir d'où l'on part et où l'on veut arriver permet de mieux identifier la valeur ajoutée et l'effort nécessaire pour y arriver. Je parle d'effort financier, aussi bien investir est important, mais il faut savoir aussi où bien investir. Je remercie mon prédécesseur aux routes ainsi que ma collègue qui m'accompagne sur la commission nature et infrastructures. Je parlerai d'orientations stratégiques. Je vais vous les rappeler. Ce sont 3 paragraphes : recréer de la nature, rechercher un équilibre environnemental dans la conception et l'exploitation des infrastructures et mettre aux normes les routes de conception ancienne. C'est ainsi que j'ai accepté le poste et la délégation qui m'avaient été donnés dans la mesure d'équilibrer à la fois les préoccupations environnementales et la nécessité de faire la meilleure transition possible en ce qui concerne nos infrastructures.

Nous avons affiché la volonté d'adapter à travers nos pratiques d'entretien et d'aménagement du réseau routier... Le département a déjà montré sa volonté de se conformer aux exigences environnementales pour les nouveaux projets en réalisant des diagnostics environnementaux préalables. Le département a souhaité entamer une démarche plus globale pour intégrer l'environnement dans la gestion des infrastructures anciennes. Elles sont nombreuses. Cette démarche volontaire et innovante est menée sur le long terme. Il est apparu nécessaire de caractériser le contexte environnemental du réseau routier manchois, c'est-à-dire mesurer et identifier correctement son état. Un marché de prestations et de développement a été passé en décembre 2022. Ce marché prévoyait 3 étapes principales : la récupération de données cartographiques existantes, la réalisation d'atlas cartographique et l'analyse des données par croisement. Cela conduit à la création de nombreux atlas. À l'issue de l'analyse des croisements qui ont été faits sur les données, le CEREMA a relevé plusieurs enjeux pouvant être investigués. Cette conclusion d'étapes a démontré la pertinence des démarches entreprises jusqu'à présent. Mais cela a confirmé que le processus à retenir était basé sur une amélioration continue des pratiques, donc dans le temps. Les enjeux ont été classés en 3 thématiques principales. La première : l'impact de la route sur l'environnement, à savoir la trame verte et l'entretien global. La trame bleue : l'aménagement favorable au passage des espèces semi-aquatiques et le suivi post-travaux, inventaire naturaliste, les collisions routières avec la nature, espèces envahissantes, plan de gestion des espèces invasives auprès des routes. Et les haies linéaires bocage qui sont importantes près des routes. Le 2e point, c'est l'impact de l'environnement près des routes. Il y a le risque des submersions, donc la gestion des eaux. Il n'y a pas eu d'atlas produit sur ce sujet. Et enfin, l'usage de la route en ce qui concerne les déchets et aussi le foncier qui recense les délaissés routiers comme potentiellement zones d'accueil de biodiversité avec mesures de gestion adaptées pour renaturaliser les routes que nous n'utilisons pas.

il est proposé de poursuivre cette réflexion conformément à notre projet de mandature, aussi aux égards des éléments, nous vous invitons à délibérer et à prendre acte des conclusions de cette étude de recherche et de développement afin d'intégrer dans le processus de gestion la prise en compte des enjeux environnementaux identifiés, de préciser que les atlas produits sur les problématiques pourront être mis à disposition des personnes en faisant la demande auprès des services du département et de poursuivre cette démarche afin de rentrer dans un processus d'amélioration continue. Merci.

\_ Merci pour cette présentation. Des prises de parole ? Non ? Je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie. Nous reprenons le fil de la commission nature et infrastructures avec le rapport 3-1 : acquisition d'un navire de sauvetage hauturier pour la station de Granville et l'attribution de subventions.

\_ Merci. Tout est dit dans le titre. Ce rapport parle sur la participation financière du département pour le remplacement du canot tout temps par un navire de sauvetage hauturier de type 1. Cet investissement permet de maintenir une flotte opérationnelle. Voilà. Cela a obtenu un avis favorable de la commission nature et infrastructures et des affaires générales.

\_ C'est un bateau incontournable pour la station de Granville. Cela nous amènera dans le droit fil de la programmation de la modernisation du port de Granville, tout à l'heure. Mais on sait que la SNSM agit en tout temps, en tout moment, pour la sécurité des navigateurs. On ne peut que la soutenir. Les départements et la région sont bien présents. Il faut souligner que l'État prend sa part, ce n'était pas toujours le cas avant, sur l'équipement de nos services de secours en mer. Je mets aux voix. Délibération adoptée. Je vous remercie pour eux. Maintenant, nous passons au rapport suivant qui est sur le port de Diélette. Je salue le vote unanime de la communauté d'agglomération du Cotentin. Il a voté hier soir en faveur de cette reprise... Peut-être pas unanime, mais quasiment. Un vote fort sur ce projet de reprise du port de Diélette. Il était en souffrance depuis pas mal d'années. Nous avons eu quelques réunions qui sont passées avec un certain rythme, mais plus nous avancions, plus nous allions vers une solution. Je tiens à un souligner cela. Un port comme Diélette, c'était sous certaines conditions. Je remercie tous ceux qui ont voté dans ce sens-là. Après présentation de ce rapport... Je laisse la parole à Yvan.

\_ Le port de Diélette est géré par la CAC depuis 2017 à la suite de la fusion de plusieurs EPCI. La CAC souhaite se retirer. En 2023, l'attaque et les communes de Flamanville et Tréauville demandaient officiellement la fin de la concession. Un protocole a été rédigé afin d'aller vers une gestion et une exploitation de ce 9e port par la SPL des Ports de la Manche. En 2021, une étude intitulée "Le port de demain à Diélette" proposait 3 scénarios. Les parties ont choisi le scénario "optimisation de l'existant". Le plan d'investissement prévoit entre autres des travaux de protection du bassin pour le rendre attrayant et le renouvellement des pontons, ainsi qu'un aménagement de la Divette. Cela sera supporté par là. Je souligne l'effort des collectivités pour finaliser ce protocole d'accord et de garantir un avenir serein pour ce port qui a un véritable potentiel d'attractivité pour le secteur. Et c'est aussi un peu refuge pour le passage du raz Blanchard.

\_ Les travaux vont consister à en rénover les pontons pour que la SPL puisse reprendre ce port dans les meilleures conditions. Il y a aussi un lien avec les îles anglo-normandes. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision. Y a-t-il des demandes... Benoît ?

\_ Je voulais me féliciter en tant qu'élu de ce canton, d'être sorti de cette crise par le haut. Ça n'a pas été facile. Nous avions que des incertitudes au départ avec un port complètement abîmé par des tempêtes de plus en plus fréquentes, par des infrastructures qui étaient délabrées. Nous avions d'autres incertitudes qui tenaient au Brexit. Mais aujourd'hui, nous avons des certitudes. Ce port sera remis en état complet pour que ce soit remis en bon état à la gestion de la SPL. C'est une très bonne chose pour ce port qui est un port refuge et un port en eaux profondes. Je remercie tous les agents et tous les gens du département qui ont travaillé avec l'agglomération du Cotentin pour finaliser cet accord. Il y a eu un gros travail. On a réussi à arracher une prise en charge du déficit aux communes, notamment Flamanville qui n'est pas tout à fait une commune de grande misère. Je pense que c'est important que l'on ait réussi à avoir cela. J'en tire une leçon. J'en ai parlé avec des anciens du territoire. L'argent coulait à flots dans une petite communauté d'agglomération dont certains se sont senti pousser des ailes pour des investissements faramineux. Ce n'est pas facile à l'heure où il faut partager cet argent avec la communauté d'agglomération du Cotentin. Ce n'est pas facile de se retrouver à gérer des investissements comme ceux qui ont été soumis à une époque où on ne pensait pas qu'un jour, il y aurait un retour de conjoncture. Ça vaut pour tous les investissements, y compris ceux qu'a pris la communauté d'agglomération du Cotentin hier soir.

\_ Les choses sont dites. Bien.

\_ Une question de sémantique encore. On réagit à chaque fois. Je voudrais demander à notre ami Yvan de ne plus dire la CAC, mais la communauté d'agglomération du Cotentin. La CAC, ce n'est pas joli.

\_ Il est en effet recommandé d'utiliser "le Cotentin". Très bien. Frédérique demande la parole.

\_ Ce n'est plus la commune de Portbail, mais la commune de Portbail-sur-Mer. Il faut corriger la dénomination.

\_ Nous allons faire une séance spéciale en off pour reprendre toutes les appellations et nous permettre de réviser tout ce qu'il y a à faire. Il y a de la mise à jour dans l'air. Merci. Maintenant, il faut mettre aux voix. Damien nous dit qu'il ne va pas participer au vote.

\_ Merci de dire que je ne prends pas part au vote étant donné qu'il s'agit de la reprise de gestion de la SPL. Comme l'a souligné Benoît, je suis favorable à la reprise en gestion par la SPL du port de Diélette, mais avec un objectif premier qui va m'encourager à continuer la poursuite de l'activité de ce port. À très court terme, je souhaite que ce port soit, à défaut d'être excédentaire, au moins avoir un équilibre le plus près possible de zéro. Il est hors de question pour la SPL de prendre des déficits qui seraient supportés par les autres ports qui sont excédentaires.

\_ Une précision : ce port ne sera repris qu'une fois que les travaux auront été réalisés par le Cotentin. Nous surveillerons la qualité des travaux. Une fois repris, il y a une obligation d'équilibre. J'ai contribué à réclamer et à demander avec insistance cet équilibre. Il nous fallait vraiment un engagement fort. Je profite de la situation pour remercier les communes de Tréauville et de Flamanville qui ont accepté de compenser les éventuels déficits qui pourraient subvenir à une certaine hauteur. Sans compter qu'il aura une clause de revoyure, ils l'ont demandé. Ce sera régulier, tous les 5 ans. Gilles Lelong ?

\_ Pour avoir habité longtemps à Tréauville, à quelques centaines de mètres du port, pour avoir connu l'ancien port et le nouveau port, et pour naviguer et fréquenter de temps en temps le port Diélette, je pense que s'il faut attendre que le port Diélette soit à l'équilibre, j'ai bien peur que l'on ne puisse attendre bien longtemps. Le projet du port Diélette allait bien au-delà du port de plaisance. Ils prévoyaient des constructions importantes, les investissements bâtimentaires... Tout cela n'a pas été fait. Nous sommes restés avec un port sans sable. Il jouit d'une mauvaise réputation... [L'interprète de l'écrit n'a plus de son]. La priorité, c'est que ce port retrouve une attractivité. Traiter le problème de la Diélette, la réhabilitation de la digue, tout ceci est prévu dans les travaux de la communauté d'agglomération, évidemment. En plus de l'attractivité, il va y avoir une nouvelle manne. Avec 10 000 ou 15 000 salariés à Orano ou Flamanville, bon nombre seront contents de trouver une place dans ce port. C'est sur cette note d'optimisme que je terminerai mon intervention. En vous remerciant de voter, s'il n'y a pas de demande de parole. Les votes ne sont pas terminés. Délibération adoptée par 51 voix pour, 2 abstentions, une personne ne prenant pas part au vote. Je vous remercie. Nous passons au programme de modernisation du port de Granville. C'est toujours Yvan Taillebois qui nous présente ce rapport. Il a la parole.

\_ A la suite de la dernière coordination portuaire du 30 mai 2024, le nouveau programme de modernisation a été accepté avec 10 objectifs. Pour la première action urgente, nous devons garantir l'intégrité structurelle portuaire en réparant la digue principale du port de plaisance. Les travaux sont prévus pour 2025 et 2026 avec une estimation d'environ 7 800 000 €. Ensuite, il s'agira de reconstruire la digue secondaire. Ce sera une échéance de 10 ans. La seconde action urgente, c'est l'amélioration de l'accès à l'eau qui est attendue autant par les plaisanciers que les professionnels. L'accès concerne le port de plaisance et l'avant-port. Le déroctage permettra un accès à l'eau facilitée par les professionnels et les usagers de l'avant-port lors de marées à faible coefficient. Ensuite, nous avons le déménagement du terminal frigorifique qui conditionne le réaménagement du quai sud pour doter le port de moyens modernes d'entretien des navires. Le terminal frigorifique, aujourd'hui, nous sommes en pourparlers pour son déménagement afin de faciliter nos travaux. C'est ce qui conditionne vraiment la réalisation de ce déménagement des chantiers navals qui se trouvent sur la jetée ouest.

Ensuite, dans les autres objectifs, nous avons la valorisation de la route des Isles, amélioration des services rendus aux usagers plaisanciers par la construction de la maison des plaisanciers qui vont bientôt débuter, l'augmentation du nombre de places de parking autour de la gare maritime, le bâtir d'une activité de fret et de commerce. Nous avons l'amélioration des conditions de travail pour les professionnels de la pêche avec un aménagement d'un espace réservé qui sera aux alentours de 2100 m². Et le prolongement aussi des pontons à l'intérieur du bassin d'environ 70 m.

Pour les professionnels de la plaisance, nous proposons une meilleure visibilité en réalisant des pontons supplémentaires dans le port. Enfin, une réflexion sera portée sur la mise en valeur des zones à vocation touristique de la jetée ouest. Ces différents objectifs ont pu être définis en pratiquement un an, suite à la réunion de coordination portuaire de septembre l'année dernière. J'aimerais féliciter le travail fourni par l'ensemble des services. Cela permet de se projeter dans l'avenir pour l'ensemble des acteurs du port. À tout le monde s'est mis autour de la table, autour de différents ateliers, pour pouvoir définir les enjeux du port et de sa modernisation. Merci.

\_ Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

\_ Pardon, je me suis trompé dans mon vote. Je voulais appuyer sur la touche 4.

\_ Tu peux rappuyer.

\_ Je ne prends pas part au vote, même si je me réjouis de l'avancement du dossier. Depuis un an, nous travaillons activement dessus. On peut saluer les services de Stéphane Gauthier qui ont travaillé ardemment sur ce dossier un peu épineux au départ.

\_ Délibération adoptée par 53 voix pour, Damien Pillon ne prenant pas part au vote. Nous passons sans transition sur un rapport qui concerne la création du pôle de sécurité et de secours du Mont-Saint-Michel. C'est Valérie qui est prête à intervenir et à qui je donne la parole.

\_ Merci. Quel Manchois envoyé un jeu dans le monde n'a jamais répondu à la question "vous habitez où ?", "au Mont-Saint-Michel". Une vue aérienne du Mont-Saint-Michel et de sa baie embellissait la carte de vœux du ministère de l'Intérieur. Quand notre regard glisse sur le côté gauche de la carte, nous avons vu que la photo a été prise par la porte d'un hélicoptère des forces militaires françaises. Revers de la médaille de cette notoriété, tout ce que symbolise le Mont-Saint-Michel en fait également une cible à protéger qui nécessite aujourd'hui de doter ce site classé au patrimoine mondial de l'Unesco de moyens de secours et de gendarmerie supplémentaires pour prévenir les risques et gérer les crises le cas échéant. Premièrement, la création d'un pôle de secours et de sécurité regroupant les sapeurs-pompiers et les gendarmes sur un même site, juste à l'entrée de la passerelle qui mène au Mont-Saint-Michel. Le regroupement de ces 2 services opérationnels, habitués à coopérer au quotidien, est un gage supplémentaire d'efficacité au profit de la défense de ce monument emblématique et de tous ceux qui y vivent, y travaillent ou le visitent. Deuxièmement, nous avons l'engagement du département pour optimiser la mise en œuvre rapide du projet à porter la maîtrise d'ouvrage. De l'extension du centre de secours existant pour le compte du SDIS, comme nous le faisons pour tous les projets de caserne de nos sapeurs-pompiers, pour un montant d'un million d'euros ici. Mais aussi la maîtrise d'ouvrage de la création des locaux dédiés aux gendarmes pour le compte de l'État. Le projet de gendarmerie d'un montant de 550 000 € fait partie du plan de création de 200 nouvelles brigades portées par le président de la République. Les discussions entre le président et le préfet de la Manche ont permis l'atterrissage contrôlé du financement par l'État de la partie projet dédiée à nos gendarmes. Le groupement est dans l'échange permanent avec notre département pour la définition des espaces dédiés aux gendarmes. Nous pouvons aussi saluer l'implication du duo de choc formé par Franck Esnouf et le général Patrick Sorieul que nous avons eu l'honneur de féliciter pour sa promotion de chevalier de la Légion d'honneur. Ce projet se développe aujourd'hui grâce à leur réactivité. Grâce à leur talent de négociateurs, le SDIS a acquis en mars 2023 les 2 petites maisons et la grange délaissée depuis de nombreuses années qui servent aujourd'hui de socle au projet de pôle de sécurité du Mont-Saint-Michel tant attendu. Des premiers travaux de réhabilitation sommaires réalisés entre mars et juin ont permis d'installer un poste avancé de deux centres de secours dans les locaux existants. Sincères remerciements aux sapeurs-pompiers qui ont accepté de faire du camping à cet été dans ces locaux défraîchis pour assurer leur mission de secours. La dynamique collective est là. Elle n'attend que votre vote pour passer des plans joints aux travaux. Autorisez notre président à signer tous les documents liés à l'implication des différents services de l'État dans ce projet de pôle de sécurité du Mont-Saint-Michel, à lancer les procédures de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre du coordonnateur SPS, du bureau de contrôle et géotechnique, et ainsi, 2025 sera consacrée aux études et aux autorisations du projet, 2026 à la réalisation des travaux. Soyons fiers de cette belle efficacité collective au service de nos concitoyens et de notre forte implication pour préserver le Mont-Saint-Michel, patrimoine millénaire, dont il nous revient de transmettre la beauté et l'histoire aux générations futures.

\_ Bien. Je ne peux que vous demander de contribuer à cet élan, tout en étant quand même sur une réserve sur le nombre de gendarmes qui seront mis à disposition à l'intérieur de ce local. Je regrette que dans le plan des 200 casernes qui ont été lancées, où nous avions entendu parler d'un premier jet de 16 gendarmes, puis de 12, nous en sommes à 6 aujourd'hui. J'espère que la nécessité ne fera pas qu'ils ne seront plus que 4 en arrivant au port, par un mauvais renfort. Plus sérieusement, j'ai quand même quelques craintes. C'est un lieu, un site majeur, emblématique de l'Occident, de la chrétienté. Je ne peux m'empêcher de penser à ce que pourrait être une action mal intentionnée vis-à-vis de ce site où circulent entre 2,5 millions et 3 millions de visiteurs. C'est considérable. Je pose la question. Je crois que vous vous la posez autant que moi. C'est la seule réserve que j'aurai concernant les locaux. Si ce rapport est là, c'est que j'y adhère. Mais je souhaiterais que l'État revoie un peu les effectifs de gendarmes de façon à arriver à une protection renforcée de ce site. Voilà. Gilles Lelong demande la parole.

\_ Merci, Président. Je voudrais féliciter les services du SDIS qui ont travaillé longtemps avec les services départementaux pour que ce projet puisse aboutir. Effectivement, vous l'avez évoqué, c'est un site extrêmement fréquenté, avec un certain nombre de risques. Au-delà même de ceux que vous avez cités, il y a un certain nombre de risques inhérents comme les risques d'incendie. Il était important qu'on ait un avant-poste bien placé pour le Mont-Saint-Michel, pour pouvoir le protéger. Il y a aussi beaucoup de travail à faire du côté des commerçants. Au niveau des commissions de sécurité, il me semble qu'il n'y a pas un commerçant. Enfin, tous les commerces ouverts ont un avis défavorable. Ce n'est pas la mission du conseil départemental, mais à un moment donné, il faudra que chacun puisse poser les bonnes questions pour assurer la sécurité de l'ensemble des visiteurs sur ce site emblématique.

\_ À ce sujet, je crois avoir entendu que les commerces eux-mêmes qui sont sur le Mont ne présentent pas des qualités d'entretien suffisantes. On peut craindre qu'un incendie très important se propage à partir d'une maison sur toute la rue. Ça fait partie des choses sur lesquelles il faut travailler. Lors des visites de contrôles qui ont été faites, par le contrôleur général et les équipes du SDIS, c'est un constat qui avait été mis en évidence. Inquiétude en retour. Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix. Une belle unanimité autour du Mont, je vous remercie. Nous quittons la commission nature et infrastructures pour nous rendre aux affaires générales où nous devons désigner les représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes. Jacky Bouvet est prêt à prendre la parole.

\_ Tout à fait, Monsieur le Président. Nous sommes sollicités par la commission départementale chargée de l'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture. Il faut désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission. Il vous est proposé les désignations de Monsieur Hervé Agnès en tant que titulaire et de Monsieur Jean-Marie Lebéhot en tant que suppléant. C'est un avis favorable de la commission appui aux territoires et de la commission affaires générales, étant précisé que Jean-Marie Lebéhot n'avait pas pris part au vote dans la commission appui aux territoires.

\_ Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous mettons aux voix. Jean-Marie, si tu peux appuyer... Délibération adoptée à 52 voix, 2 personnes ne prenant pas part au vote. Rapport suivant qui me concerne, qui est celui de la désignation des membres de la commission délégation de service public. C'est lors de la séance du 24 juin dernier que nous avons fixé les modalités de désignation des membres de cette commission. Les candidats à la désignation sont les suivants. En titulaires, Valérie Nouvel, Jacques Coquelin, Éric Briens, Axel Fortin Larivière, Thierry Letouzé. En suppléants, Brigitte Léger-Lepaysant, Yvan Taillebois, Carine Grasset, Frédérique Boury et Benoît Fidelin. Je vous propose de désigner ces personnes et je mets aux voix. On peut faire à bulletin secret. Ce n'est pas paramétré ? Ah bon, d'accord. On vote à l'écran. Il est paramétré, maintenant. On ne saura pas qui a voté pour ou contre. Même sous la torture, je ne dirai rien ! Si c'est coché vert, c'est voté. Sous la torture, je ne dirai rien. Il en manque encore. André Denot est là. Gilles ? 54 voix. C'est adopté. Vous avez vu, c'est secret. Rien n'apparaît. Merci. Il s'agit du 5-6 qui concerne l'évolution des postes de déroulement de carrière. Carine Grasset. Oui, je prends dans l'ordre. Je ne fais pas marche arrière. Il est trop tard.

\_ Merci, Président. Rapport sur l'évolution des postes et des déroulements de carrière. Je vais vous présenter les différentes créations et suppressions de postes nécessaires au bon fonctionnement des services après consultation du comité social territorial. Au sein de la direction des projets et des territoires de solidarité, il est nécessaire d'effectuer un ajustement organisationnel se concrétisant par un redéploiement de poste. Il est proposé la suppression des 3 postes d'agent de développement local, puisque les missions sont prises en charge par d'autres professionnels ou directions. Sachant que l'un de ces postes est aujourd'hui vacant. En contrepartie, nous souhaitons la création de 3 postes, responsable du pilotage de l'activité, conseiller technique en travail social et conseiller technique autonomie affectée à la MDA. L'enjeu pour la direction est de structurer son organisation, les process, les outils. Il est proposé la création d'un poste de directeur adjoint. En second lieu, vu l'importance du budget de cette direction, la recherche d'une meilleure efficience des dépenses s'avère incontournable. Il est proposé la création d'un poste de chargé de mission en conseil de gestion. Il vous est proposé également la création d'un poste de chargé de mission en charge du suivi des placements et du soutien à la recherche de places pour vérifier la bonne adéquation déplacement avec le profil des enfants. Enfin, la dématérialisation des dossiers constitue un enjeu considérable. Il vous est proposé un poste de chargé de projet de dématérialisation enfance dans le cadre d'un contrat de projet de 24 mois. Au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi, avec l'ambition de sécuriser et d'améliorer le passage à la majorité des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, le département s'engage dans la création de parcours plus fluide pour faciliter leur autonomie et leur insertion sociale professionnelle. Pour assurer le pilotage de cette nouvelle démarche, il vous est proposé de transformer le poste de référent insertion jeune catégorie B en un poste de responsable de mission parcours jeunes de catégorie A. Il vous est proposé la création de 4 postes de référents insertion et d'un poste d'assistant administratif. À la MDA, une enquête lancée a permis de mettre en évidence les difficultés générées par la pluralité d'interlocuteurs sur un même dossier. Les partenaires et les personnes en situation de handicap ont également remonté cette difficulté. Il a été décidé d'aller vers l'identification d'un seul référent par dossier. Cette décision est cohérente avec les directives nationales et les préconisations de la CNSA. Pour piloter les enjeux liés à cette évolution, il vous est proposé la création d'un poste de responsable de la mission support APA PCH. Au sein de la direction patrimoine départementale, les 2 années de fonctionnement de la mission comptabilité, finance et budget ont mis en évidence la nécessité de regrouper au sein d'une même entité les activités comptables et celles relevant du champ des marchés publics. Il est proposé de transformer le poste actuel de responsable de la mission comptabilité en un poste de responsable de la mission budget, marchés et comptabilité. Il vous est proposé la suppression d'un poste vacant de négociateur foncier, de même que suite à la réorganisation du service opération bâtimentaire, il est proposé la suppression d'un des 2 postes de responsable de bâtiment compte tenu de la création en 2022 du poste de responsable de service des opérations bâtimentaire. Il apparaît néanmoins nécessaire de renforcer le suivi des actions d'entretien du patrimoine bâti et de suivi des contrats de maintenance et d'exploitation. Il vous est donc proposé la création de 2 postes de techniciens bâtiments. Au sein de la direction du développement et des affaires européennes, pour répondre aux enjeux liés aux impacts environnementaux liés à la tourbière de Baupte, il vous est proposé un poste de chargé de projet financement européen. La personne recrutée aura pour mission de préparer et structurer un dossier de réponse à l'appel d'offres du programme européen Nature et biodiversité, afin d'obtenir des financements européens. Au sein de la Direction des Finances et de la commande publique, ce service n'est composé que d'un seul poste d'encadrement aujourd'hui. Pour permettre à la responsable du service de se recentrer sur des missions de pilotage budgétaire et de stratégie financière, il vous est proposé la création d'un poste de responsable de mission qualité comptable. Le titulaire aura comme mission de rendre les processus comptables et budgétaires plus efficients au niveau départemental. Cette création de poste sera, à terme, compensée par une suppression avenir d'un poste d'assistant administratif. Par ailleurs, la mission administration et contrôle des régies, au nombre de 27 pour le département, appelle la plus grande vigilance. C'est pourquoi, afin de prendre en compte son niveau de responsabilité dans l'organisation, il est proposé de requalifier le poste de responsable en charge des régies en le passant de la catégorie B à la catégorie A. Enfin, cela concerne la mise à disposition d'agents auprès de l'établissement public du Mont-Saint-Michel. Afin de soutenir cet établissement public dans la réalisation des missions nécessitant un renforcement des moyens humains, il vous est proposé la création de 6 nouveaux postes permanents permettant le recrutement d'agents fonctionnels qui seraient mis à disposition de l'établissement public.com pour les postes actuellement mises à disposition, le coût global est neutre financièrement pour le département puisqu'il sera intégralement compensé par l'établissement public du Mont-Saint-Michel. Enfin, la partie 2 ce rapport concerne un avenant au protocole d'accord sur les déroulements de carrière des agents départementaux. Lors de l'actualisation du protocole d'accord en 2021, des mesures spécifiques dédiées aux agents occupants ont été prévues. Elles visaient à remédier à un constat selon lequel les agents affectés dans le secteur des collèges ayant une forte ancienneté dans la fonction publique partaient à la retraite sans avoir atteint le dernier grade de leur cadre d'emploi. Ainsi, tout agent occupant un poste de niveau C2 et ayant 55 ans ou plus peut bénéficier d'un avancement sur le dernier grade de son cadre d'emploi quand il se trouve au 9e échelon de sa grille indiciaire. Afin de continuer à porter une attention toute particulière au déroulement de la carrière des agents, il vous est proposé de modifier ce protocole d'accord afin de permettre de bénéficier des conditions d'avancement de grade à partir de l'âge de 50 ans au lieu des 55 ans comme actuellement. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la commission, avec une abstention. La commission des affaires générales, bien sûr.

\_ Merci. Est-ce qu'à la lecture de ce rapport... Karine Duval demande la parole. Je la lui donne.

\_ L'abstention demande la parole pour justifier son abstention. Toutes ces créations/suppressions font l'objet d'un vote poste par poste. Il est bien évident que sur certaines choses, comme les assistants familiaux par exemple, j'ai voté pour. Mais je vais vous faire grâce de l'ensemble de mes votes, mais il y a des votes pour et des abstentions. Plusieurs directions, on le voit bien, connaissent des restructurations avec au final le souhait de rendre un meilleur service et de rationaliser les coûts. On peut se féliciter, comme je le dis, sur les assistants familiaux, l'amélioration de l'encadrement, le déroulé de carrière. Mais il reste à nos yeux des points d'interrogation qui justifient une abstention, notamment des interrogations que j'avais déjà portées sur le calibrage du nouveau service MNA et la suite à donner. La capacité des services de PMI à bien menait leur mission de prévention. Nous l'avons vu à travers le rapport sur les violences intrafamiliales, sur les augmentations des informations préoccupantes, on restructure, mais on a toujours un nombre exponentiel de demandes de prise en charge. Et on n'a pas plus de personnel sur le terrain. Et une vigilance sur l'adaptation des gens au changement de poste, notamment sur la MDA. On a vu que c'était toujours dans le but de rendre un service de qualité, plus qu'on est passé de plus de 7 mois à 4. On peut le saluer, bien sûr. Mais en moyenne. Parce qu'il y a un delta entre les plus et les moins. Mais je vois la réorganisation en 2025, avec des agents qui doivent postuler sur des nouveaux postes, une formation, c'est beaucoup de changement. Il faudra être vigilant sur le personnel. Et enfin, une dernière petite interrogation qui se mettra en place au plus vite, c'est le projet pour l'enfant qu'on a voté en 2007 et qui n'est toujours pas mis en place. Certes, tout est fait pour que ça se mette en place, mais ce n'est pas encore effectif. On sera effectif à ça. Pour moi, c'est marqué dans le rapport qu'on n'a pas pu mettre en place.

\_ Le projet pour l'enfant se met en place. Les groupes de travail, les ateliers sont faits. C'est bien parti. Nous l'avons lancé au mois de juin.

\_ Concernant la MDA, on est à moins de 4 mois. Par contre, il y a une contrainte de faire la demande dans les 6 mois qui précèdent. Néanmoins, là aussi, c'est reparti. Je pense que les clignotants sont plutôt favorables. Bien sûr, on agit avec plus ou moins de rapidité selon le sujet traité. Mais néanmoins, globalement... voilà. C'est l'abstention qui parle. J'ai compris ça. Mais voilà. Je comprends tout à fait. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nous mettons aux voix. Délibération adoptée par 43 voix et 8 abstentions. Je vous remercie. Point suivant, la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 2024. Jacques Coquelin.

\_ Merci à tous ceux qui sont restés pour cette série de finances. S'agissant de cette répartition du fonds de péréquation de la taxe professionnelle, les conseils départementaux restent compétents pour répartir ce fonds entre les communes et les établissements publics de coopérations intercommunales qui sont défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou par l'importance de leur charge. La dotation au titre de ce fonds 2024 a été répartie en 2 enveloppes, l'une pour les groupements défavorisés, l'autre pour les communes défavorisées. Les 2 enveloppes sont prévues selon les modalités de répartition. 1,2 million pour les EPCI et 5,5 millions pour les communes défavorisées. Je rappelle qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale à compter du 1er janvier 2021, les communes perçoivent maintenant depuis maintenant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de la compensation à laquelle est appliqué un coefficient correcteur sur ou sous compenser cette somme. La réforme fiscale a impacté le calcul du produit fiscal attendu des communes. Mais il reste quand même dans cette délibération et dans cette réglementation une viabilisation du critère d'éligibilité. La délibération permet d'appréhender les critères de répartition des 2 enveloppes, et en annexe de la délibération, vous avez la liste des 317 communes concernées par cette répartition 2024, sachant que depuis 1986, je le répète à chaque fois, les communes membres des 2 anciennes communautés de communes de La Hague et des Pieux sont exclues.

\_ Merci. Y a-t-il des questions avant que je mette au vote ? Allons-y. Délibération adoptée à 52 voix. Je vous remercie. Délibération suivante, rapport 5-5. Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement 2024.

\_ Chaque année, le département doit fixer les montants qui sont reversés par les services de l'État aux communes qui sont éligibles à ce fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Cette dotation était stable depuis 2020. Ce montant enregistre une baisse de 14,38 % par rapport à 2023, c'est tout de même un peu plus de 2 millions de moins pour l'exercice 2024. C'est fixé maintenant à 12,4 millions. Ce fonds est réparti entre les communes de moins de 5000 habitants qui sont non classées stations de tourisme. 10 % est affecté au projet de restauration et de revalorisation des églises. Et le solde est réparti entre les communes éligibles en fonction des dépenses d'équipement de 2022, de la population totale et de l'effort fiscal pondéré, de sorte qu'il peut y avoir des écarts assez importants entre ce fonds 2024 et celui de 2023 pour certaines collectivités. Par ailleurs, je veux préciser que les communes peuvent intégrer le bénéfice de ce fonds 2024 dès lors qu'elles remplissent à nouveau les conditions, c'est le cas de la commune de Saint-James, qui réunit en 2023 le nombre de sa population. La délibération liste les communes éligibles et les montants respectifs. Je vous propose de répartir le solde, c'est-à-dire 11,5 millions entre les communes de moins de 5000 habitants du département autres que les communes classées comme stations de tourisme en fonction des critères qui sont rappelés dans la délibération. Je peux les citer, mais je pense que vous souhaitez que je fasse court.

\_ Je pense que tout le monde appréciera, à cette heure, en tout cas. Il n'y a pas de prise de parole particulière. Nous allons droit au vote. Adopté par 52 voix. Je vous remercie. Rapport suivant orchestré par Jacques Coquelin qui va évoquer les décisions prises dans le cadre de la commande publique.

\_ Cette délibération a pour but de vous informer sur les décisions que notre président a été amené à prendre pour la période de mai à août 2024 conformément aux délégations que vous lui avez accordées. Il s'agit de 39 marchés qui représentent plus de 3 millions d'euros hors-taxes en investissement qui ont été injectés dans l'économie départementale. Et il y a aussi divers avenants et quelques actes de sous-traitance également. Voilà pour synthétiser cette délibération.

\_ Belle synthèse. Bien. S'il n'y a pas de demande de parole particulière, je mets aux voix. Délibération adoptée par 52 voix. Rapport suivant, le 5-8 qui concernent la DM 1, Jacques Coquelin continue.

\_ Je vais être un peu plus long. Il s'agit d'une décision modificative. Lorsque nous avons voté le budget supplémentaire en juin dernier, et que nous avons intégré des ajustements relativement importants en termes de crédit, cette décision modificative de septembre, je pensais qu'elle serait initialement seulement technique. Mais des ajustements de crédit non négligeables sont nécessaires dans le domaine de l'action sociale notamment, concernant la revalorisation salariale en direction des salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social, nous en avons suffisamment parlé. Et puis la location des prestations du handicap et l'accueil des mineurs non accompagnés en recettes. Il s'agit de prendre en compte les notifications de fiscalité, de dotation et d'ajuster certaines autres prévisions de recettes, en particulier la régularisation de facturation dans le secteur du handicap. S'agissant des ajustements techniques qui n'ont aucun impact sur l'équilibre du budget, cela concerne l'inscription des crédits permettant d'effectuer un remboursement anticipé temporaire d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2024 et de minimiser les frais financiers. Mais également les prévisions de dotation aux amortissements, une reprise sur provisions constituée en 2023 pour admettre en non-valeur une créance, et un transfert d'une dépense de fonctionnement vers la section d'investissement. L'évolution la plus importante concerne, nous en avons parlé, la revalorisation salariale en direction des salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social. Début juillet, le gouvernement a donc agréé l'accord intervenu au cours du mois de juin entre les partenaires conventionnels de la branche associative, sociale et médico-sociale ouvrant la voie à une revalorisation salariale en direction des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social qui étaient jusqu'alors non éligibles à la prime Ségur. C'est une bonne nouvelle pour les professionnels concernés, nous ne le contestons pas. Mais il a été précisé au département qu'aucune compensation de l'État ne leur serait versée pour cette prime, dont le versement serait rétroactif à partir du 1er janvier 2024. Ainsi, le département de la Manche doit en milieu d'année, et sans aucune concertation, trouver 1,3 million permettant de verser aux établissements de l'enfance et du handicap les primes. L'accord nous est évidemment opposable. Permettez-moi, mes chers collègues, de dire que si la générosité est une question de cœur et pas une histoire d'argent, c'est surtout lorsqu'il s'agit de l'argent des autres. Par ailleurs, l'extension de la prestation de PCH à 2 nouveaux types de handicaps impacte les finances départementales et nécessite l'ajustement des prévisions faites au budget primitif pour permettre le versement des allocations. Sur cela, nous avons des recettes puisque la caisse nationale de solidarité, la CNSA, des sommes sont attendues pour 1,1 million. La mise en place de l'ensemble des nouveaux dispositifs d'accueil des mineurs non accompagnés monte en charge moins rapidement que prévu. Cela nécessite toutefois des crédits supplémentaires pour les lieux transitoires aux tarifs élevés, c'est 2 millions d'euros. Et pour l'extension de la capacité d'accueil de l'association Moisson nouvelle, c'est 400 000 € en plus. Au vu de l'évolution de la consommation des crédits à fin août 2024, l'enveloppe relative au transport des élèves en situation de handicap doit être ajustée. Quelques baisses de crédit sont possibles toutefois. Je vous propose notamment de réduire l'enveloppe allocations RSA pour un montant de 300 000 €, grâce aux actions qui ont été engagées en faveur de l'insertion et d'ajuster au prorata temporis l'enveloppe destinée à la reconnaissance financière des assistants familiaux, -375 000 €. Voilà pour l'essentiel de cette décision modificative qui démontre une fois de plus que nos collectivités non seulement plus de marge de manœuvre, mais doivent subir les conséquences d'initiatives qu'elles n'ont pas choisies.

\_ Merci pour ce rappel. C'est une bonne DMA. Je dois dire que dans les actions que nous réalisons, nous ne l'avons pas évoqué tout à l'heure, mais dans l'augmentation des ressources humaines, entre autres au niveau de la gestion des MNA, pour nous adapter à une situation spécifique des jeunes MNA, tout cela contribue aussi à alléger la tâche de nos travailleurs sociaux de l'équipe ASE. C'est une remise en équilibre des tâches. Voilà en quoi nous investissons aussi pour l'avenir. C'est investir aussi pour que quelque part, plus tard, les charges soient mieux supportées comme nous pouvons le faire sur d'autres secteurs. Mais véritablement, l'insertion en est un. Nous avons massivement investi sur ce secteur. Nous avons un retour, ça a été souligné. Mais voilà ce que nous en attendons. C'est l'une des façons les plus adroites, sans tenir compte d'un parti politique quelconque, de gérer dans la difficulté. C'est être inventif, œuvrer par prévention anticipée pour trouver un résultat dans des délais raisonnables. Je mets aux voix. Délibération adoptée à 52 voix, je vous remercie. Après ce rapport, les AP-CP.

\_ Une délibération qui n'est que la conséquence de ce que nous venons de voter. La délibération modificative. Il nous faut donc apporter des ajustements aux autorisations de programme et aux crédits de paiement. J'en viens à la conclusion du rapport pour aller plus vite, pour vous préciser que les crédits de paiement de 2024 seront portés à 77 millions. Il restera en 2025 les crédits de paiement qui sont fixés à 97 millions. Et il restera ensuite après 2025 la somme de 284 millions. Voilà pour cette modification des crédits de paiement.

\_ Merci. Si cela n'appelle pas de remarques particulières, je mets aux voix. Délibération adoptée par 52 voix. Je vous remercie pour cette belle unanimité qui termine cette séance. Nous n'avons plus de rapports, semble-t-il. Pour vous remercier de votre présence, de votre assiduité, vous êtes restés jusqu'au bout, je vous en félicite. Je vous annonce que le calendrier est pour la prochaine séance, le 13 décembre. C'est un vendredi 13. Gageons que d'ici là, nous aurons récolté quelques crédits bienfaisants dont nous avons tant besoin. Ce sera aussi un jour où il faudra jouer au loto. Et entre parenthèses, je vous rappelle pour ceux qui ne l'auraient pas vu, nous avons reçu un beau chèque de dotation de la Fondation du patrimoine du loto du patrimoine par le biais de la Fondation du patrimoine. Ce fut un moment heureux. Dans la grisaille actuelle, c'était un coin de ciel bleu que j'ai beaucoup apprécié. Il semblerait que non, il y en a eu 2 autres. On était 3. On va redemander un peu plus. Voilà. Vous êtes invités à signer la DMA, bien sûr. Et puis très bon week-end et à bientôt !

FIN